



AGENCE PARCS CANADA

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

*pour la période se terminant
le 31 mars 2006*



Rona Ambrose.

APPROUVÉ
LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
RONA AMBROSE



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

LA CHARTE DE PARCS CANADA

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

AGENCE PARCS CANADA

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

*pour la période se terminant
le 31 mars 2006*

Phare –
LHN du Canada du
Phare-de-Fisgard (C.-B.)
par Butterill, J., 1994

Une autre époque –
LHN du Canada du
Fort-George (Ont.)
par Bénard, J., 2004

Randonnée pédestre –
PN du Canada des
Glaciers (C.-B.)
par Bergeron, J.F.
ENVIROFOTO, 1999

Femelle du grand harle –
PN du Canada
Kejimkujik (N.-É.)
par Lynch, W., 1988

Images au bas

Sommets enneigés, parc national du Canada du Mont-Revelstoke (Parcs Canada)

Lac et montagnes (Parcs Canada)

Lieu historique national du Canada du Homestead-Motherwell (Parcs Canada)

Lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg (Parcs Canada)

Lieu historique national du Canada du Château-Frontenac (Place St-Jacques, 1994)

Coloris d'automne (Parcs Canada, Michael Wood, 1997)

Littoral (Parcs Canada, André Cornellier, 1991)

© Sa Majesté la reine du chef du Canada (2006)

www.parcscanada.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

<i>MESSAGE DE LA MINISTRE</i>	5
<i>MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE</i>	7
SECTION 1 : VUE D'ENSEMBLE DE PARCS CANADA	9
Rôle dans le gouvernement	9
Fondement législatif	9
Réseaux et programmes	10
Le réseau des parcs nationaux du Canada	10
Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada	10
Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada	10
Autres programmes nationaux	10
Obligations internationales	10
Architecture d'activités de programme	11
Défis et possibilités influant sur le rendement	11
Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes	13
Rendement global de l'Agence	13
 <i>DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT</i>	 18
 <i>ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT</i>	 19
 SECTION 2 : RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME	 21
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 : CRÉER DES LIEUX PATRIMONIAUX	 21
Description et dépenses	21
Initiatives et réalisations	22
Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation	22
Créer des parcs nationaux et des réserves de parc national du Canada	22
Agrandissement et achèvement de parcs nationaux	23
Créer des aires marines nationales de conservation et des réserves d'aires marines nationales de conservation du Canada	27
Lieux historiques nationaux du Canada	30
Désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale	30
Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada	33
Autres programmes d'inscription et de désignation des ressources patrimoniales	33

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES PATRIMONIALES	39
Description et dépenses	39
Initiatives et réalisations	40
Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada	40
L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada	40
Amélioration du programme de surveillance et de rapports pour les parcs nationaux du Canada ..	42
Amélioration de la surveillance de l'impact des activités des visiteurs	44
État de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	44
Maintien et amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	46
Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement	49
Utilisation durable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation du Canada (AMNC)	52
Lieux historiques nationaux du Canada	53
Planification de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada	55
État de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada ..	56
Autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada	57
Influence sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada	59
Certification des interventions portant sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada	61
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 : FAVORISER L'APPRÉCIATION ET LA COMPRÉHENSION DU PUBLIC	 65
Description et dépenses	65
Initiatives et réalisations	66
Programmes de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada	67
Mesure de l'appui obtenu	70
Visites dans les lieux historiques nationaux	71
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 : OFFRIR DES EXPÉRIENCES DE QUALITÉ AUX VISITEURS	 73
Description et dépenses	73
Initiatives et réalisations	74
Nombre de visiteurs	74
Satisfaction des visiteurs	75
Expérience mémorable	76
Sécurité publique	78
 ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 : ADMINISTRATION DES LOTISSEMENTS URBAINS	 79
Description et dépenses	79
Initiatives et réalisations	80
Recouvrement des coûts des services publics	80
Rendement environnemental	81
Qualité de l'effluent d'eaux usées	81
Sites contaminés	83

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 6 : GESTION DES ROUTES DE TRANSIT	85
Description et dépenses	85
Initiatives et réalisations	86
État des routes et accès	86
Routes sécuritaires	86
Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement	87
Gestion des voies navigables	89
 SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	91
Commissions parlementaires, vérification et évaluation	91
Développement durable	93
Initiative d'amélioration des services	94
Rapports d'information sur la tarification externe	97
 SECTION 4 : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS, FONDÉS SUR LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE ...	101
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	101
Rapport de la vérificatrice générale du Canada	103
État de la situation financière au 31 mars	104
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars	105
État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars	106
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars	107
Notes afférentes aux états financiers	108
 SECTION 5 : INFORMATION FINANCIÈRE NON VÉRIFIÉE 2005-2006, FONDÉE SUR LA COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE	120
Tableaux financiers récapitulatifs	121
 NOTES	126

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes	15
Figure 2 : Régions naturelles et parcs nationaux du Canada	24
Figure 3 : État d'avancement de la création de parcs nationaux dans 12 régions non représentées 2005-2006	25
Figure 4 : Statut de quatre parcs nationaux en exploitation et d'une réserve de parc national non reconnu officiellement dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada (2005-2006)	26
Figure 5 : Progrès relatifs aux propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants	26
Figure 6 : Acquisition de terres pour l'achèvement des parcs nationaux existants	27
Figure 7 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation	28
Figure 8 : Statut des AMNC du Canada – Création dans les régions prioritaires non représentées (2005-2006)	29
Figure 9 : Étapes menant à la désignation des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale	31

Figure 10 : Nombre de plaques commémoratives	33
Figure 11 : Les 154 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada	34
Figure 12 : Estimation du nombre de lieux historiques inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux	36
Figure 13 : Situation des autres programmes de commémoration ou de désignation des ressources culturelles	37
Figure 14 : Planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	41
Figure 15 : Cadre de rapport sur l'intégrité écologique	42
Figure 16 : Nombre de parcs nationaux qui satisfont aux critères de programmes pleinement fonctionnels en matière de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique de Parcs Canada	43
Figure 17 : État d'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada	45
Figure 18 : Exemples de projets financés par le Fonds d'innovation de l'intégrité écologique	48
Figure 19 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement	50
Figure 20 : Nombre de lieux historiques nationaux ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2006)	56
Figure 21 : Résultats des sondages de suivi	57
Figure 22 : État des objets historiques	58
Figure 23 : Objets historiques ayant reçu un traitement de conservation (2001-2002 à 2005-2006)	58
Figure 24 : Objets archéologiques ayant reçu un traitement de conservation (2001-2002 à 2005-2006) ...	59
Figure 25 : État des autres programmes de Parcs Canada portant sur la préservation du patrimoine culturel	62
Figure 26 : Nombre de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation répondant aux attentes en matière de satisfaction des visiteurs à l'égard des programmes de mise en valeur du patrimoine	69
Figure 27 : Nombre de lieux historiques nationaux répondant aux attentes en matière de satisfaction des visiteurs à l'égard des programmes de mise en valeur du patrimoine	69
Figure 28 : Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance d'un parc ou d'un lieu (2005-2006)*	70
Figure 29 : Estimation des visites dans les lieux historiques nationaux du Canada ciblés en vue d'une augmentation du nombre de visiteurs	72
Figure 30 : Pourcentage des lieux qui atteignent ou dépassent les objectifs relatifs à la satisfaction globale des visiteurs	76
Figure 31 : Satisfaction des visiteurs relativement à l'expérience mémorable (2005-2006)	77
Figure 32 : Qualité de l'effluent d'eaux usées pour quatre lotissements urbains (moyenne annuelle pour 2005-2006)	82
Figure 33 : État des sites contaminés au sein des lotissements urbains – 2005-2006	83
Figure 34 : Mortalité faunique attribuable à la Transcanadienne dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho	89
Figure 35 : Canaux : longueur et nombre d'écluses, de barrages et de ponts	89

MESSAGE DE LA MINISTRE



En qualité de ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, je suis heureuse de présenter le Rapport annuel 2005-2006 sur le rendement de Parcs Canada. L'année financière qui vient de s'écouler en a été une de réalisations pour Parcs Canada, et je tiens à féliciter son personnel dévoué pour tout ce qu'il a accompli en vertu de sa responsabilité d'intendance de certains de nos symboles nationaux les plus durables et les plus appréciés : nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation.

Le présent rapport dresse le portrait des réalisations de l'Agence au cours de la dernière année. Le personnel hautement professionnel de Parcs Canada a accompli ces résultats grâce à la participation active des Canadiens et des Canadiennes de tous les horizons. Une fois de plus, le travail réalisé par l'Agence a été exceptionnel : elle a travaillé à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel, afin que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent l'apprécier, en jouir et, à leur tour, le léguer intact aux générations futures.

Il est important de souligner que la plus grande priorité de l'Agence a été de protéger l'intégrité commémorative et écologique des lieux patrimoniaux du Canada. Par conséquent, elle a continué à favoriser une culture axée sur la préservation de l'extraordinaire patrimoine de notre pays et à encourager les Canadiens et les Canadiennes à en devenir les intendants.

Au cours de la période 2005-2006, Parcs Canada s'est montrée très active au chapitre de la protection et de la préservation du patrimoine naturel du pays. La réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat a été établie officiellement en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, préservant ainsi une région terrestre naturelle du Labrador qui n'était auparavant pas représentée dans le réseau des parcs nationaux. Par ailleurs, un accord de principe a été signé avec l'Ontario pour la création d'une aire marine nationale de conservation dans la région du lac Supérieur ouest. Une autre entente visant à agrandir le parc national du Canada Tuktut Nogait a été entérinée avec les Dénés et les Métis du secteur de l'accord du Sahtu. De plus, des terres ont été ajoutées au parc national du Canada de la Péninsule-Bruce, et les progrès se sont poursuivis en vue de l'établissement de cinq autres parcs nationaux et trois autres aires marines nationales de conservation.

Au sein du réseau national des lieux historiques du Canada, Parcs Canada a continué à s'efforcer d'améliorer les niveaux d'intégrité commémorative. L'Agence a également augmenté l'étendue de la représentation des lieux historiques nationaux avec un intérêt particulier pour l'histoire des femmes, des peuples autochtones et des collectivités ethnoculturelles. La commémoration de leurs antécédents et de leur histoire aidera grandement tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à définir ce qu'être Canadien signifie réellement.

Dans ses efforts continus pour atteindre un nouvel auditoire et pour se brancher sur les visiteurs actuels et potentiels, Parcs Canada se concentre davantage, à l'heure actuelle, sur les relations externes et l'expérience du visiteur. L'Agence veut s'assurer que tous ses hôtes soient bien accueillis, bénéficient d'une visite

sécuritaire et soient satisfaits de la qualité du service reçu. Des sondages menés en 2005-2006 par Parcs Canada dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques nationaux ont révélé un taux très élevé de satisfaction chez les visiteurs.

Un grand nombre de lieux patrimoniaux – tant naturels que culturels – sont étroitement liés à notre relation avec les peuples autochtones. Sans leur collaboration, la création et la préservation d’un grand nombre de ces lieux n’auraient pas été possibles. Parcs Canada reconnaît pleinement cette situation et travaille avec les collectivités autochtones pour s’assurer et bénéficier de leur participation dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Canada. Les activités de l’Agence contribuent également, et de manière significative, à l’industrie touristique, procurent aux visiteurs des expériences mémorables et engendrent des centaines de milliers d’emplois partout au pays.

L’Agence s’engage à réduire au minimum les impacts environnementaux de ses propres activités ainsi qu’à convertir ses opérations au vert, tout spécialement en matière d’utilisation durable et de mesures visant à régler les problèmes posés par les gaz à effet de serre, les sites contaminés et les réservoirs de stockage des produits pétroliers. Bien qu’il reste encore beaucoup à faire, le présent rapport indique qu’un progrès important a été réalisé dans ces domaines.

Ce document est la fiche de rendement de Parcs Canada et met en lumière les progrès réalisés par l’Agence. Elle nous rappelle qu’il reste encore du travail à faire, et elle nous pousse également à relever ces défis et à exploiter pleinement le potentiel de nos fabuleuses ressources patrimoniales. Je peux vous assurer que le gouvernement du Canada est déterminé à travailler étroitement avec toute l’équipe de Parcs Canada – et avec l’ensemble de la population canadienne – afin de faire face à ces défis. Ensemble, nous pouvons veiller activement sur ces lieux irremplaçables où la nature et le patrimoine culturel du Canada peuvent être protégés et appréciés.

La ministre de l’Environnement,

A handwritten signature in black ink, reading "Rona Ambrose". The signature is fluid and cursive, with a period at the end.

L’honorable Rona Ambrose

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE



Le présent Rapport annuel sur le rendement de Parcs Canada porte sur les activités et les réalisations de l'Agence Parcs Canada du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.

Les principales priorités de l'Agence pour la période susmentionnée s'établissaient comme suit :

- Préserver ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et des ressources culturelles, de même que la viabilité des aires marines nationales de conservation.
- Désigner de nouveaux lieux historiques nationaux, en soulignant particulièrement l'histoire des femmes, des peuples autochtones et des collectivités ethnoculturelles.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions qui ne sont pas encore représentées au sein du réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.
- Mobiliser les Canadiens et les Canadiennes en leur insufflant la passion qui nous anime en matière de protection des aires patrimoniales du Canada, en leur permettant de découvrir et d'apprécier ces lieux uniques et en les mettant à contribution afin qu'ils participent encore plus activement à l'accomplissement de notre mandat et ce, sur tous les plans.
- Maintenir la réputation de Parcs Canada comme fournisseur de services d'accueil de qualité aux visiteurs.
- Concevoir et mettre en œuvre des processus de planification des affaires durables et assurer le financement adéquat à long terme ainsi que la viabilité financière des programmes dispensés par Parcs Canada.

Les résultats apparaissant dans le Rapport sur le rendement de Parcs Canada pour l'exercice 2005-2006 n'ont pu être réalisés qu'en prenant appui sur les réussites obtenues lors des exercices précédents. Parcs Canada a continué à restaurer les ressources culturelles des lieux historiques nationaux, l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines de conservation; à renouveler les infrastructures essentielles; à écologiser ses opérations; et à miser davantage sur le projet pilote du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Durant la période couverte par ce rapport, l'équipe de Parcs Canada a accompli de solides progrès en matière d'établissement de nouvelles aires patrimoniales où la population canadienne et les visiteurs étrangers pourront apprécier des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada.

Nous avons également, grâce au soutien de nos employés, poursuivi nos efforts en vue d'en arriver à ce que la population canadienne, les visiteurs et les intervenants puissent mieux comprendre et apprécier l'importance ainsi que la mise en valeur de ces lieux très spéciaux confiés à l'intendance de l'Agence.

Le directeur général de l'Agence,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alan Latourelle', written in a cursive style.

Alan Latourelle

SECTION 1 :

VUE D'ENSEMBLE DE PARCS CANADA

Cette section permet de situer Parcs Canada dans le cadre politique général du gouvernement. On y décrit le mandat de l'Agence, le cadre législatif clé, les grands réseaux et programmes, les principaux défis auxquels fait face l'organisation et les occasions qui s'offrent à elle, ainsi que les résultats et les progrès d'ensemble réalisés par rapport à certaines attentes en matière de rendement.

Rôle dans le gouvernement

L'Agence Parcs Canada joue un rôle clé de par ses efforts pour atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable et de conservation du patrimoine.

Mandat de Parcs Canada

« Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »

L'Agence Parcs Canada joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable et de conservation du patrimoine.

Dotée d'un budget annuel d'environ 500 M\$ et employant 4 000 personnes à temps plein, l'Agence Parcs Canada protège et met en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada dans toutes les régions du pays.

Fondement législatif

En 1998, le Parlement a adopté la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, qui a eu pour effet de retrancher Parcs Canada de l'égide du ministère du Patrimoine canadien pour en faire une agence distincte du gouvernement du Canada. En 2000, le Parlement entérinait la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, modernisant ainsi le rôle historique de Parcs Canada et, pour la toute première fois, faisant de l'intégrité écologique sa plus grande priorité dans le cadre de la gestion des parcs nationaux. Il reconnaissait également l'importance de l'aspect éducatif et expérientiel du mandat de Parcs Canada auprès des visiteurs, volets essentiels à la réalisation de l'objectif principal de l'agence qui est de protéger le patrimoine national du Canada dans l'intérêt des générations futures. D'une manière similaire, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, adoptée en 2002, prévoyait la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatif des océans et des Grands Lacs du pays.

Organisme distinct, l'Agence Parcs Canada relève du ministre de l'Environnement et son directeur général, directement du ministre. La législation (loi C-7) établissant le rapport hiérarchique entre Parcs Canada et le ministre de l'Environnement est entrée en vigueur en 2004-2005.

Réseaux et programmes

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur des aires naturelles exceptionnelles du pays ainsi que de la commémoration des aspects importants de l'histoire du Canada. L'Agence Parcs Canada gère trois grands réseaux et dirige ou coordonne la prestation de plusieurs autres programmes ayant pour objectif la conservation de certains aspects du patrimoine naturel et culturel canadien. Elle contribue aussi à la conservation du patrimoine international par son leadership et sa participation à des congrès, des programmes, des agences et des accords internationaux.

Le réseau des parcs nationaux du Canada

Le réseau des parcs nationaux du Canada permet de protéger des exemples représentatifs des aires terrestres distinctes du pays et de favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ces aires de façon à les léguer intactes aux générations futures afin que ces dernières puissent, à leur tour, en faire l'expérience et en profiter pleinement.

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada favorise chez le public la connaissance et l'appréciation du passé du Canada pour le bénéfice, la sensibilisation et la jouissance des générations actuelles et futures, tout en respectant l'héritage précieux et irremplaçable que représentent les lieux, les personnes et les événements qui ont façonné le

passé et les ressources culturelles associées aux lieux historiques du Canada. En outre, Parcs Canada encourage et appuie les lieux historiques nationaux que détiennent et gèrent des tiers.

Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada

Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada permet de protéger et de mettre en valeur les aires représentatives des milieux marins distincts du pays, ainsi que des Grands Lacs. De plus, il encourage l'utilisation durable de ce patrimoine marin et en favorise chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance, de façon à le léguer intact aux générations futures.

Autres programmes nationaux

- Initiative des endroits historiques
- Programme des édifices fédéraux du patrimoine
- Programme des gares ferroviaires patrimoniales
- Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien
- Programme fédéral d'archéologie
- Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada

Obligations internationales

- Représenter le gouvernement du Canada à la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (Convention du patrimoine mondial).
- Contribuer au Programme de réserves de la biosphère de l'UNESCO.
- Représenter le Canada au sein de l'Union mondiale pour la nature (UICN).
- Représenter également le Canada au sein du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), avec l'Institut canadien de conservation.

Architecture d'activités de programme

Parcs Canada planifie ces grands réseaux et rend compte des obligations et de la réalisation de son mandat au moyen de son architecture d'activités de programme, un ensemble normalisé d'activités de programme liées aux résultats prévus et aux attentes en matière de rendement. Les six principales activités de programme sont les suivantes :

- Créer des lieux patrimoniaux
- Préserver les ressources patrimoniales
- Favoriser l'appréciation et la compréhension du public
- Offrir des expériences de qualité aux visiteurs
- Administration des lotissements urbains
- Gestion des routes de transit

Défis et possibilités influant sur le rendement

Les défis particuliers auxquels Parcs Canada fait face et les occasions qui s'offrent à elle dans la réalisation de ses engagements en matière de rendement relatifs à chacune de ses activités de programme, ainsi que certains autres qui dépassent les limites des programmes, sont exposés ci-après.

Créer des lieux patrimoniaux : Les Canadiens sont les gardiens de lieux patrimoniaux particulièrement remarquables. Alors que nous nous efforçons de préserver ces lieux pour les générations futures, nous sommes confrontés à des difficultés et des pressions bien réelles : plus de 20 % des endroits historiques du Canada ont disparus au cours de la dernière génération; accroître le nombre de parcs nationaux nécessite des investissements considérables et des négociations extrêmement complexes; et la création d'aires marines de conservation est une initiative sans précédent ailleurs dans le monde. Cependant, les enjeux sont encore plus grands : une fois qu'un immeuble du patrimoine est démoli, il est perdu à tout jamais; une fois qu'un milieu sauvage a disparu, on ne peut le recréer; une fois que les écosystèmes

marins sont endommagés, il est difficile, voire impossible de les restaurer. Avec l'aide d'un vaste réseau de partenaires, Parcs Canada prendra des moyens pour relever ces défis et accroître le nombre de lieux patrimoniaux qui seront protégés à l'avenir au Canada.

Préserver les ressources patrimoniales : Le rapport 2005 de la commissaire à l'environnement et au développement durable soulignait que Parcs Canada met en œuvre de mesures visant à rétablir l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Il importe de maintenir le cap et de veiller à ce que ces mesures soient appliquées uniformément dans chacun de nos parcs nationaux. Les interventions en ce sens se poursuivent d'un bout à l'autre du pays, des mesures prises pour protéger l'habitat du grizzly aux initiatives permettant de rehausser les expériences patrimoniales offertes aux visiteurs des parcs des montagnes en passant par la restauration de l'habitat des oiseaux dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée.

Parcs Canada gère des biens dont la valeur à neuf s'établit à sept milliards de dollars, et dont la valeur culturelle est incalculable. Le patrimoine bâti du Canada continue d'être menacé. Il y a à peine deux ans, la vérificatrice générale indiquait que les deux tiers des biens patrimoniaux de Parcs Canada se trouvaient dans un état acceptable ou médiocre. Il faut constamment surveiller l'état de ces ressources et mettre en œuvre des stratégies visant à en stopper la détérioration. L'Agence a travaillé efficacement avec le Parlement afin d'obtenir de nouveaux fonds – comme l'augmentation des droits d'utilisation – dans le but de réinvestir des sommes dans ses biens et infrastructures.

Favoriser l'appréciation et la compréhension du public : La composition de la population canadienne continue d'évoluer et aura une incidence sur la politique gouvernementale ainsi que sur le mode d'exécution du mandat de Parcs Canada. Les résultats du recensement, publiés en 2003, montrent que le Canada se caractérise par une urbanisation accrue, par une plus grande diversité ethnique dans

ses principales villes et par le vieillissement de sa population à mesure que la génération des baby-boomers atteint l'âge de la retraite. Communiquer avec les néo-Canadiens, solliciter leur participation et répondre à leurs besoins ainsi qu'aux nouvelles demandes de services constituent certains des plus grands défis auxquels fait face Parcs Canada. L'Agence continue d'entretenir directement des relations étroites avec bon nombre de Canadiens par l'entremise de sa clientèle; de la diffusion de programmes et d'activités; des associations coopératives; de son Programme de bénévolat; de la Table ronde du ministre (www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2005/table6_f.asp); et de son programme national visant à présenter les activités de Parcs Canada dans les écoles d'un bout à l'autre du pays. Ces initiatives ouvrent à l'Agence de nombreuses possibilités d'entrer en contact avec de nouveaux groupes afin de les encourager à soutenir le patrimoine naturel et culturel.

Offrir des expériences de qualité aux visiteurs :

Aux deux ans, la Table ronde du ministre réunit de nombreux Canadiens issus de milieux différents, profondément engagés à l'égard de la protection des aires patrimoniales de notre pays. La Table ronde de 2005 a porté une attention particulière à l'importance d'offrir aux visiteurs la chance de vivre des expériences mémorables. Pour redonner vie à l'histoire du Canada, l'Agence donnera suite aux recommandations formulées par les membres de la Table ronde relativement aux relations externes, aux communications, à la recherche, à l'amélioration des installations et au potentiel extraordinaire que présentent les langues et les traditions autochtones.

Parcs Canada reconnaît que l'industrie du tourisme évolue, tout comme les besoins et les attentes des voyageurs. Les services et les expériences que nous offrons doivent eux aussi évoluer si nous voulons continuer d'être pertinents et permettre aux visiteurs de vivre des expériences enrichissantes qui les mettent en contact avec la fascinante histoire naturelle et culturelle du pays. Les visiteurs des lieux patrimoniaux de Parcs Canada continuent à exprimer des niveaux élevés de satisfaction et

classent les services offerts dans les parcs nationaux parmi les meilleurs du gouvernement fédéral. Cela nous permet de mieux comprendre les nouvelles attentes de nos visiteurs et de collaborer plus efficacement avec nos partenaires. En modifiant et en améliorant les services et les expériences qu'elle offre aux visiteurs, l'Agence Parcs Canada sera mieux placée pour leur permettre de vivre des expériences mémorables qui les amèneront à soutenir et à protéger les lieux patrimoniaux de notre pays pour les générations futures.

Enjeux horizontaux : Parcs Canada gère le patrimoine bâti qui représente l'histoire du Canada; des biens contemporains qui appuient les expériences de qualité offertes aux visiteurs; des routes et des voies navigables vitales pour le transport public et la gestion des eaux; ainsi que des infrastructures municipales, notamment des réseaux d'aqueduc et d'épuration des eaux usées conçus pour préserver la santé et réduire au minimum les dommages causés à l'environnement. La valeur globale du coût de remplacement des biens de Parcs Canada s'élève à sept milliards de dollars. La réfection des lieux historiques nationaux et des installations offertes aux visiteurs de Parcs Canada est une priorité stratégique et opérationnelle importante pour l'Agence.

L'entretien et le remplacement de ces biens constituent un défi de taille. Le Budget de 2005 a alloué 209 M\$ pour les cinq prochaines années, et 75 M\$ en fonds permanents, afin de pallier le manque décrit dans le Plan d'immobilisations à long terme de Parcs Canada. L'Agence a aussi mis en œuvre une nouvelle grille tarifaire, et toutes les nouvelles recettes générées par la hausse des droits perçus seront entièrement réinvesties dans l'entretien et l'amélioration des installations offertes aux visiteurs.

Un autre enjeu horizontal a trait à la relation étroite qui existe entre la nécessité de protéger les éléments patrimoniaux et celle d'offrir des occasions d'apprentissage aux visiteurs des parcs et des lieux historiques nationaux et de vivre des expériences

enrichissantes. Ces trois éléments fondamentaux du mandat de Parcs Canada sont interreliés et se renforcent mutuellement. Parcs Canada sera dans une bien meilleure position pour protéger l'intégrité écologique et commémorative de ses parcs et lieux historiques nationaux pour les générations futures si les Canadiens et les intervenants voient la pertinence des interventions prises à cet égard. Ces endroits spéciaux prendront de plus en plus d'importance pour les Canadiens et les Canadiennes s'ils ont l'occasion de comprendre, d'apprécier et de profiter directement des parcs nationaux et de se rapprocher personnellement de ces lieux. Dans son rapport de septembre 2005 au Parlement, la commissaire à l'environnement et au développement durable confirmait la nécessité d'adopter une démarche plus intégrée pour favoriser le développement d'une culture axée sur la conservation, et de promouvoir les expériences mémorables. La commissaire indiquait également que les mesures visant à enrichir les connaissances du public et l'expérience des visiteurs sont essentielles au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique.

L'établissement de solides relations avec les collectivités autochtones continue de jouer un rôle déterminant dans la réalisation du mandat de Parcs Canada. Il serait impossible de créer et de préserver un grand nombre de lieux patrimoniaux sans le leadership et la collaboration des peuples autochtones. Parcs Canada continue de trouver des occasions de favoriser la pleine participation des Premières nations au processus décisionnel en les amenant à collaborer afin de faire valoir la pertinence des parcs et des lieux patrimoniaux du Canada; en adoptant une démarche holistique pour protéger et mettre en valeur ces lieux patrimoniaux; en misant sur les connaissances des Autochtones pour renforcer la compréhension des gens à l'égard de nos parcs et lieux patrimoniaux; et en faisant des Autochtones des leaders de la création et de la gestion de nos parcs et de nos ressources culturelles.

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Voici, en résumé, le rendement global de Parcs Canada en 2005-2006. La figure 1 montre les résultats prévus, les attentes en matière de rendement, les dépenses¹ de l'Agence, ainsi que les progrès réalisés par celle-ci durant l'année. Les progrès sont classés en trois catégories : « respect des attentes », « progrès raisonnables » et « mise en garde ». La cote « respect des attentes » signifie que le rendement a été conforme aux niveaux cibles fixés par Parcs Canada; elle s'applique généralement à des situations où le rendement peut être atteint durant l'exercice faisant l'objet du rapport. La cote « progrès raisonnables » signifie que les progrès réalisés relativement à un objectif pluriannuel sont acceptables et que s'ils continuent, ils permettront probablement d'atteindre l'objectif à long terme. La cote « mise en garde » signifie que les objectifs à court terme ne sont pas atteints ou que les progrès réalisés relativement aux objectifs à long terme sont inférieurs aux attentes. Dans certains cas, Parcs Canada est en voie d'instaurer des systèmes de mesure du rendement et ne possède pas suffisamment de renseignements pour évaluer l'état d'avancement par rapport aux résultats prévus.

Rendement global de l'Agence

Parcs Canada fait des progrès raisonnables au chapitre de la création de parcs nationaux dans la perspective du financement disponible. Le nombre de désignations de lieux, de personnes et d'événements d'importance nationale a été en moyenne de 20 par année au cours de la période de quatre ans précédant mars 2005, mais il a diminué à 19 en 2005-2006. Parcs Canada a révisé ses objectifs de rendement à 24 désignations par année à compter de 2006-2007.

Parcs Canada réalise aussi des progrès relativement à l'élaboration d'un programme de surveillance de l'intégrité écologique. À l'heure actuelle, selon les données disponibles, un échantillon limité de mesures indique que la plupart des parcs nationaux présentent un degré moyen à élevé d'intégrité écologique. Toutefois, ces ressources naturelles continuent d'être menacées par divers éléments. Parcs Canada fait des progrès pour ce qui est de documenter l'incidence environnementale de ses propres activités (p. ex., gaz à effet de serre, sites contaminés) ainsi que les répercussions des lotissements urbains et des routes qu'elle administre, mais d'autres défis importants se posent encore. L'Agence investit une partie des fonds prévus au Budget de 2005 pour s'attaquer aux enjeux liés aux impacts environnementaux de ses opérations.

L'état des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada est préoccupant, 68 % des lieux évalués ces cinq dernières années ont obtenu la cote faible pour au moins un des trois aspects de l'intégrité commémorative. Comme l'ont démontré les précédents rapports annuels, l'état des deux tiers des ressources culturelles bâties de Parcs Canada est évalué comme étant passable ou médiocre. Résultat? On risque de perdre ces biens patrimoniaux importants. Les fonds alloués par le Budget de 2005 à la réfection des immobilisations serviront à résoudre ces problèmes.

Les lieux patrimoniaux de Parcs Canada continuent d'attirer des millions de visiteurs chaque année. Les sondages menés auprès de nos visiteurs indiquent que ces derniers sont très satisfaits de la qualité des services de Parcs Canada et profitent bien des lieux patrimoniaux protégés. Dans l'ensemble, les visiteurs bénéficient de visites sécuritaires, la plupart des risques physiques étant associés à des activités telles que le ski et l'escalade dans l'arrière-pays. Toutefois, leur niveau général de compréhension des raisons fondamentales pour lesquelles les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux présentent une importance nationale ne répond pas aux objectifs dans bon nombre de lieux historiques et dans la plupart des parcs nationaux.

Les réalisations de Parcs Canada en 2005-2006 dans chacune des activités de programme sont détaillées dans la section 2 du présent rapport.

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Mandat	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.					
Activité de programme	1. Créer des lieux patrimoniaux nationaux				2. Préserver les ressources patrimoniales	
Dépenses d'exploitation	17,4 M\$ 1,5 M\$				178,6 M\$ 8,8 M\$	
Résultats prévus	Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	Achever ou agrandir certains parcs nationaux existants.	Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des PM, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère).	Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	
Attentes en matière de rendement	1. Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et 8 des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.	2. Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.	3. Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. 4. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.	5. Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.	6. Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010. 7. Mettre en place dans tous les parcs nationaux des systèmes de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique entièrement fonctionnels d'ici mars 2008. 8. Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014. 9. Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada.	
Statut	1. Progrès raisonnables : Désignation d'une réserve de parc national en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , donnant lieu à la représentation d'une nouvelle région terrestre au Labrador. Signature d'une entente de principe visant la proposition d'un projet d'aire marine nationale de conservation. Les progrès se poursuivent au chapitre de la création de cinq nouveaux parcs nationaux et trois nouvelles aires marines nationales de conservation.	2. Progrès raisonnables : Signature d'une entente visant l'agrandissement d'un parc national dans les Territoires du Nord-Ouest. Ajout de terres à un parc national existant.	3. Mise en garde : Dix-neuf désignations effectuées (18 découlant de la réunion de juin 2004 de la CLMHC; une avant l'examen ministériel du procès-verbal de la réunion de juin 2005 de la CLMHC). Huit de ces désignations avaient trait à 10 priorités stratégiques. On s'attend à ce que des décisions liées aux délibérations de la Commissions lors de ses réunions de décembre 2004 et de juin et décembre 2005 soient rendues au cours de la prochaine période de déclaration. 4. Progrès raisonnables : Au total, 50 plaques ont été dévoilées en 2005-2006, portant la moyenne des plaques apposées à 29 par année pour les cinq dernières années.	5. Progrès raisonnables relativement à la mise en œuvre du Répertoire canadien des lieux historiques, à la désignation de 28 édifices fédéraux du patrimoine et à la désignation de deux rivières du patrimoine. Le nombre de gares ferroviaires patrimoniales désignées et de lieux de sépulture des premiers ministres commémorés n'a pas changé.	6. Progrès raisonnables : En mars 2006, 12 plans directeurs avaient été mis à jour et étaient conformes aux lignes directrices en matière de planification. 7. Mise en garde : Aucun des parcs nationaux ne remplit actuellement tous les critères des systèmes pleinement fonctionnels pour la surveillance de l'intégrité écologique et la production de rapports. 8. Information insuffisante : Un échantillon de mesures limité indique que la plupart des parcs nationaux présente un degré moyen à élevé d'intégrité écologique. 9. Mise en garde : Liée à trois domaines prioritaires (gaz à effet de serre, sites contaminés, réservoirs de stockage des produits pétroliers). Certaines unités de gestion on atteint les objectifs visés quant au bilan des hydrocarbures halogénés et des BPC, mais dans l'ensemble, Parcs Canada n'a pas encore atteint ses objectifs relativement à ces questions.	

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (suite)

Mandate	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.		
Activité de programme Dépenses d'exploitation	2. Préserver les ressources patrimoniales 178,6 M\$ 8,8 M\$		3. Favoriser l'appréciation et la compréhension du public 78,1 M\$ 3,3 M\$
Résultats prévus	Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux; et maintenir ou améliorer l'état des autres ressources culturelles administrées par Parcs Canada.	Favoriser et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources patrimoniales qui ne sont pas administrées par Parcs Canada.	Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux patrimoniaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection.
Attentes en matière de rendement	<p>10. Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour approuvé d'ici décembre 2006.</p> <p>11. Améliorer tous les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible.</p> <p>12. Améliorer l'état des autres ressources culturelles administrées par Parcs Canada d'ici mars 2014.</p>	<p>13. Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'intégrité commémorative.</p> <p>14. Certification des interventions sur l'ensemble du patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada.</p>	<p>15. Faire en sorte que 50 % des visiteurs des parcs nationaux continuent de participer à une expérience d'apprentissage en lien avec le patrimoine naturel et/ou culturel des parcs nationaux/aires marines nationales de conservation.</p> <p>16. Faire en sorte que 85 % des visiteurs demeurent satisfaits, et que 50 % soient très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine offerts sur place.</p> <p>17. Maintenir à 75 % la proportion de visiteurs qui comprennent bien l'importance des parcs nationaux/aires marines nationales de conservation.</p> <p>18. Les Canadiens et Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des parcs nationaux/aires marines nationales de conservation.</p> <p>19. Accroître de 10 % le nombre de visiteurs des lieux historiques nationaux ciblés d'ici à mars 2008.</p> <p>20. Faire en sorte que 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux continuent de participer à une expérience d'apprentissage en lien avec le patrimoine naturel et/ou culturel des lieux historiques nationaux.</p> <p>21. Faire en sorte que 85 % des visiteurs demeurent satisfaits, et que 50 % soient très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine offerts sur place.</p> <p>22. Maintenir à 75 % la proportion de visiteurs qui comprennent bien l'importance des lieux historiques nationaux.</p> <p>23. Les Canadiens et Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des lieux historiques nationaux.</p> <p>24. Les Canadiens et Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des autres programmes axés sur le patrimoine.</p>
Statut	<p>10. Mise en garde : En mars 2006, 55 des 154 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada disposaient d'un plan directeur approuvé. Au rythme actuel, toutefois, Parcs Canada n'atteindra probablement pas son objectif.</p> <p>11. Progrès raisonnables : Parcs Canada fait des progrès raisonnables dans l'évaluation de l'intégrité commémorative de ses lieux historiques nationaux. Une enquête menée sur ces lieux en 2005-2006 a révélé que 9 des 12 lieux qui avaient reçu la cote faible en 2002-2003 avaient pris des mesures pour améliorer les éléments alors jugés inadéquats.</p> <p>12. Information insuffisante : Parcs Canada ne dispose ni d'inventaires ni de barèmes d'évaluation adéquats pour plusieurs catégories de ressources. Par exemple, bien qu'il existe un inventaire national des objets historiques et que 76 % de ces objets soient jugés en bon état, ces cotes d'évaluation ne sont pas à jour.</p>	<p>13. Progrès raisonnables : Parcs Canada examine actuellement les données recueillies lors de l'enquête de 2004-2005 auprès d'autres propriétaires de lieux historiques afin d'améliorer ses mesures et d'établir des objectifs au cours de la prochaine période de planification.</p> <p>14. Progrès raisonnables : Quatorze projets de restauration visant des propriétés patrimoniales commerciales ont été certifiés en principe; des recommandations de projets ont été formulées pour 110 édifices fédéraux du patrimoine; et trois projets de modification de gares ferroviaires patrimoniales, ainsi que la vente d'une de ces gares, ont été approuvés.</p>	<p>15. Progrès raisonnables : Dans les lieux sondés, en moyenne 75 % des visiteurs utilisent au moins un produit ou service axé sur la mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite.</p> <p>16. Progrès raisonnables : Dans les lieux sondés, 85 % des visiteurs étaient satisfaits. L'objectif visé quant à la proportion de visiteurs très satisfaits n'a été atteint qu'à deux des six parcs/AMNC sondés.</p> <p>17. Mise en garde : Aucun des lieux sondés n'a atteint l'objectif en 2005-2006.</p> <p>18. & 23. Progrès raisonnables : Une hausse, par rapport à 2002, du nombre de Canadiens qui approuvent l'utilisation de deniers publics dans le but de préserver l'intégrité des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.</p> <p>19. Progrès raisonnables : Trois des lieux historiques nationaux participants progressent vers la réalisation de l'objectif.</p> <p>20. Progrès raisonnables : Dans les lieux sondés, en moyenne 83 % des visiteurs utilisent au moins un produit ou service axé sur la mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite.</p> <p>21. Progrès raisonnables : 85 % des visiteurs étaient satisfaits dans 11 des 13 lieux historiques nationaux sondés; et 77 % étaient très satisfaits dans 10 des 13 lieux.</p> <p>22. Mise en garde : Parmi les lieux sondés, 7 lieux/canaux historiques nationaux sur 14 ont atteint l'objectif en 2005-2006.</p> <p>24. Information insuffisante : Pour rendre compte de cette attente en matière de rendement.</p> <p>* À l'heure actuelle l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour faire état des progrès réalisés par l'ensemble de ses lieux relativement à ces attentes en matière de rendement.</p>

Figure 1 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (suite)

Mandat	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.		
Activité de programme	4. Expérience de qualité pour le visiteur	5. Administration des lotissements urbains	6. Gestion des routes de transit
Dépenses d'exploitation	159,9 M\$ 22,2 M\$	7,9 M\$ 0,8 M\$	27,2 M\$ 15,0 M\$
Résultats prévus	Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation. Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les lieux historiques nationaux.	Les collectivités des parcs sont administrées de façon efficace (services offerts dans ces collectivités). Les collectivités des parcs sont administrées de façon efficace (services municipaux généraux). Les collectivités des parcs sont des modèles d'intendance environnementale.	Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum. Les voies navigables sont sécuritaires et ouvertes à la circulation maritime de transit; leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.
Attentes en matière de rendement	25. Faire en sorte que 85 % des visiteurs demeurent satisfaits, et que 50 % soient très satisfaits de leurs expériences dans les parcs nationaux ou dans les aires marines nationales de conservation. 26. Accroître au maximum le nombre de visiteurs vivant des expériences mémorables dans les parcs nationaux ou les aires marines nationales de conservation. 27. Accroître au maximum la sécurité des visiteurs dans les parcs nationaux ou aux aires marines nationales de conservation. 28. Faire en sorte que 85 % des visiteurs demeurent satisfaits, et que 50 % soient très satisfaits de leurs expériences dans les lieux historiques nationaux. 29. Accroître au maximum le nombre de visiteurs vivant des expériences mémorables dans les lieux historiques nationaux. 30. Accroître au maximum la sécurité des visiteurs dans les lieux historiques nationaux.	31. Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures). 32. Réduire au minimum les incidences environnementales des lotissements urbains.	33. Les routes sont ouvertes à la circulation de transit. 34. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. 35. Minimiser les incidences environnementales des routes. 36. Les canaux/voies navigables sont ouverts à la circulation maritime. 37. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. 38. Minimiser les incidences environnementales des canaux/cours d'eau.
Statut	25. & 28. Respect des attentes : Les lieux sondés ont atteint les deux objectifs quant à la satisfaction globale des visiteurs. 26. Progrès raisonnables : Dans les lieux sondés, le taux moyen de visiteurs satisfaits était de 89 %, et le taux moyen de visiteurs très satisfaits était de 59%. 29. Progrès raisonnables : Dans 13 des 14 lieux sondés, le taux moyen de visiteurs satisfaits était de 93 %, et le taux moyen de visiteurs très satisfaits était de 63 %. 27. & 30. Information insuffisante : Des progrès ont été réalisés dans la révision du cadre de la politique visant le programme de sécurité publique. Le système de surveillance des incidents est entièrement mis en œuvre. * À l'heure actuelle l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour faire état des progrès réalisés par l'ensemble de ses lieux relativement à ces attentes en matière de rendement.	31. Respect des attentes : 100 % des coûts d'exploitation sont recouverts pour les services d'aqueduc, d'égout et de collecte des ordures 32. Progrès raisonnables : Un cadre de surveillance commun a été élaboré. Les rapports sur la situation des collectivités ont été complétés. Quatre des collectivités satisfont généralement à des normes élevées en matière de qualité des effluents d'eaux usées.	33. Progrès raisonnables : Aucune fermeture en raison de l'état de l'infrastructure. 34. Information insuffisante : Cette attente en matière de rendement a été revue en 2005-2006. Des inspections périodiques officielles des routes et des ponts sont effectuées pour faire en sorte que les problèmes de sécurité sont documentés et corrigés. 35. Mise en garde : Le cadre provisoire de 2004-2005 sur les rapports touchant à l'incidence environnementale des routes n'a pas été mis en œuvre, et l'on ne dispose de données pertinentes à ce sujet que pour quelques parcs. 36.-38. Information insuffisante : Les attentes en matière de rendement des voies navigables ont été modifiées en 2005-2006 et feront l'objet d'un rapport en 2006-2007.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le présent rapport est fondé sur les principes de présentation de rapport et les autres exigences énoncées dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement* de 2005-2006, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il est également conforme aux critères d'équité et de fiabilité du Bureau de la vérificatrice générale du Canada relatifs à l'information sur le rendement à présenter au Parlement.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige que la vérificatrice générale du Canada présente une évaluation quant à la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans le présent rapport. Ce n'est pas le rôle de la vérificatrice générale du Canada d'évaluer le rendement effectif de l'Agence ni de faire des commentaires à ce sujet.

La direction a établi des systèmes et des pratiques destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence. Parcs Canada améliore constamment son information financière et sur le rendement en adoptant de nouvelles mesures et en améliorant la collecte de données pour d'autres mesures. Certains renseignements sont fondés sur les meilleurs jugements et les meilleures estimations de la direction. Les restrictions quant à la qualité des données fournies et des plans d'amélioration proposés sont énoncées dans le présent rapport.

La haute direction de l'Agence supervise la rédaction de ce rapport et en approuve la version finale. Selon moi, l'information présentée est la meilleure dont on dispose à l'heure actuelle, et elle permet de brosser un portrait détaillé, équilibré et transparent du rendement de Parcs Canada pour l'exercice 2005-2006.



Alan Latourelle, Directeur général de l'Agence

Ottawa

Le 22 septembre 2006



**ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
de l'information sur le rendement
dans le rapport sur le rendement 2005-2006 de l'Agence Parcs Canada**

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et à la ministre de l'Environnement

Objet

Comme l'exige la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, j'ai évalué la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence Parcs Canada pour 2005-2006 en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'information sur le rendement présentée dans le rapport sur le rendement de l'Agence incombe à la direction.

Ma responsabilité

Ma responsabilité consiste à évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans le rapport sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise.

Mon évaluation a porté exclusivement sur l'information sur le rendement contenue dans la section de son rapport sur le rendement intitulée « Rendement par activité de programme ». Mon évaluation n'a pas porté sur les objectifs énoncés dans le plan d'entreprise ni sur l'information à laquelle renvoient les liens Web du rapport. Ma responsabilité n'implique pas que j'évalue ou que je commente le rendement même de l'Agence.

La nature de mon évaluation

Mon évaluation a consisté en un examen effectué conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Elle a consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur l'information sur le rendement. J'ai effectué cette évaluation en m'appuyant sur les critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité décrits à l'annexe.

Une évaluation fondée sur un examen fournit un niveau modéré d'assurance et n'est pas une vérification. Je n'exprime donc pas une opinion de vérification relativement à l'information sur le rendement de l'Agence.

Conclusion

Au cours de mon évaluation, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information sur le rendement de l'Agence pour 2005-2006, en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise, n'est pas, à tous égards importants, juste et fiable selon les critères décrits à l'annexe du présent rapport.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada

Le 22 septembre 2006

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA JUSTESSE ET DE LA FIABILITÉ
BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA**

Les critères suivants ont été élaborés pour évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : l'Agence a-t-elle communiqué l'information sur son rendement en regard de ses objectifs? Cette information est-elle juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs qu'il est censé atteindre.

JUSTESSE

PERTINENTE L'information sur le rendement rend compte, dans leur contexte, de réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.

COMPRÉHENSIBLE L'information sur le rendement dresse un tableau clair du rendement et décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.

ATTRIBUABLE L'information sur le rendement démontre les raisons pour lesquelles le programme a produit des résultats positifs.

ÉQUILIBRÉE L'information sur le rendement fournit un tableau représentatif et clair de tout l'éventail des réalisations, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

FIABILITÉ

EXACTE L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits communiqués.

Les critères décrits ci-dessus ont été élaborés spécialement pour la présente évaluation. L'Agence Parcs Canada a reconnu que ces critères conviennent à l'évaluation.

D'autres renseignements sur les critères sont disponibles sur notre site Web au http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/200310frpi_f.html

SECTION 2 : RENDEMENT PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 CRÉER DES LIEUX PATRIMONIAUX

Description et dépenses

Cette activité de programme englobe la planification des réseaux; la négociation avec les intervenants en vue d'ajouts aux réseaux nationaux; l'obtention de l'approbation ministérielle; et la création de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation, de lieux historiques nationaux, ainsi que d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., les rivières du patrimoine, les

édifices fédéraux du patrimoine et les gares ferroviaires patrimoniales).

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2005-2006	2004-2005**
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	9 343	9 745
		Autres	8 009	6 083
		Total	17 352	15 828
	Dépenses en capital		1 520	6 178

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

** Certaines des données comparatives de l'année antérieure ont été reclassées pour les besoins de la présentation de l'exercice en cours.

Cette activité de programme a représenté 3 % des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices. Les principales dépenses en capital effectuées en 2005-2006 comprennent 0,7 M\$ pour l'acquisition de terres dans la réserve de parc national du Canada des

Monts-Torngat, situé dans la région ouest de Terre-Neuve et du Labrador, et 0,5 M\$ pour l'acquisition de terres dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce, établi dans le sud-ouest de l'Ontario.

Initiatives et réalisations

Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et 8 des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.	Progrès raisonnables : Une réserve de parc national a été désignée en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , permettant la représentation d'une nouvelle région terrestre naturelle au Labrador. Une entente de principe a été signée pour un projet d'aire marine de conservation. À l'heure actuelle, 28 des 39 régions terrestres et 2 des 29 régions marines sont représentées.
Achever ou agrandir certains parcs existants.	Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.	Progrès raisonnables : Une entente visant l'agrandissement d'un parc national dans les Territoires du Nord-Ouest a été signée, et des terres ont été ajoutées à un parc national existant et inachevé.

Créer des parcs nationaux et des réserves de parc national du Canada

Le *Plan du réseau des parcs nationaux* (1997) sert de guide pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux (consulter la section « Bibliothèque » dans le site www.pc.gc.ca). Ce plan divise le Canada en 39 « régions naturelles de parc national » distinctes, en se fondant sur la géographie physique (l'apparence du terrain) et la végétation. L'objectif est de représenter chacune des régions naturelles par au moins un parc national.

Parcs Canada prévoit représenter 34 des 39 régions terrestres par un parc national ou une réserve de parc national² d'ici mars 2008. Pour respecter cet engagement, l'Agence cherche à ajouter au réseau neuf régions qui n'étaient pas représentées en mars 2003. Depuis mars 2006, trois nouvelles régions sont représentées. Parcs Canada poursuivra les négociations et conclura le plus d'ententes possible dans les limites des niveaux de financement approuvés.

Attente en matière de rendement

Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres soient représentées d'ici mars 2008.

Le processus de création d'un parc comporte cinq étapes :

1. Détermination des superficies représentatives d'une région naturelle;
2. Choix d'une proposition de parc éventuel;
3. Réalisation d'une étude de faisabilité, incluant des consultations, sur la proposition de parc;
4. Négociation d'ententes de parc;
5. Protection officielle du parc national ou de la réserve de parc national en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. (Voir « Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada » dans le site www.pc.gc.ca, qui fournit de plus amples renseignements sur les étapes de la création d'un parc.).

La figure 2 présente le réseau complet des 39 régions naturelles et des parcs nationaux et réserves de parc national existants. Elle montre également les régions qui jouissent d'une protection intérimaire (c'est-à-dire des terres que l'on soustrait à d'autres utilisations, en attendant la signature d'une nouvelle entente relative à la création d'un nouveau parc), ainsi que les zones d'intérêt (c'est-à-dire des zones représentatives d'une

région naturelle, qui ont été choisies pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un parc). Trente-sept des 42 parcs nationaux et réserves de parc national actuels sont protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (étape 5). Les cinq autres parcs sont en exploitation mais n'ont pas encore été reconnus de façon officielle en vertu de la *Loi*.

La figure 3 résume l'état d'achèvement du réseau de parcs nationaux en mars 2006 dans les 12 régions qui n'étaient pas représentées au début de la période du rapport. En 2005-2006, la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat a été officiellement créée grâce à l'adoption d'une législation fédérale donnant effet à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, modifiant en conséquence la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. La région naturelle des montagnes du Labrador du Nord est maintenant considérée comme étant « représentée » dans le réseau des parcs nationaux, car les terres destinées à la réserve de parc ont été transférées au gouvernement du Canada, la réserve de parc est en exploitation et la région est maintenant officiellement protégée. La réserve de parc national des Monts-Torngat ajoute quelque 9 700 kilomètres carrés au réseau de parcs nationaux. En résumé, 28 des 39 régions naturelles sont représentées par des parcs nationaux et des réserves de parc national, et 11 régions ne le sont pas encore.

De plus, Parcs Canada et la Déline Land Corporation, représentant les Dénés et les Métis de la région du Sahtu, ont signé un Plan des retombées et des avantages qui ajoutera environ 1 841 kilomètres carrés aux régions sud du Parc national du Canada Tukut Nogait. Cette entente améliore la représentation de la région naturelle des collines de la toundra à l'intérieur du réseau des parcs nationaux du Canada.

La figure 4 montre le statut de cinq régions (2, 16, 18, 27 et 29) représentées par des parcs nationaux et des réserves de parcs nationaux en exploitation, qui ne sont pas actuellement reconnus de façon officielle en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. En 2005-2006, on n'a relevé aucun

changement dans le statut des autres parcs nationaux en exploitation.

Le Rapport sur le rendement de l'an dernier comptait le parc national du Canada Gros-Morne au nombre des parcs nationaux en exploitation, même s'il n'était pas encore reconnu officiellement. En octobre 2005, il obtenait le statut de parc national en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Agrandissement et achèvement de parcs nationaux

L'acquisition de terres supplémentaires tant à l'extérieur des limites actuelles d'un parc (agrandissement) qu'à l'intérieur d'un parc national existant (achèvement) peut permettre d'achever la représentation d'une région naturelle et d'accroître l'intégrité écologique d'un parc national.

Attente en matière de rendement

Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.

Agrandissement : Parcs Canada prévoit agrandir trois parcs nationaux existants d'ici mars 2008. Les progrès réalisés en ce qui concerne les propositions d'agrandissement de ces parcs nationaux sont résumés dans la figure 5.

Augmentation du territoire pour l'achèvement des parcs nationaux existants : Parcs Canada participe à un processus continu visant à achever, par l'acquisition de terres, trois parcs nationaux existants, dont deux ont des limites convenues : le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce, en Ontario, et le parc national du Canada des Prairies, en Saskatchewan. L'acquisition de terres dans ces parcs, qui progresse depuis quelques années, dépend de la bonne volonté des vendeurs conformément aux ententes signées relativement à l'établissement d'un parc. L'achèvement de ces parcs prendra de nombreuses années. Les acquisitions de terres effectuées en 2005-2006 sont présentées dans la figure 6.

Figure 2 : Régions naturelles et parcs nationaux du Canada

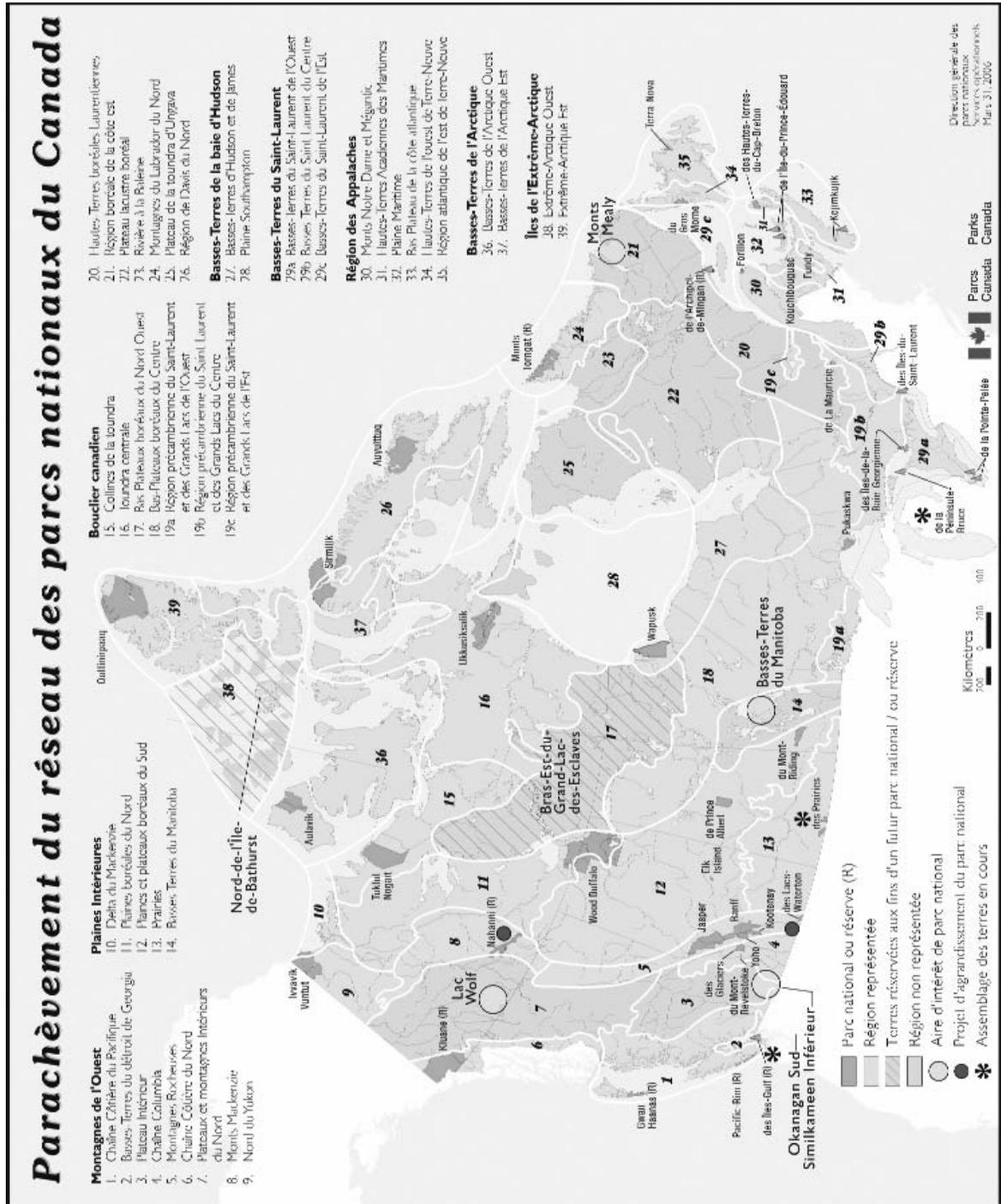


Figure 3 : État d'avancement de la création de parcs nationaux dans 12 régions non représentées 2005-2006

Étape	3 : Plateaux et montagnes intérieurs du Nord (site potentiel – Lac Wolf) : Parcs Canada manifeste depuis longtemps de l'intérêt pour la région du lac Wolf comme parc national potentiel. L'étude de faisabilité ne commencera pas avant d'avoir obtenu l'appui du gouvernement territorial, du Conseil de Teslin Tlingit (Première nation), du Teslin Renewable Resources Council et de la collectivité. Cette situation dure depuis plusieurs années et n'a pas changé en 2005-2006.	17 : Hautes terres boréales du Nord-Ouest (site potentiel – bras Est du Grand lac des Esclaves – T*) : Parcs Canada et la Première nation des Dénés Lutsel K'e ont commencé à négocier un protocole d'entente en vue d'établir une méthode d'approche collaborative pour évaluer le projet de parc national dans le cadre d'une initiative de protection plus vaste du territoire traditionnel des Dénés. Une première rencontre a eu lieu avec la nation des Métis des T.N.-O. afin de déterminer son intérêt à l'égard du parc proposé. Parcs Canada a aussi cerné un domaine d'intérêt préliminaire pour aider à orienter l'étude de faisabilité, y compris entreprendre le processus d'évaluation des ressources minérales et énergétiques.	21 : Région boréale de la côte est (site potentiel – monts Mealy) : L'étude de faisabilité s'est poursuivie avec une deuxième ronde de consultations publiques en mars 2006. Ces consultations ont porté principalement sur les limites proposées du parc national, et l'élaboration d'un cadre de référence pour le maintien des utilisations traditionnelles des terres par les résidents du Labrador. Un rapport intérimaire sur la proposition de parc a été préparé à la lumière des résultats des consultations menées.	38 : Extrême-Arctique Ouest (site potentiel – île Bathurst – T*) : À la suite du prolongement et de la restructuration de l'ordonnance de mise de côté des terres en vue de la création d'un parc national, des travaux ont été entrepris pour préparer un atelier visant à étudier les limites proposées pour le parc par le gouvernement. L'atelier a toutefois été retardé en raison des préoccupations soulevées par les Inuits relativement à la désignation du caribou de Peary comme espèce menacée. Une fois que l'atelier aura eu lieu, on pourra entreprendre des négociations avec les Inuits sur une entente visant la création d'un parc national.
2. Choix de proposition de parc	3 : Plateau intérieur (site potentiel – Sud de l'Okanagan-Similkameen) : Parcs Canada a donné suite aux consultations publiques tenues à l'automne 2004 en diffusant une série de bulletins qui résumaient les questions soulevées par le public et présentaient la perspective de l'Agence. Les études techniques se sont poursuivies, et une ébauche de concept du parc a été élaborée, y compris une proposition concernant les limites du parc et un cadre de gestion. Le concept du parc a été présenté à divers intervenants dans le cadre de rencontres bilatérales en prévision des consultations publiques qui devaient commencer en mai 2006. Des fonctions de liaison ont été confiées à deux bandes autochtones afin de faciliter les consultations auprès des Premières nations.	14 : Basses-Terres du Manitoba (site potentiel – Basses-Terres du Manitoba) : La dernière série de consultations exigées aux termes du protocole d'entente de 2004 entre le Canada et le Manitoba a de nouveau été retardée. Le gouvernement du Manitoba a entrepris des consultations communautaires sur les questions d'intérêt secondaire. Parcs Canada continue de collaborer avec la province pour trouver une façon de terminer les consultations publiques en 2006. Les discussions avec le gouvernement du Manitoba sur les questions touchant aux terres et aux ressources se sont poursuivies.	14 : Basses-Terres du Manitoba (Projet des Basses-Terres du Manitoba) ; 17 : Hautes-Terres boréales du Nord-Ouest (Projet de Bas Est de Grand Lac des Esclaves) ; 20 : Hautes-Terres boréales, Laurentiennes ; 21 : Régions boréales de la côte est (Projet des Monts Mealy) ; 23 : Rivière à la Baleine ; 24 : Montagnes du Labrador du Nord (Projet des Monts Torngat) ; 25 : Plateau de la toundra de l'Ungava ; 28 : Plaine Southampton ; 38 : Extrême-Arctique Ouest (Projet de l'île de Bathurst)*	LES RÉGIONS NATURELLES DES PARCS NATIONAUX RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES
3. Étude de faisabilité	14 : Basses-Terres du Manitoba (site potentiel – Basses-Terres du Manitoba) : La dernière série de consultations exigées aux termes du protocole d'entente de 2004 entre le Canada et le Manitoba a de nouveau été retardée. Le gouvernement du Manitoba a entrepris des consultations communautaires sur les questions d'intérêt secondaire. Parcs Canada continue de collaborer avec la province pour trouver une façon de terminer les consultations publiques en 2006. Les discussions avec le gouvernement du Manitoba sur les questions touchant aux terres et aux ressources se sont poursuivies.	14 : Basses-Terres du Manitoba (Projet des Basses-Terres du Manitoba) ; 17 : Hautes-Terres boréales, Laurentiennes ; 20 : Hautes-Terres boréales, Laurentiennes ; 21 : Régions boréales de la côte est (Projet des Monts Mealy) ; 23 : Rivière à la Baleine ; 24 : Montagnes du Labrador du Nord (Projet des Monts Torngat) ; 25 : Plateau de la toundra de l'Ungava ; 28 : Plaine Southampton ; 38 : Extrême-Arctique Ouest (Projet de l'île de Bathurst)*	LES RÉGIONS NATURELLES DES PARCS NATIONAUX RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES	LES RÉGIONS NATURELLES DES PARCS NATIONAUX RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES
4. Consultations et négociations	14 : Basses-Terres du Manitoba (site potentiel – Basses-Terres du Manitoba) : La dernière série de consultations exigées aux termes du protocole d'entente de 2004 entre le Canada et le Manitoba a de nouveau été retardée. Le gouvernement du Manitoba a entrepris des consultations communautaires sur les questions d'intérêt secondaire. Parcs Canada continue de collaborer avec la province pour trouver une façon de terminer les consultations publiques en 2006. Les discussions avec le gouvernement du Manitoba sur les questions touchant aux terres et aux ressources se sont poursuivies.	14 : Basses-Terres du Manitoba (Projet des Basses-Terres du Manitoba) ; 17 : Hautes-Terres boréales, Laurentiennes ; 20 : Hautes-Terres boréales, Laurentiennes ; 21 : Régions boréales de la côte est (Projet des Monts Mealy) ; 23 : Rivière à la Baleine ; 24 : Montagnes du Labrador du Nord (Projet des Monts Torngat) ; 25 : Plateau de la toundra de l'Ungava ; 28 : Plaine Southampton ; 38 : Extrême-Arctique Ouest (Projet de l'île de Bathurst)*	LES RÉGIONS NATURELLES DES PARCS NATIONAUX RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES	LES RÉGIONS NATURELLES DES PARCS NATIONAUX RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES

Aucun progrès n'a été réalisé dans quatre régions (20, 22, 23 et 25) en raison du manque d'appui local ou provincial aux propositions visant la création de parcs nationaux. La région 28 est considérée comme une région à faible priorité.

* Terres mises de côté pour protection provisoire

Source : Parcs Canada, Direction de l'établissement des parcs

Figure 4: Statut de quatre parcs nationaux en exploitation et d'une réserve de parc national non reconnus officiellement dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2005-2006)

Regions		
2 : Basses-Terres du détroit de Georgia 16 : Toundra centrale	27 : Basses-Terres d'Hudson et de James	18 : Bas-Plateaux boréaux du Centre 29 : Basses-Terres du Saint-Laurent
<p>Le parc national du Canada des Îles-Gulf et le parc national du Canada Ukkusiksalik Parcs Canada prendra les mesures nécessaires en 2006-2007, en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>, pour recommander à la gouverneure en conseil la création de cette réserve et de ce parc aux termes de la <i>Loi</i>.</p>	<p>Le parc national du Canada Wapusk n'a pas encore été reconnu officiellement; il faut attendre la conclusion d'une entente relative aux règlements sur la gestion des activités traditionnelles d'exploitation des ressources renouvelables. Le règlement sur le parc Wapusk est complexe, et son élaboration prendra un certain temps.</p>	<p>Le parc national du Canada Pukaskwa et le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce n'ont pas été inclus dans la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> en raison de questions autochtones non résolues qui continuent de faire l'objet de discussions. Le statut de ces parcs nationaux n'a pas changé en 2005-2006.</p>

Source : Parcs Canada, Division de la législation et de la politique

Figure 5 : Progrès relatifs aux propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants

Régions		
8 : Monts Mackenzie	15 : Collines de la toundra	5 : Montagnes Rocheuses
<p>Réserve de parc national du Canada Nahanni : Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho poursuivent la mise en œuvre du protocole d'entente signé en 2003. La plupart des projets de recherche sont achevés. L'étude sur le terrain à l'appui d'une évaluation des ressources minérales et énergétiques est terminée, et un rapport provisoire est attendu au printemps 2006. Des travaux ont été entrepris en vue du début des consultations publiques prévues au printemps 2006. Dans le secteur de l'accord du Sahtu, les organisations des Dénés et Métis du Sahtu continuent d'examiner une proposition visant à ajouter au parc la partie du bassin hydrographique de la Nahanni Sud située dans le secteur du Sahtu.</p>	<p>Parc national du Canada Tuktu Nogait : Secteur du Sahtu – T : Parcs Canada et les Dénés et Métis du Sahtu ont conclu une entente sur les répercussions et les avantages visant à agrandir le parc national du Canada Tuktu Nogait dans le secteur de l'accord du Sahtu. Cette entente ajoutera environ 1 841 kilomètres carrés du secteur de l'Inuvialuit à l'actuel parc du Canada Tuktu Nogait.</p> <p>Secteur du Nunavut – T : Malgré la confirmation d'intérêt à l'égard de la création d'un parc national lors des audiences publiques sur l'ébauche de plan régional d'utilisation des terres pour West Kitikmeot, et malgré la rencontre publique tenue en novembre 2004, peu de choses ont été accomplies relativement à cette proposition. L'ébauche d'un cadre de référence en vue d'une étude communautaire sur le tourisme a été élaborée.</p>	<p>Parc national du Canada des Lacs-Waterton – Proposition de la vallée Flathead : Le Canada est intéressé à ajouter des parties de la vallée de la rivière Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, au parc national du Canada des Lacs-Waterton. Toutefois, le gouvernement provincial n'appuie pas d'étude de faisabilité dans cette région. Si la province donne son accord, le Canada sera intéressé à entreprendre cette étude.</p>

Source : Parcs Canada, Direction de l'établissement des parcs

Figure 6 : Acquisition de terres pour l'achèvement des parcs nationaux existants

Parc national du Canada de la Péninsule-Bruce (Région 29)	Parc national du Canada des Prairies (Région 13)	Réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (Région 2)
L'entente de 1987 relative à l'établissement du parc national du Canada de la Péninsule-Bruce prévoyait un parc d'une superficie approximative de 154 km ² . L'acquisition de 0,20 km ² de terres, cette année, porte à 33 % l'achèvement du parc en mars 2006, comparativement à 29,9 % en mars 2000.	L'entente de 1988 relative à l'établissement du parc national du Canada des Prairies prévoyait un parc d'une superficie approximative de 904 km ² . Aucune terre n'a été acquise en 2005-2006; le parc demeure donc achevé à 48,4 %.	Créée en 2003-2004 à partir d'une superficie de base de 33,3 km ² s'étendant sur 15 îles, la réserve de parc n'a pas de limites définies. Aucune terre n'a été ajoutée en 2005-2006; la superficie du parc demeure donc de 35,1 km ² .

Source : Gestion du portefeuille des investissements, Parcs Canada

Créer des aires marines nationales de conservation et des réserves d'aires marines nationales de conservation du Canada

La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (Loi sur les AMNCC)* de 2002 comprend un cadre de création et de gestion du réseau des aires marines nationales de conservation du Canada. Un plan du réseau, intitulé *D'un océan à l'autre* (www.pc.gc.ca) divise les eaux océaniques et celles des Grands Lacs du Canada en 29 régions marines naturelles. L'objectif de l'Agence est de représenter chacune de ces régions par une aire marine nationale de conservation (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada dans le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les aires marines de conservation sont créées).

Les aires marines nationales de conservation sont gérées en fonction d'une utilisation durable sur le plan écologique, et comprennent des zones hautement protégées, entourées de zones polyvalentes où des activités comme la pêche, l'aquaculture et le transport maritime sont autorisées. En vertu de la *Loi sur les AMNCC*, Parcs Canada a pour mandat de collaborer avec Pêches et Océans Canada et Transports Canada afin de gérer ces activités dans les limites d'une aire marine nationale de conservation et d'en protéger et conserver les écosystèmes marins.

Il existe actuellement deux endroits en exploitation qui représentent deux des 29 régions marines naturelles (7 %) et couvrent une superficie de 1 251 km². Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, au Québec (Atlantique, Région 5), est géré en vertu de sa propre loi, dont les objectifs sont semblables à ceux de la *Loi sur les AMNCC*. Le parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario (Grands Lacs, Région 2), est géré en vertu d'une entente fédérale-provinciale conclue en 1987, qui exigeait la création du parc marin. Le réseau complet des 29 régions marines ainsi que les aires marines nationales de conservation et les réserves d'AMNC en exploitation et proposées dans ces régions, sont illustrés dans la figure 7.

Attente en matière de rendement

Faire en sorte que huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.

L'Agence prévoit représenter huit des 29 régions marines d'ici mars 2008. En mars 2006, aucune nouvelle région marine n'avait été ajoutée au nombre des régions représentées. Parcs Canada poursuivra les négociations et conclura le plus d'ententes possible dans les limites des niveaux de financement approuvés. Les progrès dans la réalisation de cet objectif sont résumés dans la figure 8.

Figure 7 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation

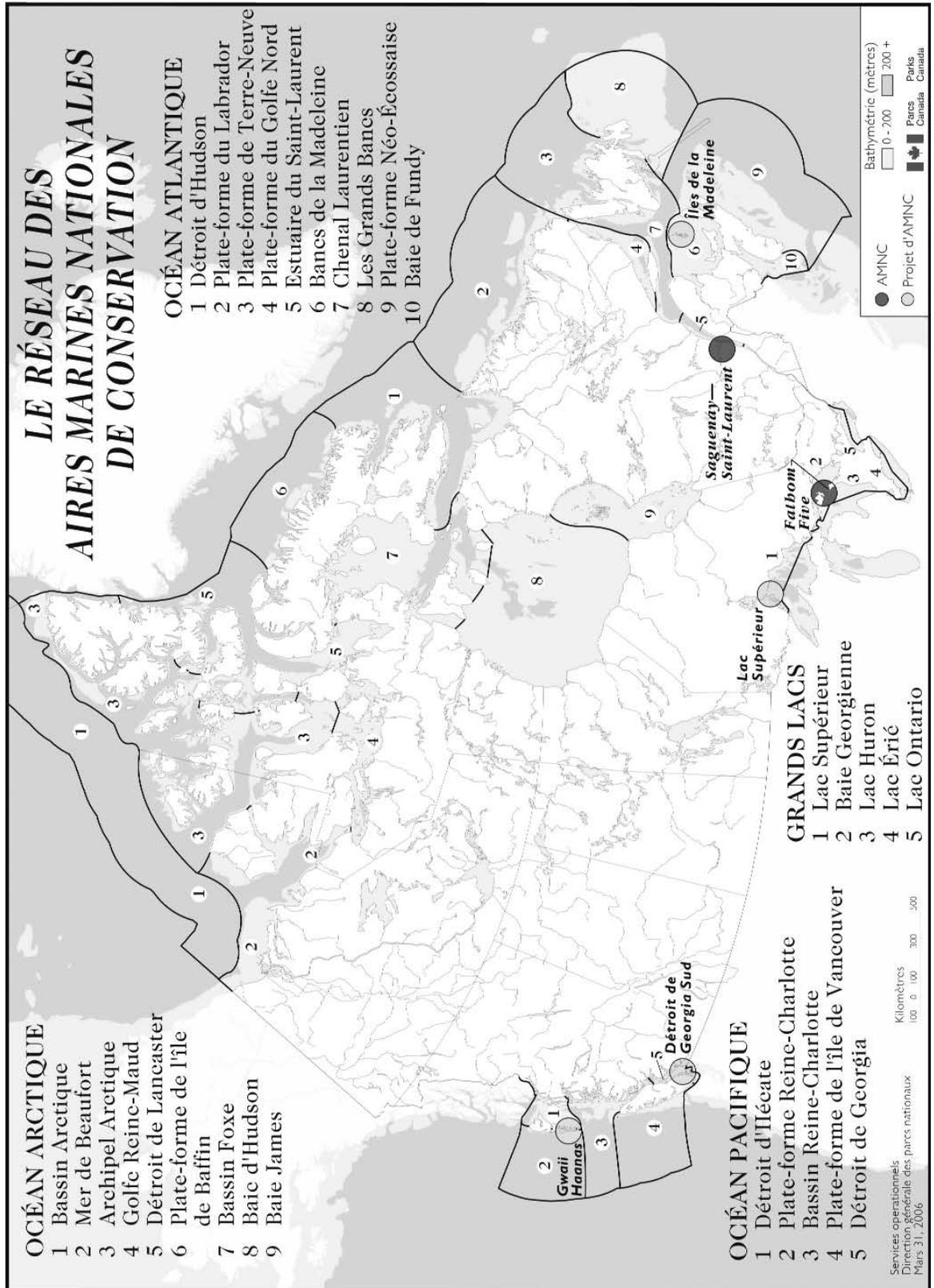


Figure 8: Statut des AMNC du Canada – Création dans les régions prioritaires non représentées (2005-2006)

Étape																																																																																																																																																																																																			
<p>2. Choix d'une proposition d'AMNC</p>	<p>Océan Atlantique 7 : Chenal Laurentien et Grands Lacs 4 : Lac Érié Dans le cas des régions marines du lac Érié et du chenal Laurentien, le processus entourant le choix des endroits privilégiés en vue de la création d'aires marines nationales de conservation a continué d'évoluer grâce au travail continu relativement au rapport de sélection de chaque région marine.</p>																																																																																																																																																																																																		
<p>3. Étude de faisabilité/ plan directeur provisoire</p>	<p>Océan Pacifique 1 et 2 – Détroit d'Hécate et Plate-forme Reine-Charlotte (Gwaii Haanas) : L'engagement de créer une réserve d'aire marine nationale de conservation afin de représenter les régions marines 1 et 2 de l'Océan Pacifique est énoncé dans l'entente fédérale-provinciale de 1988. Toutes les étapes prévues dans l'entente ont été franchies, mais l'adoption de la <i>Loi sur les AMNCC</i> a engendré une nouvelle : élaborer un plan directeur provisoire. Même si l'étape 3 du projet est maintenant réalisée, certaines négociations supplémentaires (étape 4) sont actuellement en cours. Les discussions entourant un protocole d'entente qui permettrait au processus d'établissement d'un plan directeur provisoire d'aller de l'avant se sont poursuivies avec le Conseil de la nation Haïda. Une entente de gouvernance avec la nation Haïda est également requise pour l'AMNC en vertu de l'entente sur Gwaii Haanas.</p>	<p>Océan Pacifique 5 – Détroit de Georgia (sud du détroit de Georgia) : En réponse aux séances portes ouvertes tenues au printemps 2005, Parcs Canada a émis un bulletin visant à résumer les questions soulevées par le public et à y donner suite. Des discussions ont été amorcées avec les Premières nations pour sonder leur intérêt à l'égard de l'étude de faisabilité. Des études écologiques et économiques ont été entreprises, et d'autres rencontres ont eu lieu avec les intervenants afin de leur expliquer le programme des AMNC.</p>	<p>Océan Atlantique 6 – Plateau madelinien (Îles de la Madeleine) : Parcs Canada a poursuivi ses efforts afin d'obtenir l'appui et la participation du gouvernement du Québec à une étude de faisabilité. Bien que plusieurs organisations et groupes des Îles de la Madeleine aient été invités à soumettre des candidats pour siéger sur un comité consultatif afin de contribuer à la réalisation de l'étude, ces nominations n'ont pas été confirmées puisqu'on attend que le Québec précise sa position sur l'étude. On a continué de tenir les représentants du gouvernement du Québec et des ministères fédéraux concernés au fait du projet.</p>																																																																																																																																																																																																
<p>4. Consultations et négociations</p>	<p>Grands Lacs 1 – Lac Supérieur : Une entente de principe entre le Canada et l'Ontario concernant le projet d'aire marine nationale de conservation dans la partie ouest du lac Supérieur a été signée en novembre 2005. Cette entente de principe guidera le reste des travaux d'établissement d'une aire marine de conservation, y compris les négociations avec le gouvernement de l'Ontario. En 2005-2006, les discussions se sont poursuivies entre Parcs Canada et les chefs autochtones de la partie nord du lac Supérieur sur différentes questions, dont l'élaboration d'une entente visant le rôle de ces derniers dans la planification et la gestion de l'AMNC.</p> <p>Parcs Canada a affecté des ressources afin de faire avancer les propositions visant des aires marines nationales de conservation dans les sept régions ci-dessus. Aucun progrès n'a été réalisé relativement à la création d'AMNC dans les 22 autres régions non représentées</p> <p><i>Source : Parcs Canada, Direction de l'établissement des parcs</i></p> <div data-bbox="714 1071 1435 1764"> <p>STATUT DES RÉGIONS MARINES DES AMNC</p> <p>RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Région</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Régions du Pacifique:</td> </tr> <tr> <td>1 Détroit d'Hécate</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>2 Plate-forme Reine-Charlotte</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>3 Bassin Reine-Charlotte</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>4 Plate-forme de l'île de Vancouver</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>5 Détroit de Georgia</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Régions de l'Arctique:</td> </tr> <tr> <td>1 Bassin Arctique</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>2 Maer de Beaufort</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>3 Archipel Arctique</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>4 Golfe Rein-Maud</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>5 Détroit de Lancaster</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>6 Plate-forme de l'île de Baffin</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>7 Bassin Foxe</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>8 Baie d'Hudson (aire Rivière Churchill / Fleuve Nelson)</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>9 Baie James</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Régions de l'Atlantique:</td> </tr> <tr> <td>1 Détroit d'Hudson</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>2 Plate-forme du Labrador</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>3 Plate-forme de Terre-Neuve</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>4 Plate-forme de la Côte Nord</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>6 Bancs de la Madeleine (Projet des Îles de la Madeleine)</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>7 Chenal Laurentien</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>8 Les Grands Bancs</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>9 Plate-forme Néo-Écossaise</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>10 Baie de Fundy</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Régions des Grands Lacs:</td> </tr> <tr> <td>1 Lac Supérieur (Projet du Lac Supérieur)</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>3 Lac Huron</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>4 Lac Érié</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> <tr> <td>5 Lac Ontario (aire Pointe Prince Edward)</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> <td>■</td> </tr> </tbody> </table> <p>■ Statut de la création d'AMNC en 2004/2005 ■■ Progrès en 2005-2006</p> </div>			Région	1	2	3	4	5	Régions du Pacifique:						1 Détroit d'Hécate	■	■	■	■	■	2 Plate-forme Reine-Charlotte	■	■	■	■	■	3 Bassin Reine-Charlotte	■	■	■	■	■	4 Plate-forme de l'île de Vancouver	■	■	■	■	■	5 Détroit de Georgia	■	■	■	■	■	Régions de l'Arctique:						1 Bassin Arctique	■	■	■	■	■	2 Maer de Beaufort	■	■	■	■	■	3 Archipel Arctique	■	■	■	■	■	4 Golfe Rein-Maud	■	■	■	■	■	5 Détroit de Lancaster	■	■	■	■	■	6 Plate-forme de l'île de Baffin	■	■	■	■	■	7 Bassin Foxe	■	■	■	■	■	8 Baie d'Hudson (aire Rivière Churchill / Fleuve Nelson)	■	■	■	■	■	9 Baie James	■	■	■	■	■	Régions de l'Atlantique:						1 Détroit d'Hudson	■	■	■	■	■	2 Plate-forme du Labrador	■	■	■	■	■	3 Plate-forme de Terre-Neuve	■	■	■	■	■	4 Plate-forme de la Côte Nord	■	■	■	■	■	6 Bancs de la Madeleine (Projet des Îles de la Madeleine)	■	■	■	■	■	7 Chenal Laurentien	■	■	■	■	■	8 Les Grands Bancs	■	■	■	■	■	9 Plate-forme Néo-Écossaise	■	■	■	■	■	10 Baie de Fundy	■	■	■	■	■	Régions des Grands Lacs:						1 Lac Supérieur (Projet du Lac Supérieur)	■	■	■	■	■	3 Lac Huron	■	■	■	■	■	4 Lac Érié	■	■	■	■	■	5 Lac Ontario (aire Pointe Prince Edward)	■	■	■	■	■
Région	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																														
Régions du Pacifique:																																																																																																																																																																																																			
1 Détroit d'Hécate	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
2 Plate-forme Reine-Charlotte	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
3 Bassin Reine-Charlotte	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
4 Plate-forme de l'île de Vancouver	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
5 Détroit de Georgia	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
Régions de l'Arctique:																																																																																																																																																																																																			
1 Bassin Arctique	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
2 Maer de Beaufort	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
3 Archipel Arctique	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
4 Golfe Rein-Maud	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
5 Détroit de Lancaster	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
6 Plate-forme de l'île de Baffin	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
7 Bassin Foxe	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
8 Baie d'Hudson (aire Rivière Churchill / Fleuve Nelson)	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
9 Baie James	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
Régions de l'Atlantique:																																																																																																																																																																																																			
1 Détroit d'Hudson	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
2 Plate-forme du Labrador	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
3 Plate-forme de Terre-Neuve	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
4 Plate-forme de la Côte Nord	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
6 Bancs de la Madeleine (Projet des Îles de la Madeleine)	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
7 Chenal Laurentien	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
8 Les Grands Bancs	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
9 Plate-forme Néo-Écossaise	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
10 Baie de Fundy	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
Régions des Grands Lacs:																																																																																																																																																																																																			
1 Lac Supérieur (Projet du Lac Supérieur)	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
3 Lac Huron	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
4 Lac Érié	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														
5 Lac Ontario (aire Pointe Prince Edward)	■	■	■	■	■																																																																																																																																																																																														

En juin 2005, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Environnement annonçaient la mise en œuvre de la Stratégie fédérale sur les aires marines protégées (www.dfo-mpo.gc.ca), un des engagements pris dans le cadre du Plan d'action du Canada pour les océans, visant à établir une démarche coordonnée pour la création d'un réseau d'aires marines protégées. Cette stratégie décrit la façon dont les efforts de planification collectifs seront entrepris afin d'identifier des endroits qui

pourront être ajoutés au réseau d'aires marines protégées dans l'avenir. Ce réseau comprendra les aires marines nationales de conservation de Parcs Canada, de même que d'autres aires marines protégées qui relèvent du gouvernement fédéral. Parcs Canada a collaboré avec ses partenaires fédéraux afin d'établir les priorités sociologiques et d'amorcer la planification du réseau pour faire avancer le dossier des aires marines protégées.

Lieux historiques nationaux du Canada

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires non représentés.	Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.	Mise en garde : En 2005-2006, on a procédé à 19 désignations. Huit de ces désignations avaient trait à 10 priorités stratégiques. Des décisions relatives aux délibérations de la CLMHC lors de ses réunions de décembre 2004 et de juin et décembre 2005 devraient être rendues au cours de la prochaine période de déclaration. Progrès raisonnables : En tout, 50 plaques commémoratives ont été dévoilées en 2005-2006, faisant passer la moyenne pour les cinq dernières années à 29 plaques par année.
Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des premiers ministres, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère).	Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.	Progrès raisonnables : Mise en œuvre du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, désignation de 28 édifices fédéraux du patrimoine et désignation de deux rivières du patrimoine. Le nombre de gares ferroviaires patrimoniales désignées et de lieux de sépulture des premiers ministres commémorés n'a pas changé.

Désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale

Les Canadiens et les Canadiennes sont très fiers des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué l'histoire et façonné l'identité de leur pays. La désignation commémore et fait connaître l'importance de ces lieux, personnes et événements. Il s'agit là d'un legs inestimable qu'il incombe aux Canadiens et aux Canadiennes de perpétuer pour le bénéfice des générations futures.

Le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* (lancé en octobre 2000) présente une

stratégie à long terme visant à améliorer le système de commémoration des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué notre histoire (www.pc.gc.ca). Le réseau de lieux historiques nationaux du Canada ne peut être considéré comme un ensemble fini ou complet. Le plan souligne le fait que l'histoire des Autochtones, l'histoire des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes sont sous-représentées au sein du réseau. Ces éléments constituent les trois priorités stratégiques de Parcs Canada en matière de désignation.

Contrairement aux plans des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* incombe à plusieurs intervenants. Outre Parcs Canada, il y a le public, qui présente la plupart des mises en candidature aux fins de désignation, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), qui analyse toutes

les propositions et recommande la désignation des lieux, des personnes et des événements représentant des aspects d'importance historique nationale, et le ministre de l'Environnement, qui procède aux désignations définitives.

Désignations : Les principales étapes menant à la désignation, ainsi que l'information pertinente sur le rendement, sont résumées dans la figure 9.

Figure 9 : Étapes menant à la désignation des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale

Étape et processus	Statut
<p>Mises en candidature : Parcs Canada joue un rôle dans le processus de mise en candidature en élaborant et en faisant connaître le <i>Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada</i>, et en faisant la promotion du programme national de commémoration ainsi que du rôle de la CLMHC. Parcs Canada propose à l'occasion des lieux, des personnes ou des événements aux fins de désignation éventuelle, en fonction des études relatives au cadre du plan du réseau. De plus, en organisant des ateliers et des réunions, l'Agence offre son appui afin de développer la capacité des collectivités autochtones et ethnoculturelles à présenter des mises en candidature à la CLMHC. Parcs Canada assure le service de secrétariat pour la CLMHC. Le secrétariat reçoit les demandes de renseignements du public concernant le programme de commémoration historique et d'éventuelles désignations.</p>	<p>En 2005-2006, Parcs Canada a reçu 75 mises en candidature (comparativement à 71, 63, 64 et 47 respectivement au cours de chacune des quatre années antérieures), dont 73 provenaient du public. Au cours des cinq dernières années, 92 % de toutes les mises en candidature ont été reçues du public.</p> <p>Quarante-quatre pour cent des mises en candidature reçues au cours des cinq dernières années représentent une ou plusieurs des trois priorités stratégiques indiquées dans le plan du réseau, une hausse de 6 % par rapport à la dernière période de déclaration</p>
<p>Examen initial des mises en candidature et préparation des rapports sur les mises en candidature : Parcs Canada est directement responsable de l'examen initial des mises en candidature et de la préparation de rapports sur les mises en candidature qui satisfont aux critères de sélection (voir la rubrique Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada dans le site www.pc.gc.ca pour plus de renseignements sur le processus de sélection).</p>	<p>Au cours des cinq dernières années, Parcs Canada a présenté à la Commission 181 rapports sur les mises en candidature (51 en 2005-2006), dont 45 % étaient liées aux priorités stratégiques</p>
<p>Recommandations aux fins de désignation : La CLMHC fait des recommandations au ministre de l'Environnement en fonction du rapport de mise en candidature reçu, de ses critères d'évaluation et de sa connaissance experte de l'histoire du Canada. La Commission se réunit deux fois l'an (au printemps et à l'automne) pour évaluer les mises en candidature. Elle peut recommander ou non la désignation, ou la reporter en demandant que des renseignements supplémentaires lui soient fournis et, par la suite, réexaminer la mise en candidature lors d'une réunion ultérieure.</p>	<p>La Commission a organisé des réunions en juin et en décembre 2005. Des décisions relatives à ces réunions devraient être rendues au cours de la prochaine période de déclaration. Au cours des quatre années allant jusqu'à juin 2004 inclusivement, la Commission a recommandé la désignation pour 54 % des mises en candidature qu'elle a examinées, lesquelles ont toutes été approuvées par la ministre.</p>

**Figure 9 : Étapes menant à la désignation des lieux,
des personnes et des événements d'importance historique nationale (suite)**

Étape et processus	Statut																																																												
<p>Désignations ministérielles : À la suite de chacune des réunions semi-annuelles de la CLMHC, Parcs Canada, à titre de Secrétariat, prépare le procès-verbal énonçant les recommandations de la Commission et le soumet au ministre de l'Environnement. Ce processus s'échelonne sur environ six mois. Le ministre en fonction peut approuver ou rejeter les recommandations de la Commission.</p> <p align="center"><i>Attente en matière de rendement</i> Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.</p>	<p>L'ensemble des désignations (T) et le nombre de désignations liées aux priorités stratégiques (PS) des quatre dernières années sont indiquées ci-dessous.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">2005-2006</th> <th colspan="2">2004-2005</th> <th colspan="2">2003-2004</th> <th colspan="2">2002-2003</th> </tr> <tr> <th>T</th> <th>PS</th> <th>T</th> <th>PS</th> <th>T</th> <th>PS</th> <th>T</th> <th>PS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au début de l'exercice</td> <td>1 859</td> <td>363</td> <td>1 849</td> <td>355</td> <td>1 823</td> <td>346</td> <td>1 799</td> <td>334</td> </tr> <tr> <td>Nombre de désignations</td> <td>19</td> <td>10^{***}</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>24</td> <td>9</td> <td>27</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Ajustements nets³</td> <td>-3</td> <td></td> <td>4</td> <td>5</td> <td>2</td> <td></td> <td>-3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>À la fin de l'exercice</td> <td>1 875[*]</td> <td>373^{**}</td> <td>1 859</td> <td>363</td> <td>1 849</td> <td>355</td> <td>1 823</td> <td>346</td> </tr> </tbody> </table> <p>[*] 916 lieux, 592 personnes et 367 événements d'importance historique nationale. ^{**} 167 lieux, 119 personnes et 87 événements d'importance historique nationale. ^{***} Huit nouvelles désignations liées aux priorités stratégiques. De ces désignations, deux ont trait à l'histoire des femmes, deux à l'histoire des peuples autochtones, et six à l'histoire des collectivités ethnoculturelles. Ainsi, deux des huit désignations ont trait à plus d'une priorité stratégique (Voir Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada, dans le site www.pc.gc.ca, pour plus de détails sur les désignations visant les priorités stratégiques du réseau des lieux historiques nationaux).</p> <p>En 2005-2006, la ministre a effectué 19 désignations dont huit sont liées à 10 priorités stratégiques. On s'attend à ce que l'objectif de rendement soit atteint au cours de la prochaine période de déclaration, une fois que des décisions auront été rendues quant aux recommandations formulées à la suite des réunions de décembre 2004 et de juin et décembre 2005 de la CLMHC.</p>									2005-2006		2004-2005		2003-2004		2002-2003		T	PS	T	PS	T	PS	T	PS	Au début de l'exercice	1 859	363	1 849	355	1 823	346	1 799	334	Nombre de désignations	19	10 ^{***}	6	3	24	9	27	12	Ajustements nets³	-3		4	5	2		-3		À la fin de l'exercice	1 875 [*]	373 ^{**}	1 859	363	1 849	355	1 823	346
	2005-2006		2004-2005		2003-2004		2002-2003																																																						
	T	PS	T	PS	T	PS	T	PS																																																					
Au début de l'exercice	1 859	363	1 849	355	1 823	346	1 799	334																																																					
Nombre de désignations	19	10 ^{***}	6	3	24	9	27	12																																																					
Ajustements nets³	-3		4	5	2		-3																																																						
À la fin de l'exercice	1 875 [*]	373 ^{**}	1 859	363	1 849	355	1 823	346																																																					
<p>Source : Base de données du Secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et répertoire de la désignation patrimoniale fédérale</p>																																																													

Plaques commémoratives : Une fois la désignation approuvée par le ministre, Parcs Canada, en collaboration avec l'organisme des mises en candidature et la CLMHC, est responsable de la commémoration du lieu, de la personne ou de l'événement d'importance historique nationale. En général, le sujet est commémoré par l'apposition d'une plaque de bronze portant une inscription bilingue en un endroit qui lui est étroitement associé. Parcs Canada négocie des ententes avec les propriétaires afin d'obtenir la permission d'installer des plaques et des cairns, et elle est chargée de leur entretien. Certaines désignations se voient attribuer plus d'une plaque (p. ex., quatre plaques ont été apposées en relation avec Sir John A. Macdonald).

En mars 2006, on comptait en tout 1 536 plaques commémoratives. La figure 10 indique le nombre

Attente en matière de rendement
En moyenne, 30 plaques commémoratives
apposées chaque année.

de plaques commémoratives apposées au cours de chacune des cinq dernières années.

Depuis avril 2001, 146 plaques ont été dévoilées, ce qui représente une moyenne de 29 par année pour les cinq dernières années, soit tout près de l'objectif de rendement visé. La plupart des plaques (140) se trouvent au Canada. En mars 2006, on dénombrait 411 désignations pour lesquelles la cérémonie de dévoilement n'avait pas encore eu lieu. La CLMHC a simplifié un certain nombre de procédures afin de gérer plus efficacement les retards accumulés à ce chapitre, ce qui a permis le dévoilement de 50 plaques en 2005-2006.

Figure 10 : Nombre de plaques commémoratives

2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002
50*	17*	22*	33*	24

* Quelques plaques se trouvent à l'extérieur du Canada.

Source : Base de données du Secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

Cent cinquante-quatre des 916 lieux historiques nationaux du Canada, c'est-à-dire environ un sur six, sont administrés directement par Parcs Canada, soit en totalité soit en collaboration avec les propriétaires des lieux. De ces 154 lieux, 24 sont exploités par des tiers au nom de Parcs Canada, généralement au moyen d'un bail ou d'un autre type d'entente d'exploitation. Un grand nombre des lieux administrés par Parcs Canada ont été acquis par transfert d'un autre ministère fédéral à Parcs Canada, au moment où le bien n'était plus nécessaire aux besoins opérationnels dudit ministère mais demeurait d'importance historique nationale. Un certain nombre de lieux ont été acquis expressément pour combler des lacunes thématiques, tel que cela avait été défini dans les plans du réseau pertinents. Les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada sont la propriété de citoyens, d'organismes patrimoniaux, de sociétés, de ministères fédéraux ou d'autres paliers de gouvernement. La figure 11 présente une carte des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

En 2005-2006, le Comité sur l'état des désignations de la CLMHC a déterminé que le poste de Henry House, dans le parc national Jasper, témoignait davantage d'un événement historique national qu'il ne constituait un lieu historique national. Cette décision a eu pour effet de supprimer un lieu de la liste des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Deux désignations récentes (le lieu historique national du Canada de Beaubassin et le lieu historique national du Canada du Cavendish-de-L.-M.-Montgomery) ont été ajoutées au nombre des lieux historiques nationaux du Canada administrés en tout ou en partie par Parcs Canada.

Autres programmes d'inscription et de désignation des ressources patrimoniales

Parcs Canada gère plusieurs programmes d'inscription et de désignation du patrimoine naturel et culturel du Canada et leur fournit un service de secrétariat. Des renseignements sur le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux sont présentés ci-dessous, ainsi qu'un résumé des résultats de plusieurs autres programmes, dont le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens; le bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine; les gares ferroviaires patrimoniales; le Réseau des rivières du patrimoine canadien; la convention du patrimoine mondial; et les réserves de la biosphère.

Attente en matière de rendement

Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.

Initiative des endroits historiques : Gérée par Parcs Canada, l'Initiative des endroits historiques (IEH) est un projet de collaboration pancanadien entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Dans le Plan budgétaire de 2005, le gouvernement fédéral a alloué un financement permanent à l'IEH afin :

- de continuer d'élaborer le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP),
- d'élaborer et de promouvoir les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*,

Figure 11 : Les 154 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

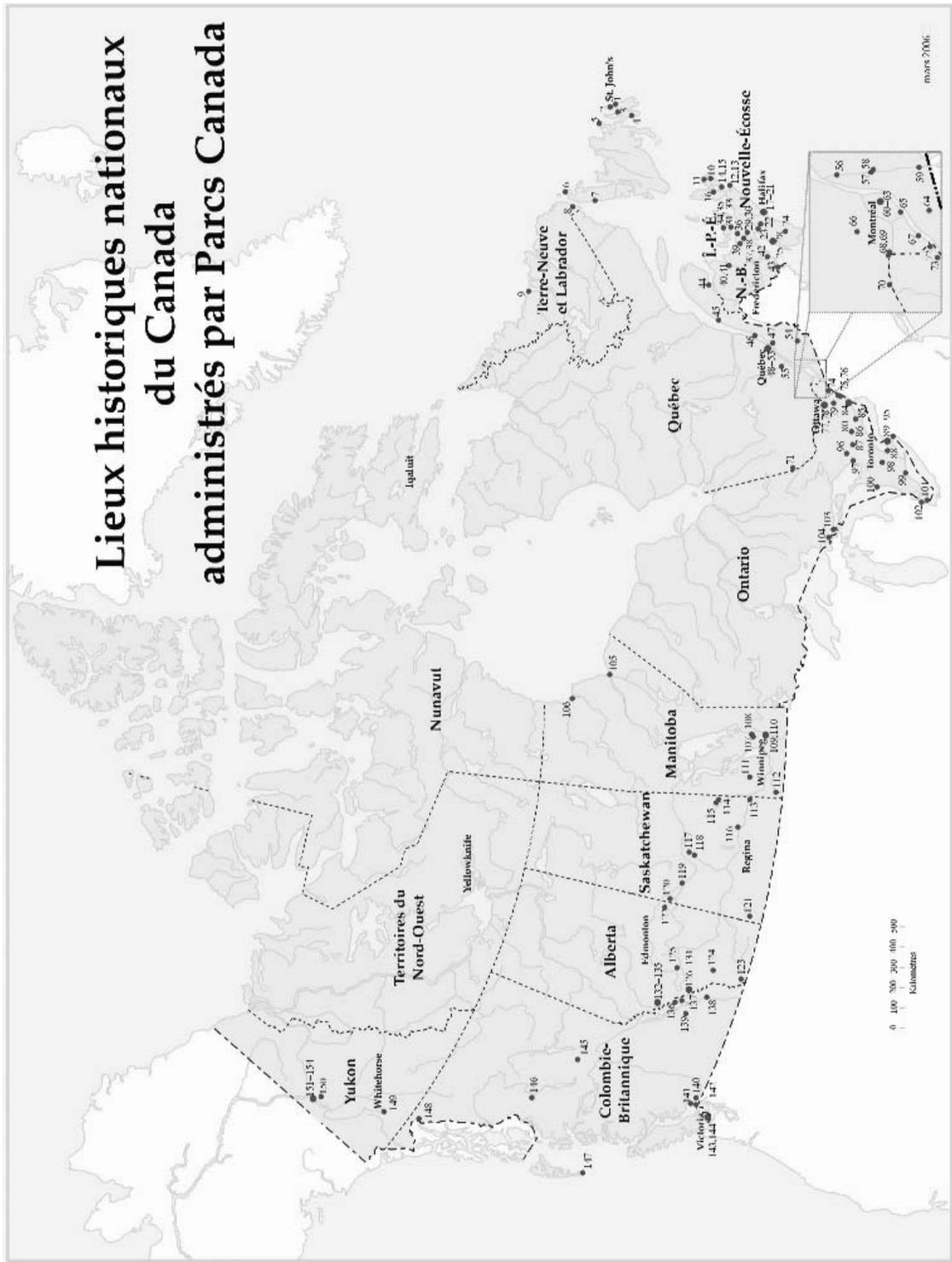


Figure 11 : Les 154 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada (suite)

Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada	
Terre-Neuve et Labrador	Québec (suite)
1. Cap-Spear	50. Fortifications-de-Québec
2. Signal Hill	51. Maison-Maillon
3. Cottage-Hawthorne	52. Cérèle-de-la-Garnison-de-Québec
4. Castle Hill	53. Parc-Mémorial-Événement
5. Établissement-Ryan	54. Louis-S-St-Jacques
6. L'Anse aux Meadows	55. Forges-de-Saint-Maurice
7. Fort au Chêne	56. Canal-de-Saint-Charles
8. Red Bay	57. Canal-de-Chambly
9. Mission-de-Hopobale	58. Fort-Chambly
	59. Fort-Lennox
Nouvelle-France	60. Commerces-de-la-Fourmière-à-Lachine
10. Forteresse-de-Louisbourg	61. Canal-de-Lachine
11. Marconi	62. Louis-Joseph-Papineau
12. Fort-de-l'Île-Grassy	63. Sir-George-Étienne-Carter
13. Îles-Causo	64. Bataille-de-la-Châteauguay
14. Canal-de-Saint-Peters	65. Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue
15. St. Peters	66. Sir-Wilfrid-Laurier
16. Alexander-Graham-Bell	67. Coteau-de-Lac
17. Fort-McNab	68. Casernes-de-Carillon
18. Île-Georges	69. Canal-de-Carillon
19. Citadelle-d'Halifax	70. Manoir-Papineau
20. Tour-Prince-de-Galles	71. Fort-Teniscumangué
21. Redoubt-York	
22. Fort-Edward	Ontario
23. Grand-Pré	72. Cairn-de-Glenagary
24. Kojimajuk	73. Maison-de-Sir-John-Johnson
25. Fort-Anne	74. Maison-Inverarden
26. Fort-Scott	75. Bataille-du-Moulin-à-Vent
27. Port-Royal	76. Fort-Wellington
28. Établissement-Melanson	77. Maison-Laurier
29. Fort-Lawrence	78. Canal-Rideau
30. Beaubassin	79. Blockhaus-de-Merrickville
	80. Villa-Bellevue
Île-du-Prince-Édouard	81. Tour-Murphy
31. Fort-la-Joye Fort-Aubert	82. Fortifications-de-Kingston
32. Ardgowan	83. Tour-Shoal
33. Province House	84. Fort-Lenry
34. Dalvay-by-the-Sea	85. Voie-Navigable-Trent-Severn
35. Cavendish-de-L.-M.-Montgomery	86. Fort-Ascension-de-Petchborough
	87. Barrages-de-Pêche-Majikouing
Nouveau-Brunswick	88. N.C.S.M. <i>Itanda</i>
36. Fort-Gaspereaux	89. Île-Navy
37. Fort-Bessetour	90. Habitants-de-Queenston
38. Côte-Sèche-La Courpe	91. Casernes-de-Bailler
39. Monument-Jefferys	92. Fort-George
40. Boishébert	93. Fort-Mississauga
41. Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears	94. Phare-de-la-Pointe-Mississauga
42. Tour-Martello-de-Carlisle	95. Champ-de-bataille-du-Fort-George
43. Blockhaus-de-St. Andrews	96. Maison-Communautaire-de-Belmore
	97. Mission-Saint-Louis
Québec	98. Woodside
44. Bataille-de-la-Bastogne	99. Remblais-de-Southwold
45. Phare-de-Pointe-au-Père	100. Phare-de-la-Pointe-Clark
46. Croisée-Île-de-la-Memorial-des-Français	101. Fort-Malden
47. Fort-de-Lévis	102. Phare-de-l'Île-Rois-Blanc
48. Fort-et-Châteaux-Saint-Louis	103. Fort-St. Joseph
49. Cartier-Brebeuf	104. Canal-de-Sault Ste. Marie
	Manitoba
	105. York Factory
	106. Fort-Prince-de-Galles
	107. Lower Fort Garry
	108. Freshlyre-St. Andrew's
	109. La Fourche
	110. Maison-Riel
	111. Centre-d'inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-de-Mont-Riding
	112. Monticules-Lincars
	Saskatchewan
	113. Fort-Espérance
	114. Fort-Telly
	115. Fort-Union
	116. Homestead-Motherwell
	117. Dutoche
	118. Bataille-de-Fish Creek
	119. Fort-Barréford
	120. Frensham Bottle
	121. Fort-Walsh
	Alberta
	122. Lac-La Grenouille
	123. Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
	124. Ranch-Bar U
	125. Rocky Mountain House
	126. Auberge-de-Ska-Skold
	127. Cave and Basin
	128. Col-Iowse
	129. Musée-de-Pace-Rain
	130. Refuge-de-Col-Abbot
	131. Station-d'Éclairage-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur
	132. Centre-d'Accueil-de-Pace-Jasper
	133. Col-Mahabasca
	134. Col-Yellowhead
	135. Jasper House
	Colombie-Britannique
	136. Salons-de-Thé-des-Cluses-Twin
	137. Col-Kicking Horse
	138. Kontena House
	139. Col-Rogers
	140. Fort-Jangley
	141. Parc-Stanley
	142. Gulf of Georgia Cannery
	143. Phare-de-Fisgard
	144. Fort-Rodd Hill
	145. Fort-St. James
	146. Fort-Kilwaing
	147. Nan Sains
	148. Parc-Chilkoot
	Territoire du Yukon
	149. S.S. <i>Klondike</i>
	150. Drague-Numéro-Quatre
	151. Complexe-Historique-de-Dawson
	152. S.S. <i>Keno</i>
	153. Ancien-Palais-de-Justice-Territorial
	154. Logements-de-Vigilance-Marrés-de-la-Police-Montée-du-Nord-ouest

- d'assurer le processus de certification relatif aux projets pour lesquels on cherche à obtenir des incitatifs financiers, et
- de soutenir la participation des provinces et des territoires à l'Initiative grâce au programme des classes de contributions d'endroits historiques, administré par Parcs Canada⁴.

Le Répertoire, les *Normes et lignes directrices*, ainsi que l'accréditation des services de certification qui veillent à la conformité des interventions portant sur les lieux patrimoniaux aux *Normes et lignes directrices* relèvent de Parcs Canada. Ces questions sont contrôlées par un directeur doté d'un effectif de neuf personnes et disposant, en 2005-2006, d'un budget de 2,5 M\$.

Le nombre de lieux à inscrire au Répertoire (www.historicplaces.ca) ainsi que les progrès réalisés au cours des deux dernières années sont indiqués au tableau 12. Le nouvel objectif⁵ consiste à satisfaire à 60 % des normes en matière de documentation du Répertoire pour l'ensemble des 17 751 endroits historiques reconnus d'ici au 31 mars 2009, et à satisfaire aux 40 % restants d'ici à 2014. Le rythme auquel ces objectifs seront atteints dépendra de celui auquel les administrations présenteront les dossiers au Répertoire.

Une évaluation formative de l'Initiative des endroits historiques a été effectuée en 2004-2005 (voir la section « Bibliothèque » dans le site www.pc.gc.ca). Compte tenu de cette évaluation et du nombre de lieux inscrits au Répertoire en mars 2006, Parcs

Canada est d'avis que des progrès raisonnables sont réalisés dans la perspective de l'objectif de mars 2009 mentionné ci-dessus.

Situation des autres programmes : Les résultats relatifs aux autres programmes du patrimoine sont présentés sous forme de résumé dans la figure 13. Des détails concernant le bien-fondé et le rendement de chacun de ces programmes sont présentés à la section Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada, sous « Bibliothèque », dans le site www.pc.gc.ca. Dans le cadre de chacun de ces programmes, Parcs Canada doit collaborer avec divers partenaires et intervenants afin d'atteindre les objectifs du programme. L'Agence intervient de façon limitée dans ces programmes et ne peut fixer par elle-même des attentes définitives en matière de rendement.

Aucun objectif de désignation n'a été établi relativement aux autres programmes patrimoniaux, car le processus de reconnaissance ou de désignation officielle de ces programmes échappe largement au contrôle de Parcs Canada. L'Agence fera cependant état annuellement des progrès réalisés dans la prestation de chacun de ces programmes. Par exemple, elle fera état de l'évolution de la *Liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada* à mesure que les propriétaires de sites achèveront leurs dossiers de mise en candidature à l'intention du Comité du patrimoine mondial.

Figure 12 : Estimation du nombre de lieux historiques inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux

		Provinciaux/ Territoriaux N=15 379	Fédéraux N=2 372*	Total N=17 751**
Inscrits en	2004-2005	1 224	77	1 301
	2005-2006	1 523	449	1 972
Pourcentage d'achèvement en mars 2006		18,0 %	22,8 %	18,6 %

* 897 lieux historiques nationaux, 1 309 édifices fédéraux du patrimoine désignés et 166 gares ferroviaires patrimoniales

** En janvier 2004

Source : Répertoire canadien des lieux patrimoniaux

Figure 13 : Situation des autres programmes de commémoration ou de désignation des ressources culturelles

Programme et rôle de Parcs Canada	Statut																												
<p>Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens. Les cérémonies visant la reconnaissance sont organisées en collaboration avec les familles des anciens premiers ministres et les cimetières respectifs où ils sont enterrés. Le choix du moment de ces activités ne dépend pas de Parcs Canada.</p>	<p>Les cérémonies visant la reconnaissance pour les lieux de sépulture de 12 anciens premiers ministres ont eu lieu avant mars 2004. Depuis, aucune cérémonie n'a eu lieu pour les trois défunts premiers ministres restants (Sir John Abbott, Louis S. St-Laurent et Pierre Elliott Trudeau).</p>																												
<p>Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. La Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale exige que les ministères prennent des dispositions avec Parcs Canada afin de faire évaluer tous les édifices vieux de 40 ans ou plus avant de procéder à leur acquisition, modification, démontage, démolition ou vente, de manière à ce que les édifices ayant une grande valeur patrimoniale puissent être préservés. Les édifices sont évalués par un comité multidisciplinaire interministériel, selon des critères qui ont trait à leur importance historique et architecturale et à leur place dans le contexte actuel. Les désignations sont faites par le ministre de l'Environnement.</p>	<p>La plus haute désignation patrimoniale accordée aux édifices est la désignation <i>classée</i>. La seconde en importance est la désignation <i>reconnue</i>. Toutes les désignations sont déterminées par le ministre de l'Environnement en poste.</p> <table border="1" data-bbox="802 743 1425 1026"> <thead> <tr> <th></th> <th>2005-2006</th> <th>2004-2005⁶</th> <th>1982-2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice</td> <td>1 335</td> <td>1 338</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifices classés</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>269</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifice reconnus</td> <td>28</td> <td>13</td> <td>1 069</td> </tr> <tr> <td>Rajustements nets⁷</td> <td>-20⁸</td> <td>-20⁹</td> <td>n/a</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifices désignés à la fin de l'exercice</td> <td>1 344</td> <td>1 335</td> <td>1 338</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'édifices évalués durant l'exercice</td> <td>476</td> <td>400</td> <td>n/a</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2005-2006, 28 édifices¹⁰ ont fait l'objet d'une recommandation en vue d'être reconnus ou classés comme édifices fédéraux patrimoniaux (dont deux appartiennent à Parcs Canada). Au cours des trois dernières années, le programme a permis de désigner 55 édifices.</p>		2005-2006	2004-2005 ⁶	1982-2004	Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice	1 335	1 338	0	Nombre d'édifices classés	1	4	269	Nombre d'édifice reconnus	28	13	1 069	Rajustements nets ⁷	-20 ⁸	-20 ⁹	n/a	Nombre d'édifices désignés à la fin de l'exercice	1 344	1 335	1 338	Nombre d'édifices évalués durant l'exercice	476	400	n/a
	2005-2006	2004-2005 ⁶	1982-2004																										
Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice	1 335	1 338	0																										
Nombre d'édifices classés	1	4	269																										
Nombre d'édifice reconnus	28	13	1 069																										
Rajustements nets ⁷	-20 ⁸	-20 ⁹	n/a																										
Nombre d'édifices désignés à la fin de l'exercice	1 344	1 335	1 338																										
Nombre d'édifices évalués durant l'exercice	476	400	n/a																										
<p>Gares ferroviaires patrimoniales. Le gouverneur en conseil procède à des désignations de ces gares sur la recommandation du ministre de l'Environnement, qui est lui-même conseillé par la CLMHC. L'Agence offre à la CLMHC un soutien touchant à la recherche et au maintien de la base de données, et elle obtient des conseils professionnels et techniques dans le cadre de contrats avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</p>	<p>En mars 2006, on comptait 163 gares ferroviaires patrimoniales désignées au Canada, deux appartenant à Parcs Canada. On n'a procédé à aucune nouvelle désignation en 2005-2006. Soixante-treize gares désignées ont été vendues à des tiers sous réserve de leur protection en vertu d'une loi provinciale ou territoriale</p>																												
<p>Réseau des rivières du patrimoine canadien. Parcs Canada administre un petit Secrétariat pour offrir une aide financière, professionnelle et technique aux compétences membres de la Commission des rivières du patrimoine canadien afin d'assurer la mise en œuvre du programme d'un bout à l'autre du Canada. Le Secrétariat administre aussi un programme de communications nationales au nom de la Commission. Le ministre de l'Environnement approuve la mise en candidature et la désignation des rivières à la lumière des recommandations formulées par la CRPC.</p>	<p>En mars 2006, 40 rivières totalisant plus de 10 000 kilomètres avaient été mises en candidature en vue d'être ajoutées au Réseau des rivières du patrimoine canadien. De ce nombre, 36 ont été désignées, c'est-à-dire que des plans directeurs énonçant comment leur valeur patrimoniale sera reconnue et protégée ont été déposés à la CRPC. Six des rivières désignées se trouvent à l'intérieur de parcs nationaux ou de lieux historiques nationaux.</p> <p>Une nouvelle mise en candidature a été reçue en 2005-2006 relativement à la rivière Rouge, au Manitoba. De même, deux rivières ont été désignées, cette année : la rivière Hayes, au Manitoba, et la rivière Bay du Nord, à Terre-Neuve. Aucune des rivières nouvellement désignées ne se trouve à l'intérieur de lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.</p>																												

Figure 13 : Situation des autres programmes de commémoration ou de désignation des ressources culturelles (suite)

Programme et rôle de Parcs Canada	Statut
<p>Convention du patrimoine mondial. Parcs Canada est l'agence fédérale qui dirige la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada. Elle administre un secrétariat pour soutenir les obligations du Canada découlant de la Convention, de même qu'un centre de documentation pour les dossiers relatifs au programme. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO est chargé d'inscrire les propriétés visées sur la liste du patrimoine mondial.</p>	<p>En juillet 2005, 812 sites, dont 13 sont situés au Canada, figuraient sur la Liste du patrimoine mondial. Neuf sites du patrimoine mondial sont gérés en tout ou en partie par Parcs Canada. En 2005-2006, le Centre pour le patrimoine mondial a officiellement accepté la candidature du canal Rideau. Parcs Canada a lancé le processus d'élaboration du dossier de mise en candidature du parc national du Canada Quttinirpaaq en vue de l'obtention de la désignation de site du patrimoine mondial. L'Agence a aussi fourni de l'information et offert de l'aide dans le cadre de la préparation des dossiers de mise en candidature des autres sites figurant sur la <i>Liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada</i>. Les 11 sites indiqués sur cette liste peuvent être mis en candidature pour une désignation de site du patrimoine mondial au cours d'une période de dix ans à partir de 2005.</p>
<p>Programme de réserves de la biosphère. Le Programme de réserves de la biosphère de l'UNESCO reconnaît des lieux spéciaux où des gens et des organisations se sont engagés à travailler en harmonie avec la nature. Parcs Canada est membre de l'Association canadienne des réserves de la biosphère, à laquelle elle fournit des fonds à l'appui de son assemblée générale et de son bulletin.</p>	<p>En juillet 2005, on comptait 482 réserves de la biosphère dans 102 pays différents. Treize réserves se trouvent au Canada, et des parcs nationaux forment l'aire centrale de sept d'entre elles. La plus récente réserve de la biosphère canadienne, soit le Littoral de la baie Georgienne, a été désignée en octobre 2004. Aucune nouvelle réserve de la biosphère n'a été désignée en 2005-2006. Il faut compter en moyenne huit ans pour l'établissement d'une réserve de la biosphère au Canada.</p>

Source : Diverses bases de données de Parcs Canada

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES PATRIMONIALES

Description et dépenses

Cette activité de programme a trait au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, à l'utilisation durable des aires marines nationales de conservation et à la protection de leurs écosystèmes uniques, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada ou sur lesquels celle-ci a une influence. Les activités pertinentes liées aux parcs nationaux sont la recherche et la surveillance écologiques (p. ex., pour obtenir une meilleure compréhension des changements dans la diversité des espèces indigènes, du nombre d'espèces exotiques envahissantes et de l'étendue qu'elles occupent, de l'impact des systèmes d'eaux usées, des produits pétrochimiques et d'autres facteurs de stress sur les écosystèmes). Cela inclut également la gestion des incendies, des infestations d'insectes, le contrôle des inondations et des avalanches, le rétablissement

de la biodiversité des écosystèmes et la négociation avec les intervenants ou d'autres organismes visant à influencer les mesures prises à l'égard des terres adjacentes aux aires patrimoniales protégées. Les activités pertinentes liées aux ressources culturelles englobent la recherche et la surveillance dans les lieux archéologiques et historiques des aires patrimoniales protégées (p. ex., pour établir l'état des ressources et les menaces qui pèsent sur elles), ainsi que les activités telles que la préparation de plans visant à atteindre une condition ou un état souhaité, la conservation et la protection des lieux historiques nationaux, ainsi que la préparation d'énoncés d'intégrité commémorative.

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2005-2006	2004-2005**
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	102 083	99 964
		Autres	76 503	64 857
		Total	178 586	164 821
	Dépenses en capital		8 750	17 210

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

** Certaines des données comparatives de l'année antérieure ont été reclassées pour les besoins de la présentation de l'exercice en cours.

L'activité de programme a représenté 33 % des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2005-2006 comprennent 0,5 M\$ pour la remise en état des murs du lieu historique national du Canada du

Fort-Prince-de-Galles, 0,5 M\$ pour la construction d'un immeuble polyvalent dans le parc national du Canada Kejimikujik, 0,4 M\$ pour l'entretien des colonnes de la véranda Cavalier de la Citadelle d'Halifax et 0,4 M\$ pour les installations du lac Îlot à Charlevoix.

Initiatives et réalisations

Parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010. • Mettre en place, dans tous les parcs nationaux, des systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique entièrement fonctionnels d'ici mars 2008. • Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014. • Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada. 	<p>Progrès raisonnables : En mars 2006, 12 plans directeurs étaient à jour et conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion.</p> <p>Mise en garde : Aucun parc national ne remplit actuellement tous les critères de Parcs Canada en matière de systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique entièrement fonctionnels, mais des progrès sont réalisés à cet égard. La moitié des parcs remplissent certains de ces critères, tandis que très peu satisfont aux autres.</p> <p>Information insuffisante : Un échantillon limité de mesures suggère que la plupart des parcs nationaux présentent un niveau d'intégrité écologique moyen à élevé. Lorsqu'on aura rempli les deux premières attentes en matière de rendement, il sera possible de définir des résultats spécifiques relativement à l'intégrité écologique.</p> <p>Mise en garde : Des progrès ont été réalisés dans trois secteurs prioritaires (gaz à effet de serre, sites contaminés et réservoirs de stockage de produits pétroliers). Certaines unités de gestion ont atteint leur objectif pour ce qui est d'inventorier les hydrocarbures halogénés et les BPC. Mais dans son ensemble, Parcs Canada n'a pas atteint son objectif dans ces secteurs.</p>

L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

Le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique est la plus grande priorité de l'Agence pour les parcs nationaux. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* définit l'intégrité écologique de la façon suivante :

L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.

Le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique d'un parc national représentent un défi de taille. L'Agence n'a pas d'influence directe sur certains facteurs, comme la pollution atmosphérique à longue distance et les changements climatiques, qui ont une incidence sur l'état de l'intégrité écologique. Par ailleurs, d'autres facteurs tels que les calamités naturelles (p. ex., feux de forêt) peuvent aider Parcs Canada à améliorer l'intégrité écologique. Afin de préserver ou d'améliorer l'intégrité écologique, Parcs Canada collabore avec un certain nombre de partenaires, notamment les collectivités autochtones, les propriétaires de terres situées dans le voisinage immédiat des parcs, le secteur privé –

dont l'industrie touristique – de même que les organismes environnementaux non gouvernementaux et les universités. La figure 14

présente les exigences en matière de rapports ainsi que le statut des parcs nationaux du Canada.

Figure 14 : Planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Exigence	Statut
<p>Un plan directeur de parc est exigé par la loi et doit être présenté au Parlement. Les plans directeurs sont des documents d'orientation stratégique permettant de préserver ou d'améliorer l'intégrité écologique, d'offrir aux visiteurs des expériences mémorables, et de présenter des programmes éducatifs au public (voir Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de planification de gestion).</p> <p style="text-align: center;">Attente en matière de rendement Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010.</p> <p>Selon la loi, les plans directeurs doivent être révisés et mis à jour, au besoin, tous les cinq ans.</p> <p>Les plans établis selon le <i>Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada</i> (2000) et les <i>Lignes directrices sur la rédaction du rapport sur l'état des parcs</i> constituent des outils importants pour la protection de l'intégrité écologique. Ils comprennent des renseignements détaillés sur l'état de l'écosystème du parc et sur son importance, les objectifs en matière d'intégrité écologique, de sensibilisation du public et d'expérience des visiteurs. Ils renferment également une description des programmes de surveillance et de rapports, y compris les indicateurs pertinents. On procède actuellement à la mise à jour des lignes directrices sur la planification de gestion.</p>	<p>Nombre de parcs ayant un plan directeur approuvé : En mars 2006, 33 des 42 parcs nationaux avaient un plan directeur approuvé, ce qui ne représente aucun écart net par rapport à mars 2005. Des neuf parcs qui n'ont toujours pas un tel plan, trois suivent des lignes directrices provisoires de gestion et six participent à un processus de planification. En 2005-2006, cinq parcs ont déposé un plan au Parlement.</p> <p>Nombre de parcs dont les plans sont en retard au chapitre de la révision : En mars 2006, 21 des 33 plans directeurs approuvés accusaient un retard relativement à la révision quinquennale; la situation demeure donc inchangée par rapport à 2004-2005. Dix parcs devraient avoir achevé la révision de leur plan directeur d'ici avril 2007, faisant tomber à 11 le nombre de plans en retard. Parcs Canada s'attend à ce que les autres plans en retard soient achevés d'ici mars 2010. Compte tenu de ses ressources actuelles et des retards liés à la résolution de certaines questions autochtones, il est difficile pour Parcs Canada de produire des plans révisés tous les cinq ans, conformément aux exigences.</p> <p>Nombre de plans mis à jour et conformes aux lignes directrices sur la planification de gestion : En mars 2006, 20 des 33 (61 %) plans directeurs actuellement approuvés étaient conformes aux lignes directrices de 2000 sur la planification de gestion, une augmentation de quatre par rapport à mars 2005. Douze plans directeurs sont à jour et conformes à des lignes directrices plus récentes.</p>
<p>Selon la politique en vigueur à Parcs Canada, on doit rédiger un rapport sur l'état du parc avant de pouvoir entreprendre le processus de planification de gestion. Ce document quinquennal rend compte de l'état de l'écosystème d'un parc, dans le contexte de l'écosystème global de ce parc; de l'état de l'expérience du visiteur et des possibilités éducatives offertes au public; ainsi que des progrès réalisés relativement à la réalisation des objectifs définis dans le plan directeur.</p>	<p>Nombre de parcs ayant rédigé un rapport sur l'état du parc : En 2005-2006 des rapports ont été préparés pour le parc national du Canada Gros-Morne et le parc national du Canada de Prince Albert, portant à sept le nombre de rapports achevés. Quatorze parcs prévoient de terminer leur rapport d'ici avril 2007.</p>

Source : Parcs Canada, Direction de la législation et de la politique

Amélioration du programme de surveillance et de rapports pour les parcs nationaux du Canada

Parcs Canada s’est engagée à préserver et à rétablir l’intégrité écologique dans les parcs nationaux du pays. L’Agence reconnaît trois principaux éléments de l’intégrité écologique : la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les facteurs de stress. Ces trois éléments constituent le fondement du cadre de surveillance et de rapport sur l’intégrité écologique de Parcs Canada, présenté à la figure 15.

La biodiversité (c’est-à-dire la diversité biologique) désigne la variété naturelle d’espèces végétales et animales ainsi que les variations génétiques de chaque espèce, qui caractérisent les écosystèmes. Les fonctions des écosystèmes correspondent aux

flux d’énergie et de matière qui façonnent ces derniers (p. ex., croissance et décomposition des végétaux, incendies, etc.). En temps normal, on s’attend à ce que ces fonctions surviennent selon une certaine variation acceptable. Les facteurs de stress désignent les activités – tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du parc – qui ont une incidence négative sur la biodiversité et les fonctions des écosystèmes du parc. Il peut s’agir de facteurs globaux et de longue portée (p. ex., changements climatiques, polluants transportés sur de grandes distances, etc.) ou de facteurs régionaux ou locaux (p. ex., pratiques régionales de gestion du territoire entourant un parc et densité des routes). Certains facteurs (p. ex., maladies présentes dans des populations animales voisines) sont propres à quelques parcs.

Figure 15 : Cadre de rapport sur l’intégrité écologique

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES	FACTEURS DE STRESS
Diversité des espèces	Succession/rétrogression	Tendances concernant l’utilisation du territoire par les humains
Modification de la diversité des espèces Nombre et étendue des espèces exotiques	Fréquence et ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations) Distributions des classes d’âge de la végétation	Cartes d’utilisation du territoire, densité des routes, densité de la population humaine
Dynamique des populations	Productivité	Fragmentation de l’habitat
Taux de mortalité/natalité des espèces repères Immigration/émigration des espèces repères Viabilité des populations d’espèces repères	Par paysage ou par site	Superficie des parcelles, distance entre les parcelles, distance à partir de l’intérieur
Structure trophique	Décomposition	Polluants
Distribution par classe de dimension de tous les taxons Niveaux de prédation	Par site	Eaux usées, produits pétrochimiques, etc. Transport des toxines sur de longues distances
	Rétention des nutriments	Climat
	Calcium et azote par site	Données météorologiques Fréquence des conditions extrêmes
		Autres
		Enjeux propres au parc (p. ex., maladie dans les populations animales locales)

Source : Parcs Canada, Direction de l’intégrité écologique

Parcs Canada veut améliorer la qualité et l'uniformité en matière de surveillance et d'établissement de rapports relatifs à l'intégrité écologique en rendant son programme plus fiable sur le plan scientifique et plus conforme à ses objectifs de gestion. L'Agence a recours à divers partenaires pour surveiller l'état et l'évolution des écosystèmes dans les parcs nationaux. Parmi les partenaires en matière de surveillance, mentionnons les autres ministères et organismes fédéraux, les organisations provinciales, les universités et les organismes de recherche. Par exemple, le parc national Kejimikujik collabore avec la Première nation de Bear River, la Première nation Acadia et des chercheurs de l'Université Acadia et du Mersey Tobeatic Research Institute pour mener des recherches spécifiques sur l'écosystème global du parc et mettre en œuvre des mesures urgentes afin de rétablir la population de tortues de Blanding, une espèce en péril. Des bénévoles des Premières nations et de la collectivité locale ont consacré plus de 1 500 heures à la protection des nids de tortues et au prélèvement des œufs à

Attente en matière de rendement

Mettre en place, dans tous les parcs nationaux, des systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique entièrement fonctionnels d'ici mars 2008.

l'appui d'un programme de rétablissement. Cette initiative fait intervenir des Canadiens et des Canadiennes et favorisera la création d'un groupe d'intendants renseignés et engagés.

Depuis avril 2004, tous les parcs ont fait l'objet d'une évaluation des progrès réalisés relativement à l'élaboration des systèmes de surveillance et de rapports selon six critères. Pour être considérés comme ayant un système de surveillance et de rapport pleinement fonctionnel relativement à l'intégrité écologique, les parcs nationaux doivent remplir ces six critères. Les résultats pour 2005-2006 sont présentés à la figure 16. À l'heure actuelle,

Figure 16 : Nombre de parcs nationaux qui satisfont aux critères de programmes pleinement fonctionnels en matière de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique de Parcs Canada

Critères	Nbre de parcs répondant aux critères 2005-2006 (n=42)
1. Crédibilité scientifique : Les projets de surveillance abordent des questions claires, établissent des objectifs valables, utilisent des méthodes justifiables sur le plan scientifique et qui peuvent faire l'objet d'un examen externe. Les programmes tiennent également compte d'avis scientifiques externes.	6
2. Gestion des données et conception statistique : Les données tirées des projets de surveillance sont accessibles et uniformes; les concepts expérimentaux et l'échantillonnage sont pertinents sur le plan scientifique.	2
3. Collaboration biorégionale : Les projets de surveillance s'insèrent dans des approches et initiatives biorégionales globales.	24
4. Participation des intervenants : Les partenaires et les intervenants en matière d'élaboration du programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc apportent leur participation pleine et entière.	16
5. Liens avec les plans : Les programmes de surveillance sont liés de façon crédible à la vision de l'intégrité écologique ou aux objectifs du plan directeur, ainsi qu'aux objectifs globaux de la surveillance des écosystèmes du parc.	22
6. Stratégie pour l'élaboration du programme de surveillance : Les parcs disposent de stratégies crédibles pour combler les lacunes de leurs programmes de surveillance.	11

Source : Parcs Canada, Direction de l'intégrité écologique

aucun parc ne remplit l'ensemble de ces critères. Les progrès attendus sur les aspects les plus techniques de la surveillance (critères 1 et 2) se font lents. Cependant, les efforts de dotation déployés en 2005-2006 et les investissements prévus en 2006-2007 dans la dotation et les bases de données permettront à l'Agence d'accélérer ses progrès dans ces domaines. Une proportion allant du quart à la moitié des parcs nationaux satisfait actuellement aux autres critères. Le critère 3 est essentiel à la réussite du programme, car les résultats positifs obtenus dans une biorégion peuvent être rapidement reproduits ailleurs.

Amélioration de la surveillance de l'impact des activités des visiteurs

Un aspect important du programme de surveillance et de rapports de l'intégrité écologique est la compréhension de l'impact des activités des visiteurs sur les écosystèmes des parcs nationaux. Parcs Canada connaît le nombre de visites et les moments de l'année où elles sont effectuées, mais ne possède pas de portrait national cohérent des endroits fréquentés par les visiteurs à l'intérieur des parcs nationaux ni des répercussions matérielles, biologiques et sociales de leurs activités. En 2004-2005, l'Agence a décidé qu'au lieu d'élaborer un cadre distinct de surveillance de l'impact des visiteurs, elle intégrerait la surveillance des activités humaines dans son programme global de surveillance écologique. L'Agence mise maintenant davantage sur le potentiel des études sur les habitudes des visiteurs pour mieux comprendre les relations spatiotemporelles qui existent entre les activités humaines et les divers environnements des parcs. Poursuivant sur la lancée des investissements initiaux faits en 2003-2004, des fonds ciblés s'élevant à 421 000 \$ ont été injectés en 2005-2006 afin de permettre ce type d'étude dans cinq autres parcs nationaux, portant à 15 le nombre total de projets de recherche menés en ce sens. Des rapports sont en cours d'élaboration, et les résultats préliminaires indiquent qu'une méthode d'approche plus rigoureuse aide les parcs à mieux comprendre les utilisations et les habitudes des visiteurs, ainsi que l'achalandage des différents lieux. On alignera éventuellement ces études sur les programmes de surveillance écologique des parcs.

État de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

L'Agence Parcs Canada compte bien avoir achevé la mise en œuvre de ses systèmes de surveillance et de rapports d'ici mars 2008, ce qui lui permettra d'obtenir un portrait détaillé de l'état de l'intégrité de l'environnement des parcs nationaux. Les résultats seront présentés dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, qui sera déposé au Parlement en 2009. Ces rapports procureront des données complètes à Parcs Canada, lui permettant notamment d'évaluer l'abondance des espèces indigènes, la structure physique et la fragmentation de l'habitat, le taux de décomposition et de perturbation des végétaux, l'abondance des espèces exotiques, ainsi que l'intensité de l'utilisation humaine. Les mesures obtenues seront résumées selon le cadre présenté à la figure 15 et les principaux écosystèmes auxquels elles se rapportent. L'Agence rendra compte de la situation et de la tendance moyennes de chaque indicateur par rapport aux normes établies pour chaque mesure. Elle appliquera le principe de précaution en résumant ses constatations de manière à ce que les lieux où l'intégrité écologique est faible ou en déclin ne passent pas inaperçus. D'ici à ce que ce rapport soit prêt, l'Agence offre un aperçu national de plusieurs aspects de son cadre de rapport sur l'intégrité écologique à la figure 17. Cette figure présente plusieurs mesures de l'intégrité écologique pour l'élément terrestre de chacun des 41 parcs nationaux¹¹, répartis selon les six biorégions de Parcs Canada (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir une description des mesures et des critères). Cette figure comprend aussi un nouvel élément pour 2005-2006, soit les données sur la qualité des éléments aquatiques des parcs nationaux, telles que publiées par le gouvernement du Canada dans le rapport *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, 2005* (www.statcan.ca).

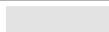
Les mesures présentées ci-après représentent la meilleure information disponible, et elles sont classées selon les trois catégories du cadre général de surveillance et de rapport de Parcs Canada (figure 15) : biodiversité, fonctions des écosystèmes et facteurs de

Figure 17 : Aperçu de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Biorégion	Parc national	Biodiversité terrestre			Processus terrestres		Facteurs de stress terrestre			Facteurs de stress aquatique
		Diversité	Prédateurs et proies	Disparition d'espèces	Croissance de la végétation	Feux de forêt	Zone aménagée	Densité de la population	Routes intérieures	Qualité de l'eau
Atlantique Québec	des Hautes-Terres-du-Cap-Breton									
	Forillon									
	Fundy									
	du Gros-Morne									
	Kejimikujik									
	Kouchibouguac									
	de la Mauricie									
	de l'Archipel-de-Mingan									
	de l'Île-du-Prince-Édouard									
Terra-Nova					D					
Grands Lacs	de la Péninsule-Bruce									
	des Îles-de-la-Baie-Georgienne									
	de la Pointe-Pelée									
	Pukaskwa									
	des Îles-du-Saint-Laurent									
Pacifique	des Îles-Gulf									
	Gwaii Haanas					S. O.				
	Pacific Rim					S. O.				
Plaines intérieures	Elk Island									
	des Prairies									
	de Prince Albert					D				
	du Mont-Riding									
	Wood Buffalo									
Rocheuses	Banff									
	des Glaciers									
	Jasper									
	Kootenay									
	du Mont-Revelstoke									
	des Lacs-Waterton									
	Yoho					A				
Nordique	Aulavik					S. O.				
	Auyuittuq					S. O.				
	Ivvavik					S. O.				
	Kluane									
	Nahanni									
	Quttinirpaaq					S. O.				
	Sirmilik					S. O.				
	Tuktut Nogait					S. O.				
	Ukkusiksalik					S. O.				
	Vuntut					S. O.				
	Wapusk									

Les changements indiqués dans ce tableau se rapportent aux données de référence de l'aperçu de l'intégrité écologique de 2004-2005.

A = amélioration du statut, D = diminution du statut, S. O. = mesure ne s'appliquant pas au parc

Légende :	Vert = 	Jaune = 	Rouge = 
-----------	--	---	---

Activité de programme 2 : Préserver les ressources patrimoniales

stress. Chaque parc national est assorti d'une cote faible (rouge), passable (jaune) ou bonne (vert), selon les normes établies pour les mesures. Une case blanche signifie l'absence de données (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir une description du processus de rapport).

La figure 17 révèle qu'une mesure d'intégrité écologique s'est améliorée pour un parc national en 2005-2006. Cette amélioration est directement liée aux investissements faits dans les initiatives axées sur l'amélioration de l'intégrité écologique. Plus précisément, dans le parc national Yoho, la mise en œuvre d'un brûlage dirigé a permis d'améliorer la mesure du parc en ce qui concerne les feux de forêts, faisant passer le résultat du rouge au vert. On remarque aussi deux diminutions dans les mesures de l'intégrité écologique associées à un manque de feux de forêt récents dans les parcs nationaux de Prince Albert et Terra-Nova. Un examen plus complet de l'information apparaissant dans cette figure sera présenté dans le Rapport sur le rendement de 2006-2007, ainsi que dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* de 2007.

Au cours des cinq à dix prochaines années, on prévoit des améliorations au chapitre des mesures touchant les feux de forêt, en particulier dans l'Ouest canadien. Les déséquilibres prédateurs-proies seront traités dans les parcs visés grâce à des programmes bien communiqués et coordonnés qui permettront de contrôler les espèces fauniques surabondantes. La densité des routes intérieures dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard fait l'objet d'une étude dans la perspective de l'amélioration de l'intégrité écologique. La densité des populations humaines diminue à proximité de plusieurs parcs nationaux, ce qui pourra donner lieu à une amélioration de l'aménagement des habitats fauniques. La plupart des autres mesures demeureront vraisemblablement stables.

Maintien et amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Dans son Budget de 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer 75 M\$ sur cinq ans et 25 M\$ annuellement par la suite pour améliorer et rétablir l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Des fonds supplémentaires de 60 M\$ sur cinq ans et 15 M\$ de fonds permanents ont été alloués dans le Budget 2005. Les fonds prévus dans le Budget de 2003 représentent un accroissement estimatif de 15 % des dépenses liées à l'intégrité écologique par rapport aux dépenses actuelles de Parcs Canada à cet égard.¹²

Attente en matière de rendement

Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014.

Même si l'Agence a fixé à mars 2014 l'échéance pour l'amélioration de l'intégrité écologique, elle rendra compte, entre-temps, des résultats des initiatives et des projets particuliers axés sur l'intégrité écologique. En 2008, une fois que le programme de surveillance sera entièrement fonctionnel, l'Agence l'utilisera pour rendre compte de mesures d'intégrité écologique (p. ex., espèces focales) et d'indicateurs (p. ex., santé des écosystèmes forestiers) particuliers.

En mars 2006, les fonds affectés ont permis :

- d'embaucher davantage de planificateurs, de scientifiques et de spécialistes en sensibilisation des visiteurs (en mars 2006, environ 21 nouveaux postes étaient financés, l'objectif étant d'en financer 33,5 d'ici mars 2008);
- d'élaborer de nouveaux systèmes de surveillance et de rapports (c.-à-d., environ 2,56 M\$ alloués en mars 2006);

- de réintroduire les incendies en tant que processus naturel des écosystèmes dans le paysage des parcs (environ 1,36 M\$ alloués en mars 2006).

Parcs Canada prévoit investir environ 31 M\$ en nouveaux fonds dans ces priorités à l'échelle du réseau d'ici mars 2008.

Bien que des nouveaux fonds à hauteur de 75 M\$ aient permis à l'Agence d'améliorer considérablement la gestion des parcs nationaux, l'édition de septembre 2005 du *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable* indiquait que les prochaines années seront critiques (www.oag-bvg.gc.ca). La commissaire a formulé les quatre recommandations clés suivantes relativement à l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada :

1. Parcs Canada devrait rendre compte périodiquement à la population de ses progrès à réaliser les engagements pris dans son plan d'action de 2000, tels qu'ils sont énoncés dans *Première priorité*, et non encore remplis, précisant les résultats visés, les parties qui doivent contribuer à les atteindre ainsi que le calendrier prévu à cette fin.
2. Parcs Canada devrait améliorer ses futurs rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées, en utilisant les données de base et les repères de manière plus cohérente; en donnant davantage d'information financière ainsi que davantage d'information sur les résultats et les effets obtenus; en expliquant sa stratégie de reddition de comptes à long terme; et en donnant plus d'exemples du rôle joué par les autres parties dans la préservation et la restauration de l'intégrité écologique.

3. Parcs Canada devrait mettre à jour les plans directeurs qui sont désuets. Ces plans devraient tenir compte des besoins en matière de surveillance, de gestion et de restauration; établir des objectifs clairs et des mesures clés fondées sur les besoins; et cerner les lacunes.
4. Parcs Canada devrait veiller à la mise en œuvre cohérente et durable de ses initiatives à l'échelon de chaque parc pour améliorer la surveillance et la restauration; établir des objectifs clairs et concrets et prévoir des mesures clés pour intégrer l'enrichissement des connaissances de la population et de l'expérience des visiteurs aux activités de surveillance et de restauration; rendre compte au public chaque année des mesures prises pour améliorer la surveillance et la restauration et de tout enjeu susceptible d'entraver la mise en œuvre fructueuse et durable des initiatives.

Parcs Canada a avalisé toutes ces recommandations et commencé à les mettre en œuvre.

Le Fonds d'innovation de l'intégrité écologique soutient des projets dans divers domaines : recherche scientifiques, amélioration de la gestion des parcs, restauration des écosystèmes, partenariats avec les Autochtones et avec les régions, et initiatives visant à renseigner, influencer et faire intervenir les Canadiens et les Canadiennes. En mars 2006, 6,9 M\$ avaient été alloués au Fonds pour financer environ 60 projets. La figure 18 présente des exemples des types de projets soutenus par ce fonds.

Un cadre de rendement et d'évaluation pour les nouveaux fonds alloués à l'intégrité écologique est en cours d'élaboration. Une évaluation formative des fonds alloués à l'intégrité écologique est prévue en 2007-2008. Une nouvelle publication intitulée *Agir sur le terrain* rend compte des progrès réalisés en matière d'intégrité écologique à l'échelle pratique de la gestion des parcs (voir www.pc.gc.ca pour plus de détails à ce sujet).

Figure 18 : Exemples de projets financés par le Fonds d'innovation de l'intégrité écologique

Titre	Parc national, réserve de parc national ou centre de services	Description du projet
Connaissances scientifiques et meilleure compréhension de l'intégrité écologique		
Écosystème des versants est	Banff, Lake Louise, Yoho, Kootenay	Favoriser un écosystème dynamique en préservant les parcours de migration du wapiti sur les versants est des Rocheuses de l'Alberta, et en protégeant les rares prairies de fétuque contre le surpâturage par le wapiti à l'intérieur du ranch Ya Ha Tinda.
Amélioration de l'intégrité écologique au moyen de modèles simulant l'utilisation humaine	Banff, Jasper, Lake Louise, Yoho, Kootenay	Élaborer des modèles simulant l'utilisation humaine qui répondent aux besoins de gestion visant à améliorer l'expérience des visiteurs, à gérer les possibilités offertes aux visiteurs et à faciliter la gestion adaptative.
Gestion active et restauration		
Restauration de l'écosystème Radium Stoddard	Lake Louise, Yoho, Kootenay	Soutien au programme régional de restauration de l'habitat du mouflon d'Amérique « Bighorn in Our Backyard ».
Rétablissement de la campagne sur l'intendance et l'emprise humaine	Îles-de-la-Baie-Georgienne	Restauration écologique des aires perturbées à l'intérieur des IBG comme modèle de restauration écologique des écosystèmes des îles, grâce à la sensibilisation et à la modification des comportements humains à l'intérieur de la réserve de la biosphère mondiale.
Partenariats avec les Autochtones et avec les régions		
Élaboration de protocoles en matière de connaissances écologiques traditionnelles dans la région de l'Atlantique	Centre de services de l'Atlantique	Élaborer des protocoles et des procédures officiels visant à inclure la recherche scientifique fondée sur les CET des Autochtones dans la gestion des parcs nationaux de l'Atlantique. Ces protocoles miseront sur une éthique et des principes communs, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des Autochtones. L'amélioration de ce partenariat renforcera les liens entre les Premières nations de l'Atlantique, Parcs Canada et d'autres ministères fédéraux.
Protéger l'intégrité écologique du bassin du lac Clear	Mont-Riding	Réduire les éléments de stress liés à l'utilisation humaine du bassin du lac Clear. Partenariats avec les municipalités, les résidents de la région et du parc, les Premières nations et le gouvernement provincial.
Informar, influencer et mobiliser la population canadienne		
Étude sur la diminution du frai du saumon kokani	Kluane	Projet de recherche reposant sur des partenariats et la participation et la collaboration d'intervenants régionaux pour déterminer les mesures de gestion requises pour rétablir et/ou préserver la population intérieure unique de saumon kokani.
Mobiliser les résidents locaux, les collectivités autochtones et les pêcheurs afin de restaurer la population de myes (<i>Mya arenaria</i>)	Kouchibouguac	Restauration de la population de myes à un niveau viable en informant, en influençant et en mobilisant les collectivités, les pêcheurs commerciaux et récréatifs et les Premières nations.

Environ 22 M\$ ont été engagés pour la période allant de 2003 à 2008 afin de mener des projets prioritaires pluriannuels en lien avec l'intégrité écologique dans dix parcs nationaux. En mars 2006, 6,1 M\$ avaient été alloués à ces projets.

Parcs Canada a aussi reçu des fonds pour le rétablissement des espèces en péril dans les Budgets de 2000 et 2003. En 2005-2006, 10 M\$ ont permis de soutenir la protection et la gestion des espèces en péril et de leur habitat dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et d'autres aires patrimoniales protégées d'importance nationale. Ces fonds augmenteront pour atteindre 10,3 M\$ en 2006-2007. En 2005-2006, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada ont poursuivi l'évaluation indépendante de l'état de mise en œuvre du programme fédéral sur les espèces en péril. Les recommandations qui émaneront de cette évaluation permettront d'orienter rapidement l'amélioration du programme pour les années à venir.

En mars 2006, Parcs Canada a inscrit au Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (www.registrelep.gc.ca) trois stratégies de rétablissement à l'échelle des écosystèmes visant en tout 20 espèces en péril. Cette initiative marque un progrès important en vue de la conservation et du rétablissement des espèces en péril au Canada. L'Agence a pris des mesures pour mettre en place les ressources et les processus nécessaires qui permettront à l'avenir l'élaboration efficace de documents de rétablissement grâce au leadership de Parcs Canada.

En 2005-2006, Parcs Canada a mis en place un fonds prioritaire pour le rétablissement des espèces en péril, une nouvelle source de financement qui soutiendra des projets pluridimensionnels à grande échelle visant le rétablissement d'espèces en péril, axés sur la gestion des écosystèmes et l'intervention de nombreux partenariats.

Au total, 3 M\$ (dont 700 000 \$ en 2005-2006) ont été affectés, sur trois ans, à trois projets axés sur des parcs et leur écosystème global : projet de rétablissement de l'écosystème à chênes de Garry et de réintroduction du papillon dans la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf; projet Passage de la ligne Medicine : plan d'action pour la conservation de la région de Frenchman River-Bitter Creek, dans le parc national du Canada des Prairies; et projet Disponibilité de l'habitat des espèces en péril dans l'écosystème des Mille-Îles, dans le parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent. Des fonds de démarrage ont aussi été fournis pour l'élaboration de propositions concernant trois autres projets pour les années à venir.

Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement

Les propres infrastructures et pratiques de gestion de Parcs Canada peuvent avoir d'importantes répercussions sur la santé écologique des parcs nationaux et sur la qualité des expériences des visiteurs. Le cadre national du système de gestion de l'environnement de l'Agence, qui a été approuvé en avril 2003, décrit 11 aspects des activités de Parcs Canada ayant un impact sur l'environnement. Il énonce en outre quatre priorités nationales en matière de saine gestion des parcs. Un cinquième élément, soit celui des sites contaminés, a aussi été ajouté à cette liste de priorités. La figure 19 présente la situation des cinq priorités de l'Agence, mesurant le rendement par rapport aux objectifs, ainsi que les stratégies et les processus à suivre pour aller de l'avant.

Attente en matière de rendement

Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada.

Figure 19 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement

Aspect environnemental	Objectif	Statut	Stratégie
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	En vertu de l'Initiative <i>Prêcher par l'exemple</i> du gouvernement fédéral, Parcs Canada est tenue de réduire, d'ici 2011, ses émissions de GES de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1998. Cela représente une réduction de 2,9 kilotonnes par rapport au niveau de base de 56,3 kilotonnes pour atteindre le niveau cible de 53,4 kilotonnes.	Les émissions de gaz à effet de serre étaient de 50,1 kilotonnes en 2005-2006.*	Parcs Canada a reçu 283 000 \$ en vertu du Programme fédéral interne de conversion des véhicules de Ressources naturelles Canada afin d'acquérir des véhicules hybrides et des véhicules électriques et de soutenir des initiatives axées sur le biodiésel. Environnement Canada a aussi fourni 31 000 \$ dans le cadre du Programme de réduction des émissions externes pour soutenir des initiatives liées aux modes de transport durable. L'Agence a élaboré et mis en œuvre une stratégie de communication afin de sensibiliser le personnel. Cette stratégie comprenait la présentation de séances de sensibilisation auprès de 15 unités de gestion.
Réservoirs de stockage des produits pétroliers	L'objectif de Parcs Canada est de s'assurer que les réservoirs de stockage de produits pétroliers répondent aux normes et de les utiliser en conformité avec les lignes directrices et les codes de pratique.	À la fin de l'année civile 2005, le nombre de réservoirs de stockage souterrains de Parcs Canada était tombé à 46 (comparativement à 61 en 2004). De ce nombre, 16 (35 %) sont conformes aux lignes directrices. Le nombre de réservoirs hors sol d'une capacité de 4 000 litres ou plus avait augmenté à 127. De ceux-ci, 16 (13 %) sont conformes.	L'Agence travaille à l'homologation des réservoirs hors sol plus petits (moins de 4 000 litres) en prévision des nouvelles exigences du futur règlement. En outre, les unités de gestion évaluent actuellement leur état de conformité au projet de règlement à venir.

* Pour cette année de déclaration, les émissions globales de gaz à effet de serre de l'Agence ont diminué bien en-deçà du niveau visé pour 2011. Si les nombreuses initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mises en œuvre d'un bout à l'autre du pays, contribuent assurément à cette diminution, l'hiver particulièrement doux a aussi vraisemblablement contribué à ce résultat. Selon Environnement Canada, l'hiver 2005-2006 a été le plus doux partout au Canada depuis qu'on a commencé à tenir des statistiques nationales à ce sujet, en 1948, la température moyenne ayant été 3,9°C au-dessus de la normale saisonnière. Malgré la diminution de la consommation d'énergie, le total des coûts énergétiques de l'Agence s'est accru légèrement, passant de 10,8 M\$ à 11 M\$.

Figure 19 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement (suite)

Aspect environnemental	Objectif	Statut	Stratégie
Sites contaminés	Parcs Canada compte 367 sites contaminés connus ou présumés. Son objectif est d'amener toutes les unités de gestion à évaluer et à classer leurs sites contaminés d'ici mars 2006. L'Agence continue de cibler mars 2009 comme échéance pour l'élaboration et la mise en œuvre, par les unités de gestion, de mesures correctives ou de plans de gestion des risques pour tous les sites	En mars 2006, 94 % des sites contaminés avaient été évalués (en hausse par rapport aux 84 % enregistrés en 2003), 40 évaluations ayant été effectuées sur 12 propriétés en 2005-2006. L'Agence a respecté l'échéance de mars 2006 qu'elle s'était fixée en 2003. Cependant, d'autres sites présumés contaminés se sont ajoutés récemment à l'inventaire.	La stratégie de Parcs Canada est de déterminer les sites sous sa responsabilité que l'on soupçonne d'être contaminés. Chaque site sera ensuite évalué. S'il y a contamination, la priorité sera accordée aux sites présentant les risques les plus élevés pour la santé des individus et l'écologie.
Hydrocarbures halogénés	L'objectif de Parcs Canada est de réduire l'utilisation des hydrocarbures halogénés présentant un risque élevé pour l'appauvrissement de la couche d'ozone et d'éliminer toutes les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant de son territoire.	En mars 2006, 29 unités de gestion avaient entré leurs inventaires dans le site intranet du système de gestion de l'environnement de l'Agence (19 unités en 2004-2005). Ces 29 inventaires, sur un total de 38, représentent un taux d'achèvement de 76 %.	L'Agence travaille à faire en sorte que toutes les unités de gestion dressent leurs inventaires et les entrent dans le registre national. Elle s'assure aussi que les inventaires existants soient tenus à jour. Au prochain exercice, on veillera à ce que les unités de gestion adoptent des procédures visant à s'assurer que leur équipement soit entretenu par des techniciens agréés et que les fiches d'entretien soient tenues à jour. De telles procédures viseront aussi à assurer la récupération des hydrocarbures halogénés avant la mise hors service, la réutilisation, l'élimination ou la destruction de l'équipement par un fournisseur qualifié, conformément au <i>Règlement fédéral sur les halocarbures</i> .

Activité de programme 2 : Préserver les ressources patrimoniales

Figure 19 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement (suite)

Aspect environnemental	Objectif	Statut	Stratégie
Biphényles polychlorés (BPC)	L'objectif de Parcs Canada est d'éliminer graduellement les BPC des installations et des activités des parcs. Tous les BPC enlevés seront stockés et éliminés en conformité avec les règlements applicables.	En mars 2006, 17 unités de gestion (9 en 2004-2005) avaient entré leurs inventaires dans le site intranet du système de gestion de l'environnement de l'Agence (7 unités de gestion avaient entré leurs inventaires de BPC, et 10 s'étaient déclarées exemptes de BPC). Ces 17 inventaires sur un total de 38 représentent un taux d'achèvement de 45 %.	L'Agence travaille à faire en sorte que toutes les unités de gestion dressent leurs inventaires et les entrent dans le registre national. Elle s'assure aussi que les inventaires existants soient tenus à jour. Au prochain exercice, on veillera à ce que les unités de gestion adoptent la procédure visant à assurer l'identification adéquate des ballasts de fluorescents contenant des BPC lorsqu'ils sont enlevés, de même qu'à assurer leur entreposage et leur élimination en conformité avec les exigences réglementaires pertinentes.

Sources : Parcs Canada, Direction des biens immobiliers, Parcs Canada Direction de l'intégrité écologique (pour les sites contaminés)

Utilisation durable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation du Canada (AMNC)

La *Loi sur les aires marines de conservation du Canada* a été adoptée par le Parlement en juin 2002. Cette loi établit comme principe fondamental de la gestion des AMNC que Parcs Canada doit collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêches et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables en vue d'assurer l'utilisation écologique durable des aires, tout en réservant des zones pour protéger totalement les caractéristiques spéciales ou les éléments vulnérables de leurs écosystèmes marins.

Planification de l'utilisation durable sur le plan écologique : Les aires marines nationales de conservation doivent être dotées de plans directeurs qui fournissent l'orientation nécessaire à l'utilisation

durable des ressources marines. Le plan directeur du parc marin national du Saguenay-Saint-Laurent, au Québec, a été déposé au Parlement en mars 2000. La loi applicable à ce parc marin prévoit la révision du plan au moins une fois tous les sept ans, une révision était prévue à l'origine pour 2004-2005. La date de dépôt au Parlement a été reportée à juin 2008. Le plan directeur du parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario, a été approuvé et déposé au Parlement en 1998. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* prévoit la révision du plan au moins une fois tous les cinq ans. La révision, dont l'achèvement était initialement prévu pour janvier 2005, a été retardée. L'achèvement est maintenant prévu en septembre 2007 (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour plus de détails sur le processus de la planification de gestion).

Mesure de l'utilisation durable sur le plan

écologique : Étant donné que le Programme des aires marines nationales de conservation est relativement nouveau, il n'existe actuellement aucun cadre de surveillance et de rapport sur la viabilité écologique de l'utilisation des aires marines nationales de conservation, bien qu'un cadre de rapports semblable ait été élaboré et mis en œuvre dans les parcs nationaux. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est l'un des 18 lieux pilotes ayant participé à un projet international parrainé par l'Union internationale pour la conservation de la nature en vue d'évaluer l'efficacité et la gestion des aires marines protégées. Parcs Canada utilise les résultats de cette initiative dans le cadre de son travail

visant l'élaboration de lignes directrices sur la gestion des écosystèmes et l'utilisation durable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation. L'Agence a l'intention d'élaborer un ensemble d'indicateurs fondamentaux pour l'intégrité écologique des zones marines d'ici mars 2007, et l'ébauche des protocoles de surveillance qui s'y rapportent d'ici mars 2008. De plus, les représentants de Parcs Canada ont continué de travailler avec les membres américains et mexicains du Réseau nord-américain d'aires marines protégées pour élaborer un ensemble concis d'indicateurs et de protocoles de surveillance communs afin de mesurer l'efficacité des aires marines protégées tout le long du littoral du Pacifique de l'Amérique du Nord.

Lieux historiques nationaux du Canada

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour approuvé d'ici décembre 2006. Améliorer tous les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014. 	<p>Mise en garde : En mars 2006, 55 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada (36 % des 154 lieux administrés par l'Agence) avaient un plan directeur approuvé. Parcs Canada a réalisé des progrès en 2005-2006, comptant 10 % plus de lieux historiques nationaux ayant un plan directeur approuvé. Au rythme actuel, toutefois, Parcs Canada n'atteindra probablement pas son objectif visant à avoir des plans approuvés pour tous les lieux qu'elle administre d'ici décembre 2006.</p> <p>Progrès raisonnables : Parcs Canada progresse de façon satisfaisante dans l'évaluation de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre. Un sondage mené en 2005-2006 a permis de constater que 9 lieux sur 12 ayant obtenu une cote faible en 2002-2003 avaient, à des degrés différents, pris des mesures pour améliorer les secteurs ayant obtenu une cote faible.</p> <p>Information insuffisante : Parcs Canada ne dispose pas d'inventaires et d'évaluations appropriés pour plusieurs catégories de ressources. En ce qui concerne les objets historiques, même s'il existe un inventaire et que 76 % des objets sont cotés comme étant en bon état, ces évaluations ne sont pas à jour.</p>

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Favoriser et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources patrimoniales qui ne sont pas administrées par Parcs Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'intégrité commémorative. Les interventions sur tout le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées. 	<p>Progrès raisonnables : Un sondage effectué en 2004-2005 auprès des autres propriétaires de lieux historiques nationaux a permis de constater que 46 % des répondants étaient sensibilisés à l'intégrité commémorative, près des deux tiers signalant qu'ils avaient accès à l'information sur les meilleures pratiques pour la préservation, la mise en valeur ou la gestion d'un lieu historique national. Parcs Canada continue d'analyser ces données afin de perfectionner ses mesures et de fixer des objectifs pour la prochaine période de planification.</p> <p>Progrès raisonnables : En 2005-2006, Parcs Canada a certifié en principe 14 interventions sur des propriétés patrimoniales commerciales; formulé des recommandations sur des interventions appropriées touchant 110 édifices fédéraux du patrimoine; et approuvé la transformation de trois gares ferroviaires désignées et la vente d'une autre (une demande de démolition a été refusée par le Secrétariat de la CMLHC).</p>

La famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend 154 lieux administrés par Parcs Canada ainsi que 762 lieux détenus et gérés par des organismes patrimoniaux, des sociétés, d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des particuliers.

Parcs Canada est directement responsable de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre, c'est-à-dire de la protection et de la mise en valeur de ces lieux pour que les générations actuelles et futures puissent les connaître, les apprécier et en bénéficier. Même si Parcs Canada encourage les propriétaires des lieux qu'elle n'administre pas à les protéger et à les mettre en valeur, elle ne peut pas contrôler directement l'intégrité commémorative du lieu ni les mesures prises par les propriétaires. L'Agence vise à développer la capacité d'intendance des autres propriétaires en fournissant des conseils professionnels et spécialisés, en assurant la sensibilisation au moyen de publications, en offrant une formation en gestion des ressources culturelles

Intégrité commémorative

Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada a fait valoir la notion d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux. L'intégrité commémorative désigne l'état et le caractère global d'un lieu. L'intégrité commémorative est préservée lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs de la désignation en tant que lieu historique national sont intactes ou ne sont pas menacées;
- les motifs invoqués pour justifier sa désignation sont clairement expliqués au public;
- toutes les décisions et mesures touchant le lieu respectent les valeurs patrimoniales associées à celui-ci.

et en partageant les meilleures pratiques avec les divers groupes de l'Alliance des lieux historiques nationaux.

Planification de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Les énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et les plans directeurs des lieux historiques nationaux du

Canada constituent les documents fondamentaux qui définissent l'orientation en ce qui concerne l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Exigence	Statut
<p>L'ÉIC précise la valeur à préserver, les conditions à respecter afin d'éviter la détérioration de cette valeur et des ressources, et il détermine en quoi consiste la communication efficace des motifs de l'importance historique nationale.</p>	<p>En mars 2006, sur 154 lieux, 137 avaient un énoncé d'intégrité commémorative, dont 128 étaient achevés et 9 étaient sous form d'ébauche. Par rapport à mars 2005, 6 lieux de plus avaient un ÉIC achevé, et 3 lieux de moins avaient un ÉIC sous form d'ébauche. L'objectif de Parcs Canada visant à faire approuver les énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux qu'elle administre d'ici décembre 2006 ne sera pas atteint. Puisque la priorité vise actuellement la production de plans directeurs, un certain nombre de lieux travailleront à achever leur ÉIC dans les années à venir.</p>
<p style="text-align: center;">Attentes en matière de rendement</p> <p>Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur approuvé d'ici décembre 2006.</p> <p>En vertu de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>, l'Agence doit présenter au ministre de l'Environnement un plan directeur pour chaque lieu historique national du Canada qu'elle administre. Les plans directeurs établissent les stratégies et les mesures permettant d'assurer l'intégrité commémorative du lieu ou des lieux visés par le plan et font l'objet d'un examen tous les cinq ans. Les lieux doivent avoir un énoncé d'intégrité commémorative en main avant d'élaborer un plan directeur (voir Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour plus de détails sur le processus de planification de gestion).</p>	<p>En 2005-2006, la ministre a approuvé 12 plans directeurs pour 12 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, tandis que 3 autres lieux historiques nationaux étaient considérés avoir des plans approuvés dans le cadre d'un plan approuvé existant. En mars 2006, 55 (36 %) des 154 lieux historiques administrés par Parcs Canada étaient dotés d'un plan directeur approuvé. Bien qu'au rythme actuel, Parcs Canada n'atteindra probablement pas son objectif de doter tous les lieux qu'elle administre d'un plan approuvé d'ici décembre 2006, des progrès ont été réalisés à cet égard au cours de la dernière année. Afin d'augmenter le taux d'approbation, les processus d'approbation ont été simplifiés de manière à mettre l'accent sur les exigences clés du plan directeur. Les progrès seront surveillés de près en 2006-2007.</p>

Source : Base de données sur l'évaluation des énoncés d'intégrité commémorative/plans directeurs

État de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

La Loi sur l'Agence Parcs Canada stipule qu'il est dans l'intérêt public d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada.

Connaître l'état de l'intégrité commémorative d'un lieu permet de prendre des décisions éclairées quant aux mesures et investissements prioritaires à l'échelle locale et nationale (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir des précisions sur le processus d'évaluation de l'intégrité commémorative).

L'Agence Parcs Canada s'est engagée à évaluer l'état de l'intégrité commémorative des 154 lieux historiques nationaux qu'elle administre entre avril 2001 et mars 2011. La figure 20 montre le nombre total de lieux évalués au cours de chacune des cinq dernières années ainsi que leur cote pour les trois aspects de l'intégrité commémorative. Les lieux choisis pour l'évaluation représentent une gamme variée de superficies et

d'endroits au sein du réseau de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada; ils varient au chapitre de la complexité de l'exploitation ainsi que des thèmes utilisés, et ils sont dotés d'un énoncé d'intégrité commémorative.¹³ En 2005-2006, 19 lieux historiques nationaux ont été évalués.

Dans le cadre des attentes en matière de rendement, énoncées dans le *Plan d'entreprise* de Parcs Canada, l'Agence s'est engagée à améliorer les éléments de l'intégrité commémorative qui ont obtenu la cote faible. Parcs Canada rend compte depuis 2004-2005 des mesures prises ou prévues à court terme pour améliorer ces éléments. Trois années séparent l'évaluation de l'intégrité commémorative et le sondage d'auto-évaluation du suivi, de manière à accorder aux lieux suffisamment de temps pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour corriger leurs faiblesses. Ces sondages ne seront pas utilisés pour réévaluer officiellement les éléments de l'intégrité commémorative; cette vérification sera plutôt faite dans le cadre de la prochaine évaluation officielle.

Figure 20 : Nombre de lieux historiques nationaux ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2006) *

	2005-2006 (n=19)			2004-2005 (n=13)			2003-2004 (n=14)			2002-2003 (n=18)			2001-2002 (n=13)			Total (n=77)		
	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies	État des ressources	Efficacité des communications	Pratiques de gestion choisies
Bonne	5	6	6	5	3	2	6	2	5	4	1	0	5	3	7	25 (32 %)	15 (19 %)	20 (26 %)
Passable	10	7	9	6	5	8	8	9	7	9	10	13	7	5	5	40 (52 %)	36 (47 %)	42 (55 %)
Faible	4	6	4	2	5	3	0	3	2	5	7	5	1	5	1	12 (16 %)	26 (34 %)	15 (19 %)

* Aucun lieu n'a été évalué plus d'une fois. De nouveaux lieux sont choisis pour être évalués chaque année.

Source : Base de données sur l'évaluation de l'intégrité commémorative

En 2002-2003, 12 lieux ont obtenu une ou plusieurs cotes faibles. Des 17 cotes faibles au total, cinq avaient trait à l'état des ressources; sept à l'efficacité des communications; et cinq aux pratiques de gestion choisies. Les résultats des sondages de suivi sont présentés à la figure 21. À des degrés variés, neuf des 12 lieux ont pris des mesures pour améliorer les éléments qui avaient été faiblement cotés (13 en tout). Dans les cas où les problèmes ont été résolus en partie ou n'ont pas été résolus du tout, entraînant des cotes rouges, des mesures ont été définies pour améliorer la situation à court terme. (Voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada, sur le site www.pc.gc.ca, pour plus de détails sur les mesures correctives prises relativement aux faibles cotes attribuées à certains éléments de l'intégrité commémorative.)

Malgré l'absence d'une évaluation de suivi, Parcs Canada croit que la plupart des lieux ayant obtenu une ou plusieurs cotes faibles en 2002-2003 ont pris des mesures pour corriger les problèmes relevés.

Attente en matière de rendement

Améliorer tous les aspects de l'intégrité commémorative qui ont une cote faible.

Autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada

En plus d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre, l'Agence veille aussi sur plusieurs autres catégories de ressources culturelles. Cette responsabilité comprend les ressources culturelles qui se trouvent

Attente en matière de rendement

Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.

dans les parcs nationaux et autres terres administrées par Parcs Canada, dont les édifices du patrimoine, les structures et les sites archéologiques; les plaques commémoratives; et les collections d'objets historiques et archéologiques.

Il n'existe actuellement aucun inventaire complet des ressources culturelles des parcs nationaux. Il existe toutefois un inventaire systématique des édifices et des structures se trouvant sur les terres administrées par Parcs Canada, y compris les parcs nationaux : le Système de gestion des biens. À mesure que l'on améliore ce système, des progrès sont réalisés au chapitre de l'évaluation de l'état des édifices du patrimoine et des structures. L'Agence travaille également à l'élaboration d'une méthode qui permettra d'évaluer l'état des autres catégories de ressources culturelles se trouvant dans les parcs nationaux.

Plaques commémoratives : Parcs Canada est responsable de l'entretien des 1 536 plaques commémoratives et cairns apposés pour commémorer chaque lieu, personne ou événement désigné comme étant d'importance historique nationale (certaines désignations sont représentées par plusieurs plaques). On ne dispose pas de données nationales sur l'état des plaques à l'heure actuelle.

Figure 21 : Résultats des sondages de suivi

	Total des cotes faibles (2002-2003)	Mesures prises pour améliorer la situation	Aucune mesure prise pour améliorer la situation
État des ressources	5	5	0
Efficacité des communications	7	4	3
Pratiques de gestion choisies	5	4	1
TOTAL	17	13	4

Source : Sondage d'auto-évaluation des lieux historiques nationaux

Objets historiques : Un objet historique est un bien culturel mobile acquis par Parcs Canada à des fins d'interprétation ou de référence. Il est lié à un lieu historique national par une désignation ou facilite l'interprétation d'un lieu. Un objet peut également refléter d'autres thèmes historiques importants liés à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements marquants des 11 000 ans d'histoire du Canada.

En mars 2006, on dénombrait 211 505 objets historiques¹⁴ dans la collection de Parcs Canada répartis entre les centres de services de l'Agence, ainsi que dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Au cours des trois dernières années, on a relevé une augmentation nette de 3 870 objets historiques dans la collection.

La figure 22 indique les cotes d'état des objets historiques individuels. Ces objets ne sont pas évalués chaque année. Les cotes de certains objets peuvent remonter jusqu'à dix ans. Chaque année, les cotes d'état de certains objets sont mises à jour à la

suite des évaluations de l'intégrité commémorative, des sondages sur l'état des objets, d'une surveillance régulière, des expositions, de l'amélioration des lieux d'entreposage ou des exigences pour évaluer des objets d'un type spécifique. Ces objets reçoivent des traitements de conservations au cas, selon les besoins, ou encore sur une base cyclique en fonction des ressources disponibles. Les cotes indiquées à la figure 22 reflètent une combinaison d'évaluations récentes et historiques de l'état des objets.

La figure 23 indique le nombre d'objets envoyés pour recevoir un traitement de conservation et revenus au cours des cinq dernières années.

Les traitements de conservation sont effectués selon la priorité, les objets requis à des fins de mise en valeur sur place ou de prêts à l'extérieur, ou qui sont gravement menacés étant habituellement traités de façon hautement prioritaire. Le traitement prend généralement quelques semaines ou quelques mois, mais il faut parfois plusieurs années pour restaurer certains objets. Un objet peut également être envoyé

Figure 22 : État des objets historiques

Cote	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bonne	159 691	76 %	157 794	77 %	157 374	76 %
Passable	30 805	14 %	29 922	14 %	30 011	14 %
Faible	10 537	5 %	10 397	5 %	10 407	5 %
Indéterminée	10 472	5 %	8 124	4 %	9 843	5 %
Total	211 505	100 %	206 237	100 %	207 635	100 %

Source : Base de données sur les objets historiques de Parcs Canada

Figure 23 : Objets historiques ayant reçu un traitement de conservation (2001-2002 à 2005-2006)

	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	Total
Objets envoyés pour un traitement de conservation	274	184	89	102	388	1 037
Objets revenus d'un traitement de conservation	294	149	68	181	300	992

Source : Base de données sur les objets historiques de Parcs Canada

pour traitement plus d'une fois. Le nombre d'objets historiques envoyés pour traitement est inférieur à 1 % du nombre total d'objets contenus dans la collection de Parcs Canada.

Ressources archéologiques : Une ressource archéologique est toute preuve tangible de l'activité humaine présentant un intérêt historique, culturel ou scientifique, comme une attraction, une structure ou un objet archéologique, situé dans un lieu archéologique ou provenant d'un tel lieu, ou enregistré comme découverte archéologique isolée. Un objet archéologique est un objet ou un spécimen de tout matériel présentant un intérêt archéologique.

Parcs Canada n'a pas le décompte précis à l'échelle nationale du nombre de sites archéologiques qu'elle gère ou du nombre d'objets archéologiques faisant partie de sa collection. Toutefois, on estime que cette collection contient plus de 30 millions d'objets archéologiques. L'Agence n'a pas entrepris une évaluation globale de l'état des ressources archéologiques dans ses répertoires. Comme pour les objets historiques, ces ressources sont entretenues dans une large mesure de façon ponctuelle.

La figure 24 indique le nombre d'objets envoyés pour recevoir un traitement de conservation et revenus au cours des cinq dernières années.

Comme pour les objets historiques, seuls un petit nombre d'objets archéologiques reçoivent un traitement de conservation à un moment donné.

En résumé, même si l'Agence dispose de données partielles sur les autres ressources culturelles qu'elle gère, elle ne dispose pas de cotes d'état à jour pour bon nombre d'objets, et les données dont elle dispose en ce qui concerne la demande de conservation et les répercussions du traitement de conservation sur l'état des ressources sont incomplètes. Dans l'ensemble, l'Agence n'a pas de données suffisantes pour déterminer si elle fait des progrès raisonnables relativement à son engagement d'améliorer l'état des autres ressources culturelles qu'elle gère d'ici mars 2014. Des démarches ont été entreprises en vue de la création d'un système informatisé qui permettra de gérer les ressources culturelles de manière uniforme, de même que de saisir l'information requises aux fins des rapports exigés.

Influence sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada

Parcs Canada cherche à sensibiliser davantage les 762 autres propriétaires de lieux historiques nationaux à l'intégrité commémorative et à leur faciliter l'accès aux données sur les meilleures pratiques en ce qui concerne le maintien de l'intégrité commémorative. Le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada, ainsi que les conseils et l'orientation touchant à l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative, le partage des meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine, et la promotion d'alliances et de réseaux entre les lieux historiques nationaux sont les principaux moyens qu'utilise Parcs Canada pour atteindre son objectif.

Figure 24 : Objets archéologiques ayant reçu un traitement de conservation (2001-2002 à 2005-2006)

	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	Total
Objets envoyés pour un traitement de conservation	2 349	2 403	2 625	3 068	3 565	14 010
Objets revenus d'un traitement de conservation	1 472	2 439	2 329	2 561	3 194	11 995

Note : 129 objets ayant fait l'objet d'un traitement de conservation n'ont pas été retournés dans leur réserve respective en raison de contraintes d'entreposage.

Source : Bases de données archéologiques de Parcs Canada

Attente en matière de rendement

Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux connaissent l'intégrité commémorative et ont accès aux renseignements sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour la maintenir.

Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada : Ce programme vise à sensibiliser davantage les propriétaires et les gestionnaires de lieux à l'intégrité commémorative et à les amener à mieux comprendre ce concept au moyen de projets spéciaux de conservation et de mise en valeur. Il vise également à intégrer ce concept dans les décisions qu'ils prendront à l'avenir.

En mars 2006, Parcs Canada avait conclu 60 ententes à frais partagés avec 53 lieux historiques nationaux du Canada depuis 1987, année de mise en œuvre du programme. Ces ententes représentent un investissement total d'environ 26,6 M\$ pour la durée du programme. Aucune entente à frais partagés n'était en vigueur en 2005-2006. Le 31 mars 2004, les propriétaires de 118 lieux historiques nationaux avaient présenté des demandes de financement dans le cadre du programme de partage des frais. De ce nombre, 63 demandes évaluées représentant un engagement d'environ 30 M\$ ont été jugées admissibles par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada mais n'ont pas encore été réalisées. Depuis, 22 demandes de financement supplémentaires ont été reçues, dont 10 en 2005-2006.

Parcs Canada a accepté de conclure un nombre limité d'ententes à compte de 2006-2007 afin de soutenir des projets de conservation modestes visant des travaux de stabilisation ou de réparation urgents à des lieux où les installations risquent de continuer à se détériorer de façon alarmante. Pour réaliser cet objectif, l'Agence prends les mesures nécessaires pour renouveler les modalités du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada conformément à la Politique sur les paiements de transfert révisée par le Conseil du Trésor.

Conseils et orientation : Parcs Canada facilite le partage des meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine entre les lieux historiques nationaux et aide à l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux menacés. L'Agence encourage également la création d'alliances et de réseaux entre les lieux historiques nationaux à des fins d'information et d'accès accru à la formation en matière de gestion des ressources culturelles. En mars 2006, Parcs Canada avait appuyé l'élaboration de 104 énoncés d'intégrité commémorative pour des lieux qu'elle n'administre pas (huit en 2005-2006). De ceux-ci, 57 concernaient des lieux ayant reçu des fonds dans le cadre du programme de partage des frais ou figurant sur la liste d'attente du programme (deux en 2005-2006). En mars 2006, les ébauches d'énoncé d'intégrité commémorative étaient en attente d'approbation pour 22 autres lieux non administrés par Parcs Canada.

Niveau de sensibilisation et accès à l'information sur les meilleures pratiques : En 2004-2005, l'Agence a demandé un sondage auprès des autres propriétaires de lieux historiques nationaux (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada à www.pc.gc.ca pour obtenir une description détaillée du sondage et savoir comment se procurer un exemplaire des résultats). Des 540 propriétaires de sites sondés :

- 46 % ont signalé qu'ils connaissaient le terme « intégrité commémorative »;
- Près des deux tiers des répondants (64 %) ont indiqué avoir accès à l'information sur les meilleures pratiques en matière de préservation, de mise en valeur ou de gestion d'un lieu historique national. Parcs Canada est une importante source d'information à cet égard.

Ce sondage était le premier du genre. Parcs Canada tient compte de ces résultats et prends des mesures pour améliorer le soutien offert aux alliances et réseaux de propriétaires de lieux historiques nationaux. Ces alliances permettent aux lieux de communiquer entre eux et de partager de l'information. Elles offrent aussi un environnement favorable pour la prestation de programmes de formation sur l'intégrité commémorative et la gestion des ressources culturelles. Parcs Canada examine des façons d'accroître l'efficacité des alliances relativement à ces rôles.

Certification des interventions portant sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada

Attente en matière de rendement

Les interventions sur tout le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées.

Des programmes tels que le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, le Programme des édifices fédéraux du patrimoine et le Programme des gares ferroviaires patrimoniales visent à faire en sorte que les interventions ou les transformations touchant les propriétés patrimoniales ne relevant pas de Parcs Canada soient menées d'une manière qui respecte les normes et directives nationales sur la conservation et qui protège le caractère patrimonial et la valeur de chaque bien.

Initiative des endroits historiques : Comme on l'a indiqué dans la section du présent rapport portant sur la création de lieux patrimoniaux, cette Initiative est un projet de collaboration pancanadien entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui comporte trois volets :

- le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP) (décrit dans la section portant sur la création de lieux patrimoniaux),
- les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*,
- le processus de certification relatif aux projets pour lesquels on cherche à obtenir des incitatifs financiers par l'intermédiaire du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (FFPPC).

En novembre 2003, le ministre de Patrimoine canadien annonçait le versement de 30 M\$ pour la création du *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales* (FFPPC) afin d'encourager les sociétés canadiennes imposables à préserver et à remettre en état les biens patrimoniaux viables sur le plan commercial au Canada, de même qu'à les aider financièrement à cet égard. Le FFPPC est administré par Parcs Canada. Les projets financés par le FFPPC doivent obtenir une attestation indépendante selon laquelle les travaux visant la préservation et la remise en état de propriétés patrimoniales commercialement viables ont respecté les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*.¹⁵ Avant que le directeur général de l'Agence (DGA) n'approuve la conclusion d'une entente de contribution, le projet proposé aux termes du FFPPC doit être certifié en principe. En 2005-2006, 14 projets ont reçu une telle certification; deux ont éventuellement été jugés inadmissibles au programme. Au cours de cette année, 20 projets ont obtenu l'approbation du DGA en vue de la conclusion d'une entente de contribution, et un projet a par la suite été retiré du programme. Les fonds seront versés si les projets sont certifiés conformes par un prestataire de services de certification une fois qu'ils auront été achevés. Le 31 mars 2006, aucun projet n'était encore parvenu à l'étape de la certification finale. D'ici à ce que les projets aient été achevés et certifiés conformes, Parcs Canada n'aura aucune preuve que les interventions ont été réalisées conformément aux *Normes et lignes directrices* et que les édifices conservent effectivement leur valeur patrimoniale.

État des autres programmes : La figure 25 présente un sommaire des résultats des autres programmes du patrimoine (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur le bien-fondé et le rendement de ces programmes). Parcs Canada doit collaborer avec divers partenaires et intervenants à la réalisation des objectifs du programme. L'Agence joue un rôle limité dans ces programmes et ne peut fixer elle-même les attentes définitives en matière de rendement.

Même si les programmes n'ont pas d'objectifs définitifs, des conseils et un soutien sont offerts en matière de protection des édifices fédéraux du patrimoine, des gares ferroviaires patrimoniales, des rivières du patrimoine et des autres aires patrimoniales protégées.

Figure 25 : État des autres programmes de Parcs Canada portant sur la préservation du patrimoine culturel

Programme et rôle joué par Parcs Canada	Statut								
<p>Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens : Parcs Canada a préparé des plans de conservation détaillés pour chacun des 15 lieux de sépulture des anciens premiers ministres entre avril 2000 et mai 2002. Chaque plan de conservation comprend un inventaire ainsi qu'une description du lieu et un résumé de l'évaluation de son état. Il décrit également les activités d'entretien qui doivent être réalisées durant le cycle de cinq ans.</p>	<p>Chacun des lieux de sépulture a obtenu la cote bonne, selon les évaluations effectuées entre avril 2000 et mai 2002.</p> <p>Selon le sondage sur l'état des lieux de sépulture réalisé en novembre 2005, 7 lieux sont actuellement dans un état passable et 1 est dans un état médiocre.</p>								
<p>Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine : Avant d'entreprendre une intervention pouvant avoir un impact sur un édifice fédéral du patrimoine désigné, les ministères fédéraux doivent demander des conseils en matière de conservation. S'il s'agit d'édifices classés, les ministères fédéraux doivent consulter le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), géré par Parcs Canada. Lorsqu'il s'agit d'édifices fédéraux patrimoniaux reconnus, les ministères doivent obtenir des conseils patrimoniaux appropriés avant d'entreprendre une intervention. Il incombe aux ministères responsables de s'assurer que la valeur patrimoniale des édifices fédéraux du patrimoine dont ils ont la garde est protégée au cours d'une intervention. Le BEEFP n'a ni le mandat ni les ressources nécessaires pour vérifier le résultat des interventions.</p>	<p>Le nombre d'interventions proposées pour lesquelles le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a fourni des conseils et formulé des recommandations est indiqué ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="799 1266 1425 1367"> <thead> <tr> <th></th> <th>2005-2006</th> <th>2004-2005</th> <th>2003-2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'interventions proposées</td> <td>110</td> <td>132</td> <td>95</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2005-2006, 11 de ces interventions ont porté sur des édifices appartenant à Parcs Canada.</p>		2005-2006	2004-2005	2003-2004	Nombre d'interventions proposées	110	132	95
	2005-2006	2004-2005	2003-2004						
Nombre d'interventions proposées	110	132	95						

Figure 25 : État des autres programmes de Parcs Canada portant sur la préservation du patrimoine culturel (suite)

Programme et rôle joué par Parcs Canada	Statut
<p>Gares ferroviaires patrimoniales : Les demandes d'intervention, d'aliénation ou de transfert de propriété d'une gare ferroviaire patrimoniale (GFP) sont évaluées par Parcs Canada, qui prépare ensuite une recommandation au ministre de l'Environnement. Puis, le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre, approuve l'intervention. Le programme de conservation du patrimoine, géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, prépare des énoncés de caractères patrimoniaux pour chacune des GFP pour examen et approbation par la CLMHC. L'énoncé de caractère patrimonial identifie les raisons justifiant la désignation et les éléments de caractère distinctif pour chacune des GFP afin de guider les interventions proposées.</p>	<p>En 2005-2006, trois transformations et une vente de gares ferroviaires désignées ont été approuvées. Faut de justification acceptable, le Secrétariat de la CLMHC a rejeté la demande présentée par le Canadien National en vue de démolir sa gare de Melville, en Saskatchewan.</p> <p>Remarque : Il n'existe aucun système de surveillance permettant de s'assurer que les propriétaires des biens obtiennent les approbations nécessaires avant de procéder à des transformations ou à la vente du bien, que les transformations sont effectuées conformément aux prévisions ou que les acquéreurs des gares ferroviaires continuent à en respecter la valeur patrimoniale et obtiennent une désignation relevant de la loi provinciale, conformément aux conditions du transfert ou de la vente.</p>
<p>Réseau des rivières du patrimoine canadien : Les autorités qui mettent une rivière du patrimoine en candidature aux fins de désignation doivent rédiger un plan de gestion pour la rivière en question et présenter un rapport annuel de surveillance ainsi qu'un rapport sur dix ans décrivant l'état de la rivière.</p>	<p>En mars 2006, Parcs Canada répondait dans une large mesure aux exigences (c.-à-d. production de plans de gestion, rapports annuels et rapports sur dix ans) relatives aux rivières du patrimoine dont elle assure la gestion. Les autres autorités se conformaient également dans une large mesure à l'exigence relative à la soumission des plans directeurs, des rapports annuels et des rapports de suivi sur 10 ans.</p>
<p>Convention du patrimoine mondial : L'Agence Parcs Canada est chargée d'entretenir les sites du patrimoine mondial (SPM) qui lui appartiennent, de rédiger un rapport périodique décrivant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada et de coordonner ou de produire les rapports sur la surveillance réactive en réponse aux questions soulevées par des organismes non gouvernementaux, des citoyens préoccupés ou les médias locaux relativement à l'état de conservation d'un SPM.</p>	<p>Parcs Canada a présenté son premier Rapport périodique au Comité du patrimoine mondial en juillet 2005 dans le cadre du <i>Rapport périodique nord-américain</i>.</p> <p>En 2005-2006, Parcs Canada a rendu compte de la situation ou de problèmes à cinq sites du patrimoine mondial (dont six parcs nationaux font partie).</p>
<p>Programme de réserves de la biosphère Les réserves de la biosphère sont désignées par l'UNESCO comme des aires pilotes de conservation et de développement durable. Renfermant des zones protégées et des espaces de vie, les objectifs de ces réserves sont réalisés grâce à la collaboration des collectivités, des entreprises et de tous les paliers de gouvernement. Parcs Canada est membre de l'Association canadienne des réserves de la biosphère, à laquelle elle fournit des fonds à l'appui de son assemblée générale et de son bulletin.</p>	<p>L'Agence surveille et revoit régulièrement les engagements qu'elle a pris à l'égard des réserves de la biosphère, puis de façon officielle aux cinq ans dans le cadre du processus d'examen des plans directeurs.</p> <p>Les plans directeurs des parcs nationaux suivants, situés dans des réserves de la biosphère, ont été examinés en 2005-2006 : parc national du Canada du Mont-Riding (octobre-novembre 2005) et parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent (décembre 2005 – janvier 2006).</p>

Source : Diverses bases de données de Parcs Canada

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 : FAVORISER L'APPRÉCIATION ET LA COMPRÉHENSION DU PUBLIC

Description et dépenses

Le mandat de Parcs Canada comporte trois principaux volets : la conservation, l'éducation et l'expérience du visiteur. Dans le cadre du volet éducation, la promotion d'activités favorisant la compréhension et l'appréciation du public comprend l'interprétation et la diffusion visant à renseigner le public sur l'importance de certains parcs nationaux et lieux historiques nationaux; à augmenter la sensibilisation et la compréhension à l'égard des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans leur ensemble; et à obtenir un appui en faveur des valeurs de conservation du patrimoine de Parcs Canada. Dans le cadre des actions entourant la mise en valeur du patrimoine sur place, mentionnons l'utilisation de brochures, de feuillets et d'affiches ainsi que des activités comme des visites ou des excursions autoguidées, des expositions et des présentations audiovisuelles.

Par ailleurs, des conférences données dans diverses écoles et à des groupes communautaires comptent parmi les activités locales de diffusion externe. Au nombre des activités nationales de diffusion externe, mentionnons le site Web de Parcs Canada, les dispositions visant à intégrer de la matière relative à Parcs Canada dans les programmes scolaires provinciaux et territoriaux, et l'utilisation de programmes médiatiques tels que des émissions télévisées qui présentent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. En 2006-2007, l'Agence élaborera des attentes, des indicateurs et des protocoles spécifiques en matière de rendement afin de mesurer l'appréciation et la compréhension du public et des intervenants canadiens.

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2005-2006	2004-2005**
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	57 039	49 868
		Autres	21 034	18 287
		Total	78 073	68 155
	Dépenses en capital		3 323	3 442

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

** Certaines des données comparatives de l'année antérieure ont été reclassées pour les besoins de la présentation de l'exercice en cours.

L'activité de programme a représenté 14 % du total des dépenses d'exploitation de Parcs Canada pour les deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2005-2006 comprennent 0,8 M\$ pour des travaux de réfection des installations d'interprétation du Centre d'accueil du

lieu historique national du Canada de Signal Hill; 0,3 M\$ pour la mise en valeur du patrimoine au Centre d'accueil du lieu historique national du Canada de Signal Hill; et 0,2 M\$ pour le Centre d'accueil du parc national du Canada Banff.

Initiatives et réalisations

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada, en comprennent l'importance et appuient leur protection.	<p>Maintenir à 50 % le taux de participation des visiteurs aux expériences éducatives liées au patrimoine naturel et/ou culturel des parcs nationaux et aires marines nationales de conservation.</p> <p>Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement aux programmes de mise en valeur du patrimoine offerts sur place.</p> <p>Maintenir à 75 % le taux de compréhension des visiteurs relativement à l'importance du parc national ou de l'aire marine nationale de conservation qu'ils visitent.</p> <p>Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité du parc national et de l'aire marine nationale de conservation.</p>	<p>Progrès raisonnables (lieux sondés)* : Les mesures indiquent que dans 6 parcs nationaux/aires marines nationales de conservation, 75 % des visiteurs en moyenne utilisent au moins l'un des produits ou services de mise en valeur du patrimoine durant leur visite.</p> <p>Progrès raisonnables (lieux sondés)* : Les attentes quant à la satisfaction des visiteurs ont été réalisées dans chacun des 6 parcs nationaux/aires marines nationales de conservation sondés (100 %). Cependant, les attentes relatives au pourcentage de visiteurs très satisfaits n'ont été réalisées que dans seulement 2 des 6 parcs nationaux/aires marines nationales de conservation sondés (33 %).</p> <p>Mise en garde (lieux sondés)* : Aucun des 5 parcs nationaux/aires marines nationales de conservation sondés n'a atteint l'objectif visé en 2005-2006. Au cours des 6 dernières années, seulement 2 des 23 parcs nationaux/aires marines nationales de conservation sondés ont réalisé cet objectif.</p> <p>Progrès raisonnables : Les résultats du sondage d'opinion national de 2005 révèlent une hausse, par rapport à 2002, du nombre de Canadiens qui approuvent l'utilisation de deniers publics dans le but de préserver l'intégrité des parcs nationaux.</p>
Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux historiques nationaux du Canada, en comprennent l'importance et appuient leur protection.	<p>Accroître de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008.</p> <p>Maintenir à 80 % le taux de participation des visiteurs aux expériences éducatives liées au patrimoine naturel et/ou culturel des lieux historiques nationaux.</p>	<p>Progrès raisonnables : Parmi les lieux historiques nationaux ciblés, trois ont montré des progrès relativement à cette attente en matière de rendement.</p> <p>Progrès raisonnables (lieux sondés)* : Les mesures indiquent que dans 11 lieux et canaux historiques nationaux, 83 % des visiteurs en moyenne utilisent au moins l'un des produits ou services de mise en valeur du patrimoine durant leur visite.</p>

* À l'heure actuelle, l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour rendre compte de ces attentes en matière de rendement pour tous ses lieux patrimoniaux.

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
	<p>Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement aux programmes de mise en valeur du patrimoine offerts sur place.</p> <p>Maintenir à 75 % le taux de compréhension des visiteurs relativement à l'importance du lieu historique national qu'ils visitent.</p> <p>Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux historiques nationaux.</p>	<p>Progrès raisonnables (lieux sondés)* : Les attentes quant à la satisfaction des visiteurs ont été réalisées dans 11 des 13 lieux historiques sondés (85 %). Les attentes relatives au pourcentage de visiteurs très satisfaits ont été réalisées dans 10 des 13 lieux sondés (77 %).</p> <p>Mise en garde (lieux sondés)* : 7 des 14 lieux et canaux historiques sondés (50 %) ont réalisé l'objectif visé en 2005-2006. Au cours des 6 dernières années, plus de la moitié des lieux historiques nationaux sondés ont atteint cet objectif.</p> <p>Progrès raisonnables : Les résultats du sondage d'opinion national de 2005 révèlent une hausse, par rapport à 2002, du nombre de Canadiens qui approuvent l'utilisation de deniers publics afin de préserver l'intégrité des lieux historiques nationaux.</p>
Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les autres programmes de mise en valeur du patrimoine, en comprennent l'importance et appuient leur protection.	Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des autres programmes de mise en valeur du patrimoine.	Information insuffisante : L'Agence ne dispose pas de suffisamment de données pour rendre compte de cette attente en matière de rendement.

* À l'heure actuelle, l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour rendre compte de ces attentes en matière de rendement pour tous ses lieux patrimoniaux.

Programmes de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada

Le personnel de Parcs Canada offre souvent sur place des programmes de mise en valeur du patrimoine, auxquels participent de nombreux partenaires. Par exemple, dans divers parcs et lieux historiques nationaux, des associations coopérantes offrent des programmes de mise en valeur du patrimoine, dont des visites et des promenades guidées ainsi que des activités éducatives pour les enfants.

Attente en matière de rendement

Maintenir à 50 % le taux de participation des visiteurs aux expériences éducatives liées au patrimoine naturel et/ou culturel des parcs nationaux et aires marines nationales de conservation.

Le programme d'information sur les visiteurs (PIV) de Parcs Canada sert à évaluer l'utilisation que font les visiteurs des produits et services de mise en valeur du patrimoine et leur taux de satisfaction à cet égard, de même que leur compréhension de l'importance nationale des parcs et des lieux historiques nationaux qu'ils visitent (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'évaluer l'attitude des visiteurs). Cependant, les résultats des sondages effectués dans le cadre du PIV ne s'appliquent pas nécessairement à l'ensemble des visiteurs durant d'autres périodes de l'année, aux visiteurs qui n'ont pas visité les lieux sondés, ou encore aux autres parcs et lieux historiques du réseau qui n'ont pas participé au sondage. Ce programme évalue également la satisfaction générale des visiteurs en ce qui a trait à leur expérience, de la façon décrite dans

Attente en matière de rendement

Maintenir à 80 % le taux de participation des visiteurs aux expériences éducatives liées au patrimoine naturel et/ou culturel des lieux historiques nationaux.

la section « offrir des expériences de qualité aux visiteurs » du présent rapport.¹⁶ En 2005-2006, 20¹⁷ endroits ont participé au sondage auprès des visiteurs (5 parcs nationaux, 1 aire marine nationale de conservation, 14 lieux historiques nationaux, y compris 2 canaux/voies navigables).¹⁸ Il convient de noter que les endroits ayant déjà fait l'objet d'un sondage ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs, aires marines nationales de conservation et lieux historiques. Il importe aussi de noter que seulement certains des indicateurs de rendement ont été mesurés à chacun des endroits sondés.

Utilisation : Parcs Canada a toujours défini l'utilisateur de produits et services de mise en valeur du patrimoine comme étant toute personne qui attribue une cote de satisfaction concernant tout produit ou service de mise en valeur du patrimoine¹⁹, ou une cote de satisfaction d'ensemble concernant tout produit et service de ce type au moment de sa visite.²⁰ En 2005-2006, on a demandé spécifiquement aux utilisateurs de s'identifier comme participants avant d'évaluer leur satisfaction. Dans 17 des 20 endroits sondés en 2005-2006, le questionnaire comprenait une question relative à la participation aux activités de mise en valeur du patrimoine.²¹ Dans lesdits lieux, 80 % des visiteurs en moyenne avaient utilisé au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine; et 75 % en moyenne avaient utilisé de tels produits ou services dans les six parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sondés. Les résultats pour 11 des 14 lieux historiques nationaux sondés révèlent un taux de participation moyen de 83 %. Ce résultat est légèrement inférieur aux résultats des sondages antérieurs.²²

Satisfaction : Parcs Canada a commencé à mesurer la satisfaction générale des visiteurs à l'égard des activités de mise en valeur du patrimoine en 2001-2002²³. Les visiteurs très satisfaits sont les plus fidèles et les plus exigeants, de même que les plus réceptifs aux changements dans la prestation des services. Le suivi de la satisfaction de ce groupe peut faire ressortir les préoccupations et occasions possibles, ainsi que les mesures requises.

Attente en matière de rendement

Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement aux programmes de mise en valeur du patrimoine offerts sur place.

La figure 26 indique les résultats de l'évaluation des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation pour les cinq dernières saisons. En 2005-2006, les six parcs nationaux et aires marines nationales de conservation ayant fait l'objet du sondage ont répondu à l'attente en matière de rendement en ce qui a trait aux visiteurs satisfaits (100 %). Cependant, seulement deux des six parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sondés ont répondu à l'attente en matière de rendement en ce qui a trait aux visiteurs très satisfaits (33 %). La moyenne des visiteurs satisfaits était de 89 % et celle des visiteurs très satisfaits, de 49 %²⁴.

La figure 27 indique les résultats de l'évaluation des lieux historiques nationaux pour les cinq dernières saisons. En 2005-2006, les résultats de 13 des 14 lieux historiques nationaux ayant fait l'objet du sondage indiquent que 11 des 13 lieux historiques nationaux ont répondu à l'attente en matière de rendement en ce qui a trait aux visiteurs satisfaits (85 %). De même, 10 de ces 13 lieux historiques nationaux ont répondu à l'attente en matière de rendement en ce qui a trait aux visiteurs très satisfaits (77 %). La moyenne des visiteurs satisfaits était de 91 % et celle des visiteurs très satisfaits, de 59 %.²⁵

Attente en matière de rendement

Maintenir à 75 % le taux de compréhension des visiteurs relativement à l'importance du lieu historique national qu'ils visitent.

Compréhension : Parcs Canada vise à faire connaître aux visiteurs les caractéristiques culturelles, historiques ou naturelles uniques de chaque lieu historique national ou parc national qu'elle protège et met en valeur. Pour savoir si elle a réussi à transmettre ces messages, l'Agence demande aux visiteurs de répondre à six énoncés de type vrai ou faux sur les raisons qui expliquent l'importance du parc ou du lieu historique. L'objectif du nombre de visiteurs qui devraient fournir quatre bonnes réponses ou plus à ces questions est de 75 %.²⁶ La figure 28 montre les résultats obtenus pour 19 des 20 endroits ayant participé au sondage en 2005-2006.

Attente en matière de rendement

Maintenir à 75 % le taux de compréhension des visiteurs relativement à l'importance du parc national ou de l'aire marine nationale de conservation qu'ils visitent.

Le niveau moyen de compréhension des utilisateurs des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux ayant fait l'objet du sondage en 2005-2006 était de 66 %. Seuls sept des 14 lieux historiques nationaux sondés ont atteint l'objectif. Au cours des six dernières années, 41 des 81 lieux et canaux historiques nationaux ayant fait l'objet du sondage (51 %) ont atteint l'objectif, comparativement à seulement deux des 23 parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sondés (9 %).

Comme on l'a indiqué dans le rapport précédent, la connaissance qu'ont les visiteurs de l'importance d'un lieu peut être attribuable aux activités de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada offertes sur place ou à l'extérieur, ainsi qu'aux connaissances et expériences antérieures n'ayant aucun lien avec les programmes offerts sur place par Parcs Canada. Les comparaisons antérieures du niveau de compréhension de l'importance nationale du lieu visité entre les visiteurs qui utilisent les produits et les services de mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite et ceux qui ne les utilisent pas n'ont pas permis de faire ressortir des différences

Figure 26 : Nombre de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation répondant aux attentes en matière de satisfaction des visiteurs à l'égard des programmes de mise en valeur du patrimoine

	2005-2006 (n=6)	2004-2005 (n=1)	2003-2004 (n=1)	2002-2003 (n=3)	2001-2002 (n=6)
85 % de visiteurs satisfaits	6	1	1	2	5
50 % de visiteurs très satisfaits	2	1	0	2	3

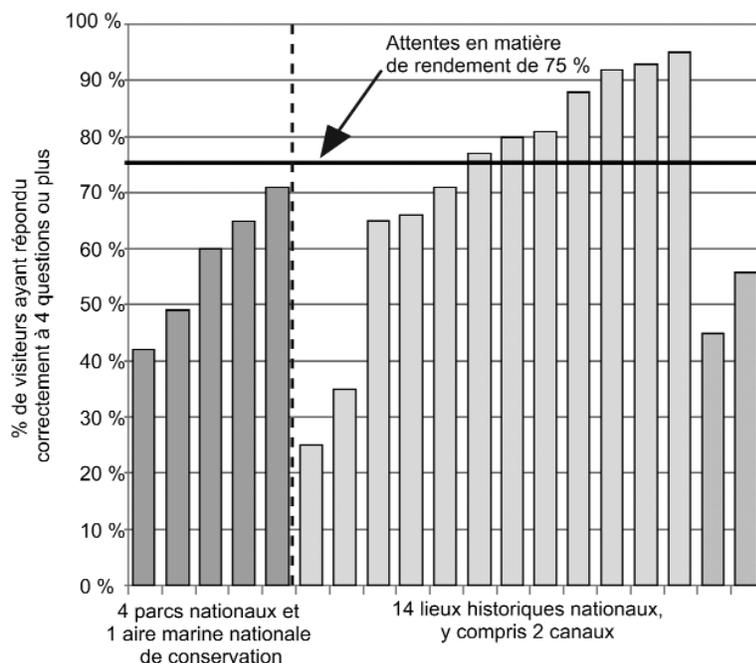
Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada

Figure 27 : Nombre de lieux historiques nationaux répondant aux attentes en matière de satisfaction des visiteurs à l'égard des programmes de mise en valeur du patrimoine

	2005-2006 (n=13)	2004-2005 (n=8)	2003-2004 (n=6)	2002-2003 (n=12)	2001-2002 (n=24)
85 % de visiteurs satisfaits	11	8	6	11	24
50 % de visiteurs très satisfaits	10	7	5	12	23

Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada

Figure 28 : Pourcentage des personnes interrogées ayant répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance d'un parc ou d'un lieu (2005-2006)*



* Un parc national sondé a été exclu du graphique ci-dessus puisque deux des énoncés auraient pu être interprétés tout aussi bien comme vrais ou faux.

Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada

constantes et importantes. Cependant, des améliorations ont été constatées pour la majorité des lieux sondés en 2005-2006.

Mesure de l'appui obtenu

Attente en matière de rendement

Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Parcs Canada réalise un grand nombre d'activités de communication et de diffusion visant à développer une attitude d'appui au sein de nombreux publics externes, c'est-à-dire les citoyens, les organisations non gouvernementales, les entreprises et sociétés et les collectivités adjacentes aux lieux patrimoniaux.

Attente en matière de rendement

Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux historiques nationaux.

En 2005, Parcs Canada a demandé un sondage d'opinion national afin de mieux comprendre les attitudes des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des parcs et des lieux historiques nationaux.²⁷ Cette enquête a aussi servi de suivi au premier sondage mené auprès de la population canadienne en 2002. Un sondage téléphonique a été réalisé auprès de plus de 6 000 Canadiens choisis au hasard. Les résultats de cette étude sont considérés exacts selon une marge d'erreur de 2,25 % dans 19 cas sur 20.

Attentes en matière de rendement

Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des autres programmes de mise en valeur du patrimoine.

Si l'on tient compte des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux dans un contexte général, le sondage a révélé que 99 % des répondants étaient d'accord ou assez d'accord avec le fait qu'il est important de protéger les aires naturelles et l'environnement du Canada. Les répondants ont indiqué, dans un pourcentage semblable, qu'il était aussi important de protéger les lieux historiques nationaux. Cet intérêt a été de nouveau démontré par l'appui des gens à l'égard de l'utilisation des deniers publics pour préserver les parcs nationaux (95 %) et les lieux historiques nationaux (94 %) existants. Le nombre de répondants appuyant fortement l'utilisation des deniers publics à cette fin s'est accru, par rapport au sondage mené en 2002, à la fois pour les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Ce sondage a aussi révélé que bien que les Canadiens, à l'échelon individuel, acceptent une part de la responsabilité relativement à la protection des aires naturelles et sauvages et des lieux historiques, la plupart estiment que la plus grande part de cette responsabilité incombe au gouvernement fédéral (84 % et 78 % respectivement). L'Agence Parcs Canada a obtenu la plus forte cote de confiance de la part des répondants pour ce qui est de veiller à l'intendance du patrimoine naturel et culturel du Canada (89 %), comparativement à la cote accordée aux organismes sans but lucratif (86 %), aux provinces et aux territoires (62 %) et au secteur privé (36 %).

Visites dans les lieux historiques nationaux

L'Agence Parcs Canada se préoccupe de l'absence de croissance du nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux au cours des dernières années. Bien que l'on ignore la raison exacte de ce déclin, on croit que des facteurs tels que des préoccupations

liées à la santé et à la sécurité, de même qu'un changement dans les comportements et les attentes des visiteurs, ou encore une combinaison de ces facteurs, ont pu mener à cette baisse de l'achalandage.

En 2004-2005, le *Programme national de marketing des lieux historiques nationaux du Canada* a été créé afin de sensibiliser le public et accroître son intérêt à l'égard des lieux historiques nationaux. Quatre lieux ont été choisis pour participer directement à un projet pilote (Fort-Langley, Fort-George, Fort-Lennox et Forteresse-de-Louisbourg). Un des objectifs clés de ce projet consistait à accroître de 10 % le nombre de visites-personnes à chacun des quatre lieux historiques d'ici à 2008, dans la perspective d'un impact plus important sur d'autres lieux historiques nationaux.

Attentes en matière de rendement

Accroître de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008.

Ce programme permet à l'Agence de mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à elle, ainsi que les ajustements qu'elle doit apporter à ses pratiques opérationnelles pour être en mesure d'offrir aux visiteurs de l'expérience de toute première qualité. Il repose sur une approche de marketing intégré faisant appel à la recherche, au développement de produits et aux partenariats basés sur la communauté et le secteur touristique. Il vise également à fournir aux lieux historiques des outils qui leur permettront de miser sur les possibilités promotionnelles. La figure 29 montre les lieux historiques ayant participé au projet pilote, ainsi que leurs estimations relatives à l'achalandage pour les trois dernières années (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les lieux historiques ont été choisis pour ce projet pilote). Les résultats enregistrés en 2003-2004 servent de données de référence pour évaluer l'augmentation au chapitre des visites.

Figure 29 : Estimation des visites dans les lieux historiques nationaux du Canada ciblés en vue d'une augmentation du nombre de visiteurs

Lieux historiques nationaux du Canada	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Fort-Langley, Colombie-Britannique	61 432 (+1,1 %)	60 711	60 747
Fort-George, Ontario	55 141 (+4,0 %)	57 230	53 023
Fort-Lennox, Québec	47 108 (+22,2 %)	43 577	38 558
Forteresse-de-Louisbourg, Nouvelle-Écosse	103 231(-10,4 %)	103 112	115 180

En 2005-2006, une augmentation du nombre de visites-personnes a été enregistrée dans trois des quatre lieux, comparativement aux données de référence de 2003-2004. Il convient de noter que le *Programme national de marketing des lieux historiques nationaux* a été lancé durant une période où l'industrie canadienne du tourisme était confrontée à des défis et qu'elle devait notamment s'adapter à la forte diminution du nombre de visiteurs provenant des États-Unis, une tendance qui ne s'améliorera vraisemblablement pas de façon marquée dans un avenir rapproché. Le tourisme a tendance à être particulièrement sensible aux effets de facteurs extérieurs tels que la fluctuation des taux de change, les prix de l'essence et les conditions météorologiques. On croit que ces facteurs complexes ont eu un impact direct sur la capacité du programme, durant ses deux premières années, à inverser pleinement et solidement la tendance à la baisse enregistrée au chapitre des visites. L'Agence concentre son attention sur les éléments sur lesquels elle peut exercer un contrôle, en élaborant des messages mieux ciblés et plus efficaces, de même qu'en offrant des produits et des expériences de qualité, pertinents pour les visiteurs. L'Agence poursuit son programme national de marketing dans ces quatre lieux historiques nationaux.

Des quatre lieux participant au projet pilote, le lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg est le seul à afficher une diminution du nombre de visites. Bien que de nombreux facteurs interviennent sur le rendement du tourisme en général, notamment sur les visites dans les lieux historiques nationaux, l'emplacement du lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg rend l'endroit particulièrement vulnérable aux facteurs externes tels que la hausse de la valeur du dollar canadien et le coût de l'essence, puisqu'il est le seul qui n'est pas situé près d'un grand centre urbain. Parmi les quatre lieux historiques nationaux participants, celui de la Forteresse-de-Louisbourg est le seul où les excursions d'une journée depuis un grand centre urbain sont impossibles sur le plan de la logistique.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 : OFFRIR DES EXPÉRIENCES DE QUALITÉ AUX VISITEURS

Description et dépenses

Cette activité de programme permet de donner aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences mémorables de grande qualité, en leur offrant l'infrastructure, les installations, les programmes, les services et le personnel nécessaires. Les expériences des visiteurs sont interreliées, et elles appuient les volets éducation et protection du mandat de Parcs Canada. Cette activité de programme englobe donc des éléments tels que l'information sur la planification fournie avant la visite ou sur place, les services d'accueil et d'orientation des visiteurs, les

terrains de camping, les sentiers de randonnée pédestre, les services récréatifs des canaux et d'autres services de loisirs, les programmes de sécurité publique, ainsi que l'information et la mobilisation après la visite. Des partenaires tels que les associations d'Amis et la Canadian Avalanche Association offrent certaines de ces activités.

Les dépenses totales relatives à cette activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)		2005-2006	2004-2005**
Total	Dépenses d'exploitation*	100 333	104 487
		Autres	59 583
		Total	159 916
	Dépenses en capital	22 166	16 259

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

** Certaines des données comparatives de l'année antérieure ont été reclassées pour les besoins de la présentation de l'exercice en cours.

(En milliers de dollars)	2005-2006	2004-2005
Revenus (Droits récréatifs)	20 877	19 454

Cette activité de programme a représenté 30 % du total des dépenses d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2005-2006 incluent 2,9 M\$ pour la construction du Centre

d'accueil du parc national du Canada Banff; 2,0 M\$ pour la réfection de la terrasse Dufferin au fort Saint-Louis; et 1,7 M\$ pour la construction du Centre d'accueil des visiteurs dans le village de Battleford.

Initiatives et réalisations

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.	<p>Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement à leur expérience dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p> <p>Maximiser le nombre de visiteurs ayant des expériences mémorables dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p> <p>Maximiser la sécurité des visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p>	<p>Respect des attentes (lieux sondés)* : 100 % des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ont atteint les deux objectifs relatifs à la satisfaction des visiteurs.</p> <p>Progrès raisonnables (lieux sondés)* : Le taux moyen de satisfaction des visiteurs des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ayant fait l'objet du sondage en 2005-2006 était de 89 %, et le taux moyen de visiteurs très satisfaits était de 59 %.</p> <p>Information insuffisante : Des progrès ont été réalisés au chapitre de la révision du cadre de la politique touchant au programme de sécurité publique. L'Agence a aussi entièrement mis en œuvre le Système de suivi des incidents.</p>
Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les lieux historiques nationaux.	<p>Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement à leur expérience dans les lieux historiques nationaux.</p> <p>Maximiser le nombre de visiteurs ayant des expériences mémorables dans les lieux historiques nationaux.</p> <p>Maximiser la sécurité des visiteurs dans les lieux historiques nationaux.</p>	<p>Respect des attentes (lieux sondés)* : 100 % des lieux historiques nationaux sondés ont atteint les deux objectifs relatifs à la satisfaction des visiteurs.</p> <p>Progrès raisonnables (lieux sondés)* : Dans 13 des 14 lieux historiques nationaux sondés, le taux moyen de satisfaction des visiteurs était de 93 %, et le taux moyen de visiteurs très satisfaits était de 63 %.</p> <p>Information insuffisante : Des progrès ont été réalisés au chapitre de la révision du cadre de la politique touchant au programme de sécurité publique. L'Agence a aussi entièrement mis en œuvre le Système de suivi des incidents.</p>

* À l'heure actuelle, l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour rendre compte de ces attentes en matière de rendement pour tous ses lieux patrimoniaux.

Nombre de visiteurs

Parcs Canada compte ou estime le nombre de visiteurs qui se rendent dans un certain nombre de lieux chaque année (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir davantage de renseignements sur la façon d'évaluer le nombre de visiteurs). En 2005-2006, on a évalué à 21,4 millions le nombre de visites-

personnes, dont environ 12,2 millions dans les parcs nationaux et 9,2 millions dans les lieux historiques nationaux. Des précisions sur le nombre estimatif de visites-personnes pendant une période de cinq ans dans chacun des lieux de Parcs Canada visés par le rapport sont accessibles sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca – Bibliothèque).

Visite-personne

Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles pendant les heures d'ouverture représente une visite-personne. Le trafic de transit, la circulation commerciale, les personnes qui demeurent à l'intérieur d'une unité déclarante, le personnel, les activités de formation militaire et les activités autochtones de subsistance traditionnelles sont exclus du compte de visites-personnes. De plus, les personnes qui entrent plus d'une fois la même journée et celles qui passent la nuit dans une unité déclarante ne sont pas comptées comme de nouvelles visites-personnes.

Satisfaction des visiteurs

Dans le contexte général de l'engagement pris par le gouvernement en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux Canadiens, Parcs Canada utilise divers mécanismes pour mesurer les attentes et la satisfaction des visiteurs à l'égard des services offerts. Ces mécanismes comprennent la surveillance des tendances des consommateurs et des touristes, les séances de consultation organisées aux fins de l'élaboration des plans directeurs, la formation de comités consultatifs locaux et de comités de cogestion, l'évaluation des fiches de commentaires remplies par les visiteurs et le programme de sondages auprès des visiteurs. Les commentaires des visiteurs obtenus à l'aide de questions de sondage détaillées, de fiches de commentaires et d'autres mécanismes de consultation ont permis d'améliorer les techniques de surveillance au fil des ans.

Attente en matière de rendement

Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement à leur expérience dans les parcs nationaux ou les aires marines nationales de conservation.

Attente en matière de rendement

Maintenir à 85 % le taux de satisfaction des visiteurs, et à 50 % le taux de visiteurs très satisfaits, relativement à leur expérience dans les lieux historiques nationaux.

Comme on l'a indiqué dans la section de ce rapport qui porte sur l'appréciation et la compréhension du public, des sondages ont été menés auprès des visiteurs à 20 endroits (six parcs nationaux/aires marines nationales de conservation et 14 lieux historiques nationaux) au cours de la saison 2005-2006. Les résultats de ces sondages ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux.

On demande aux visiteurs d'évaluer leur satisfaction relativement à plusieurs aspects de leur visite en fonction d'une échelle d'évaluation en cinq points dans laquelle cinq correspond à « très satisfait » et un à « pas du tout satisfait ». Les résultats de l'évaluation de la satisfaction globale des visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation et les lieux/canaux historiques nationaux pour les six dernières saisons sont indiqués à la figure 30.

La plupart des visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales du Canada (93 % en moyenne pour les six dernières années) ou dans les lieux historiques nationaux, y compris les canaux historiques, (96 % en moyenne pour les six dernières années) évaluent l'ensemble de leur visite comme satisfaisante et au moins la moitié d'entre eux l'évaluent comme très satisfaisante dans la plupart des endroits. Ces résultats correspondent à ceux des sondages nationaux précédents portant sur la perception de la qualité des services gouvernementaux (p. ex., *Les citoyens d'abord* 1998 et 2000, *Les citoyens d'abord* 3 [2003] et *Les citoyens d'abord* 4 [2005]) selon lesquels les services offerts dans les parcs nationaux figuraient continuellement parmi les meilleurs services offerts par le gouvernement fédéral.²⁸ On en conclut donc que l'Agence atteint actuellement son objectif en matière de rendement dans les lieux sondés.

Figure 30 : Pourcentage des lieux qui atteignent ou dépassent les objectifs relatifs à la satisfaction globale des visiteurs

Année	Parcs nationaux/Aires marines nationales de conservation			Lieux historiques nationaux		
	N	S	TS	N	S	TS
2005-2006	6	100 %	100 %	14	100 %	100 %
2004-2005	1	100 %	100 %	8	88 %	88 %
2003-2004	1	100 %	100 %	6	100 %	100 %
2002-2003	3	100 %	33 %	12	100 %	100 %
2001-2002	6	100 %	100 %	24	100 %	100 %
2000-2001	5	100 %	80 %	18	100 %	100 %
Total	22	100 %	86 %	82	98 %	98 %

N = Nombre de lieux participants

S = Pourcentage répondant à l'objectif de 85 % de visiteurs satisfaits

TS = Pourcentage répondant à l'objectif de 50 % de visiteurs très satisfaits

Source : Programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada

La plupart des visiteurs (c.-à-d. plus de 85 %) qui se sont rendus dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux au cours des six dernières années ont précisé en outre qu'ils étaient satisfaits de la politesse des employés. Ils sont généralement satisfaits du niveau des services offerts dans la langue officielle de leur choix. Sur environ 21,4 millions de visites-personnes, seulement 17 plaintes ont été reçues par le Commissaire aux langues officielles concernant la langue de service utilisée dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux en 2005-2006. De ces 17 plaintes, trois ont été jugées sans fondement.

Depuis longtemps, les visiteurs des lieux et des canaux historiques nationaux ont moins tendance que ceux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation à coter l'élément récréatif de leur visite comme satisfaisant. Cela s'explique en partie du fait que la plupart des lieux historiques n'offrent pas d'activités récréatives. À l'opposé, les visiteurs des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation sont moins susceptibles

de coter l'expérience éducative comme satisfaisante, même si, en 2005-2006, quatre des six parcs nationaux et aires marines nationales de conservation participants ont satisfait aux normes à l'égard de la satisfaction.

Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation participants avaient moins tendance à atteindre les objectifs en matière de satisfaction des visiteurs au chapitre du bon rapport qualité-prix (c.-à-d. 30 % des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation ont atteint, au cours des six dernières années, l'objectif de 85 % de visiteurs satisfaits relativement à cet élément de l'expérience, comparativement à 88 % des lieux historiques nationaux). On s'explique mal cette situation.

Expérience mémorable

Parcs Canada met tout en œuvre pour donner aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences enrichissantes et mémorables en leur offrant l'information, les services et les installations nécessaires à toutes les étapes de leur visite,

Attente en matière de rendement

Maximiser le nombre de visiteurs ayant des expériences mémorables dans les lieux historiques nationaux.

allant de la planification de leur voyage jusqu'au moment où ils quittent les lieux.

En 2005-2006, afin de mieux comprendre les perceptions des visiteurs quant à leurs expériences, de même que pour se doter de données de référence à des fins de comparaison ultérieure, Parcs Canada a ajouté une question à son sondage du programme d'information sur les visiteurs pour déterminer la mesure dans laquelle leur visite avait été pour eux une expérience mémorable. La figure 31 présente les résultats de 19 des 20 endroits ayant participé au sondage de 2005-2006.

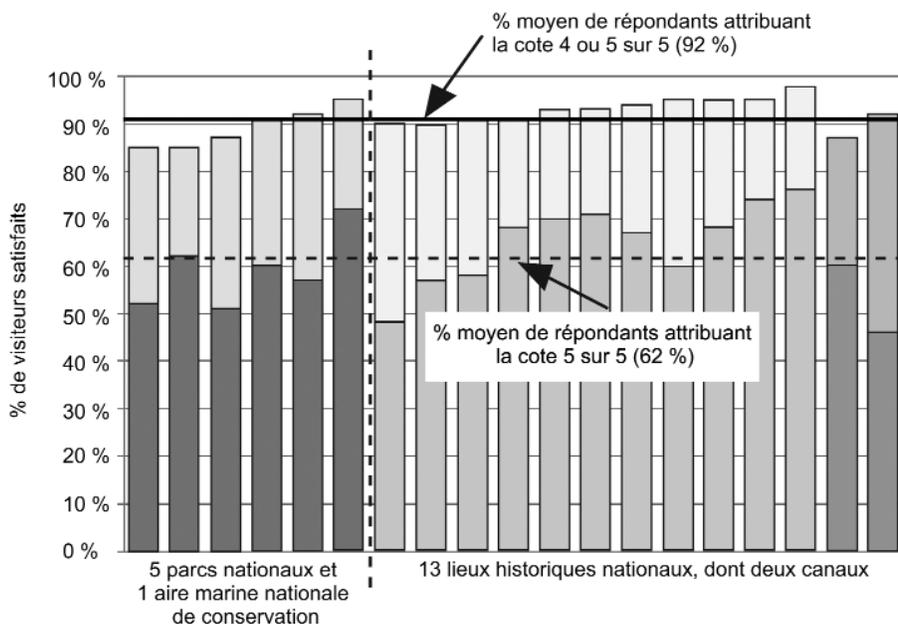
Attente en matière de rendement

Maximiser le nombre de visiteurs ayant des expériences mémorables dans les parcs nationaux ou les aires marines nationales de conservation.

Le taux moyen de satisfaction des visiteurs estimant que leur visite dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sondés en 2005-2006 avait été une expérience mémorable était de 89 %, et une moyenne de 59 % de ces visiteurs se disaient très satisfaits. Dans 13 des 14 lieux historiques nationaux sondés, le taux moyen de satisfaction des visiteurs estimant avoir vécu une expérience mémorable lors de leur visite était plus élevé, soit de 93 %, et le taux moyen de visiteurs très satisfaits était de 63 %.

De même, dans son sondage d'opinion publique mené en 2005, Parcs Canada demandait aux répondants leurs impressions sur les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, qu'ils aient ou non déjà visité de tels endroits. Dans le cas des parcs nationaux, 90 % des répondants ont choisi le terme « mémorable » plutôt que l'autre option offerte pour décrire les parcs nationaux, tandis que 82 % ont choisi ce terme pour décrire les lieux historiques nationaux.

Figure 31 : Satisfaction des visiteurs relativement à l'expérience mémorable (2005-2006)*



* Un lieu historique national est exclu du graphique ci-dessus puisque le questionnaire utilisé à cet endroit ne comportait pas la question visant l'expérience mémorable.

Sécurité publique

Attente en matière de sécurité

Maximiser la sécurité des visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Le Programme de sécurité publique de Parcs Canada vise à réduire au minimum le nombre et la gravité des incidents relatifs à la sécurité publique dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux, et à permettre à Parcs Canada d'exercer pleinement le rôle de soutien qui lui revient, à l'échelon fédéral, à l'égard du Programme national de recherche et de sauvetage. Parcs Canada privilégie une approche fondée sur la gestion des risques en ce qui a trait à la programmation de la sécurité publique (mesures préventives) et la prestation des services de sécurité publique (recherche et sauvetage, secourisme d'urgence). Les unités de gestion évaluent et revoient les risques dans le cadre de leurs plans de sécurité publique.

Attente en matière de sécurité

Maximiser la sécurité des visiteurs dans les lieux historiques nationaux.

Le Groupe du rendement, de la vérification et de l'examen de Parcs Canada a évalué le Programme de sécurité publique de Parcs Canada en 2005 (www.pc.gc.ca). Les résultats de l'évaluation ont démontré la nécessité de réviser et de mettre à jour le cadre de politiques du Programme, et le Groupe a

formulé des recommandations à cet égard. En 2005-2006, un plan visant à mettre ces recommandations en œuvre a été avalisé, et le travail nécessaire a été entrepris. On prévoit que ce travail sera achevé en 2006-2007.

Le Système national de suivi des incidents (SSI) de Parcs Canada, maintenant entièrement mis en œuvre, répond à la recommandation formulée dans le cadre de l'évaluation du Programme de sécurité publique réalisée en 2005, et visant la création d'un système de suivi des données relatives aux incidents. Le SSI permet d'enregistrer le nombre d'incidents relatifs à la sécurité publique à l'échelle nationale et d'analyser ces données. Un incident relatif à la sécurité publique est un événement imprévu qui risque de causer des blessures ou des pertes de biens. L'Agence continue de développer et d'améliorer le SSI. Parmi les éléments livrés récemment dans le cadre de ce projet, on compte le premier volet des rapports du SSI. Les rapports du SSI donnent accès à un ensemble de statistiques sommaires regroupées par fonction, qui sont communes à toutes les aires patrimoniales protégées.

L'Agence ne dispose pas de données suffisantes pour rendre compte du rendement du Programme de sécurité publique. Des travaux sont cependant en cours afin de cerner les composantes du SSI qui pourront être utilisées comme un ensemble d'indicateurs du rendement à l'échelle nationale. Ces indicateurs permettront d'élaborer des mesures uniformes d'évaluation du rendement du Programme de sécurité publique.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 : ADMINISTRATION DES LOTISSEMENTS URBAINS

Description et dépenses

Cette activité de programme comprend toutes les activités associées à la gestion et à l'exploitation par l'Agence Parcs Canada des collectivités situées dans des parcs nationaux du Canada. L'Agence fournit à ces collectivités des services municipaux, notamment l'approvisionnement en eau potable, le déneigement, la collecte et l'élimination des ordures, le traitement des eaux usées, l'entretien des routes et des rues, l'examen et la planification de l'aménagement, ainsi que la délivrance des permis d'exploitation de commerces.

Les lotissements urbains qui relèvent du mandat de l'Agence se trouvent tous dans l'Ouest canadien et existent, dans la plupart des cas, depuis plus longtemps que les parcs nationaux dans lesquels ils sont situés. Ces collectivités jouent un rôle déterminant dans la réalisation de tous les aspects du mandat de Parcs Canada. Par exemple, elles constituent des aires d'accueil importantes qui ouvrent la voie à des expériences mémorables pour les visiteurs; elles donnent l'occasion aux visiteurs de mieux comprendre les valeurs patrimoniales des parcs; elles préservent et protègent le patrimoine bâti et d'autres ressources culturelles; elles réduisent

les incidences écologiques sur les terres du parc adjacent en concentrant les services et les installations à un endroit; et elles servent de centres administratifs pour les opérations de Parcs Canada.

Parcs Canada est directement responsable de la gestion de cinq lotissements urbains dont la population permanente varie entre 23 et 1 500 résidents, en hiver, et entre 350 et 7 100, en été. Ces lotissements urbains comprennent les collectivités de Field, dans le parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique; Lake Louise, dans le parc national du Canada Banff, en Alberta; Wasagaming, dans le parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba; Waskesiu, dans le parc national du Canada de Prince-Albert, en Saskatchewan; et Waterton, dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta. La ville de Banff, dans le parc national du Canada Banff, et la municipalité de Jasper, dans le parc national du Canada Jasper, sont autonomes depuis 1990 et 2002, respectivement.

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2005-2006	2004-2005**
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	4 239	5 721
		Autres	3 690	4 589
		Total	7 929	10 310
	Dépenses en capital		795	4 347

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

** Certaines des données comparatives de l'année antérieure ont été reclassées pour les besoins de la présentation de l'exercice en cours.

Cette activité de programme a représenté 2 % des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2005-2006 comprennent 0,2 M\$ pour l'amélioration du réseau d'égouts de Wasagaming, dans le parc national du Canada du Mont-Riding; 0,1 M\$ pour l'acquisition

d'un camion d'incendie pour Lake Louise, dans les parcs nationaux du Canada Yoho et Kootenay, ainsi que 0,1 M\$ pour l'amélioration de la prise d'eau également à Lake Louise, dans les parcs nationaux du Canada Yoho et Kootenay; et 0,1 M\$ pour l'évaluation et la conception d'une lagune à Waterton.

Initiatives et réalisations

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les collectivités des parcs sont administrées efficacement. (Services publics des lotissements urbains)	<ul style="list-style-type: none"> Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures). 	<p>Respect des attentes : Les coûts d'exploitation liés à l'approvisionnement en eau, à la collecte des ordures et au traitement des eaux usées sont recouverts à 100 %.</p> <p>Information insuffisante : On envisage élaborer des attentes en matière de rendement pour ce résultat prévu.</p> <p>Progrès raisonnables : Un cadre de surveillance commun a été mis sur pied. Des rapports sur l'état des collectivités ont été complétés. Quatre collectivités satisfont généralement à des normes élevées relativement à la qualité de l'effluent d'eaux usées.</p>
Les collectivités des parcs sont administrées efficacement. (Services municipaux généraux)		
Les collectivités des parcs sont des modèles d'intendance environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> Réduire au minimum l'impact environnemental des lotissements urbains. 	

Recouvrement des coûts des services publics

Attentes en matière de rendement
Recouvrement 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures).

Parcs Canada s'est engagée à recouvrir la totalité des coûts de la fourniture des services d'aqueduc, d'égout et de collecte des ordures dans les collectivités de cinq parcs (excluant Banff et Jasper), les autres coûts municipaux généraux étant financés par Parcs Canada.

On a recouvert des coûts d'un total de 2,5 M\$ en 2005-2006 (une hausse par rapport aux 2,2 M\$ enregistrés en 2004-2005) en imposant des droits pour les services de façon à récupérer la totalité des coûts de fourniture des services d'aqueduc, d'égout

et de collecte des ordures, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de recouvrement de 100 % des coûts. Un montant supplémentaire de 120 000\$ (une hausse par rapport aux 33 000\$ enregistrés en 2004-2005) a été recouvert pour la réfection des installations connexes (c.-à-d. usines de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées).

Services municipaux généraux

Les services municipaux généraux comprennent l'entretien des chemins l'année durant, la protection contre les incendies, l'examen des aménagements, l'application des lois et règlements et le déneigement.²⁹ Les coûts d'exploitation de Parcs Canada (qui ne sont pas recouverts) au titre des services municipaux généraux aux lotissements urbains s'élevaient à 5,4 M\$ en 2005-2006. De plus, un montant de 0,8 M\$ a été investi dans des projets d'immobilisations. D'ici mars 2007, l'Agence établira des objectifs en matière de gestion efficace des

services municipaux en se fondant sur des modèles municipaux comparables.

Rendement environnemental

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule que les lotissements urbains doivent être dotés d'un plan communautaire conforme au principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative.

Les plans communautaires des cinq collectivités de parcs administrées par Parcs Canada ont obtenu l'approbation ministérielle et ont été déposés au Parlement. Les plans communautaires, les modifications et les règlements municipaux de Banff et Jasper ont été examinés par l'Agence, ont reçu l'approbation ministérielle et ont été déposés au Parlement.

Attente en matière de rendement

Réduire au minimum l'impact environnemental des lotissements urbains.

Le principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative signifie que toutes les parties travailleront ensemble pour faire en sorte que les espèces fauniques, les végétaux, l'eau, l'air, le sol et les processus qui les unissent seront inchangés, voire dans un meilleur état à l'avenir qu'ils ne le sont à l'heure actuelle, et que l'impact cumulatif des décisions en matière d'aménagement sur le bien-être des écosystèmes sera positif, et non négatif. En 2005-2006, on a élaboré un cadre de surveillance commun pour l'ensemble des lotissements urbains, comprenant des indicateurs et des mesures visant à réduire au minimum l'impact de ces collectivités sur l'environnement. Ce cadre de surveillance touche également aux impacts liés à l'intendance environnementale, à la conservation du patrimoine, à la gestion responsable de la croissance et à l'utilisation adéquate des terres. De plus, des rapports sur l'état des collectivités ont été élaborés en 2005-2006. Ces rapports étayeront les cadres de surveillance propres à chaque collectivité, qui seront préparés en 2006-2007 et mis en œuvre en 2007-2008. Des plans d'action seront aussi élaborés en 2007-2008 afin d'atténuer

ou de gérer les incidences des collectivités sur l'intégrité écologique des parcs.

Le cadre de surveillance comprend les cinq indicateurs et mesures suivants, relatifs au principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative, de même qu'au leadership en matière d'intendance environnementale :

- Milieux aquatiques : mesures fondées sur la qualité de l'effluent d'eaux usées, la qualité des eaux de surface et la conservation des ressources des eaux;
- Végétaux : mesures fondées sur les espèces non indigènes envahissantes et la composition du paysage dans la collectivité;
- Faune : mesures fondées sur les contacts fortuits entre les êtres humains et les espèces fauniques, la prolifération des sentiers, le mouvement des espèces fauniques;
- Gestion des déchets solides : mesures fondées sur le pourcentage de réacheminement afin de réduire la quantité de déchets aboutissant aux sites d'enfouissement;
- Sites contaminés : mesures fondées sur le nombre de sites contaminés et le degré d'activité visant à restaurer ces sites.

Chaque année, l'Agence rendra compte de certaines mesures de protection environnementale. Les données de 2005-2006 sur la qualité de l'effluent d'eaux usées et sur les sites contaminés dans les collectivités des parcs nationaux sont présentées ci-après.

Qualité de l'effluent d'eaux usées

L'Agence s'est dotée d'une politique visant à surpasser, dans la mesure du possible, les exigences des lignes directrices fédérales sur le traitement des eaux usées³⁰ pour l'effluent d'eaux usées provenant de tous les lotissements urbains des parcs nationaux, afin de contribuer à l'intégrité écologique du milieu. Réduire au minimum les répercussions

négatives de l'effluent d'eaux usées devrait permettre de préserver, à long terme, l'intégrité écologique du milieu récepteur. Parcs Canada a établi des cibles modèles pour la qualité de l'effluent, qui dépassent les normes établies par les lignes directrices fédérales. On s'attend à ce que les collectivités de Banff, Field, Jasper, Lake Louise et Waterton s'efforcent d'atteindre ces objectifs. Les deux collectivités restantes, soit Wasagaming et Waskesiu, répondront aux lignes directrices et établiront leurs objectifs durant le présent processus de planification. L'Agence prévoit de rendre compte de la qualité de l'effluent aux sept collectivités de parcs nationaux dans son rapport de 2006-2007.

La qualité de l'effluent d'eaux usées se mesure par rapport aux niveaux visés en ce qui concerne certains produits chimiques (phosphore et ammoniac), la numération bactérienne (coliformes fécaux), les niveaux de solides dans les effluents et la teneur en oxygène pendant cinq jours. Les mesures de la qualité des effluents prises en 2005-2006 dans deux des lotissements urbains administrés par Parcs Canada (Field et Lake Louise), ainsi que dans les municipalités autonomes de Banff et de Jasper sont indiquées à la figure 32. Ces quatre collectivités ont répondu aux normes établies dans les lignes directrices fédérales sur le traitement des eaux usées en 2005-2006. La ville de Banff a satisfait aux normes plus sévères de Parcs Canada relativement à toutes

Figure 32 : Qualité de l'effluent d'eaux usées pour quatre lotissements urbains (moyenne annuelle pour 2005-2006)

Paramètre des lignes directrices fédérales	Lignes directrices fédérales	Cibles modèles de Parcs Canada	Qualité de l'effluent			
			Lotissements urbains administrés par Parcs Canada		Collectivités autonomes	
			Field	Lake Louise	Banff*	Jasper*
Teneur totale en phosphore (mg/l)	1 mg/l	<0,15 mg/l	0,63	0,19	0,14	0,39**
Coliformes fécaux (CFU/100 ml)	400 CFU /100ml	<20 CFU/100ml (extrémité du tuyau)	0	0	<10	14,0
Solides, total en suspension (mg/l)	25mg/l	<10/mg/l	0,2	2,6	0,92	5,11
Demande biochimique d'oxygène sur cinq jours (DBO ₅) (mg/l)	20 DBO ₅ (mg/l)	<10 DBO ₅ (mg/l) (été) ³¹	1,38	1,43	<3,00	2,78
		<20 (hiver)	0,78	1,96	2,83	3,00
Ammoniac (NH ₃ -N) (mg/l)	S. O.	<1 (été)	7,32	0,04	0,39	0,67
		<5 (hiver)	0,36	0,28	0,38	0,56

Les zones de couleur verte indiquent que les lignes directrices fédérales et les cibles modèles de Parcs Canada ont été respectées; les zones de couleur jaune indiquent que les lignes directrices fédérales ont été respectées; et les zones rouges indiquent qu'aucune de ces deux normes n'ont été respectées.

* Banff et Jasper utilisent des moyennes géométriques pour calculer les coliformes fécaux, alors que les deux autres collectivités utilisent des moyennes arithmétiques.

** La municipalité de Jasper a adopté, pour le phosphore, la cible de 0,5 au point situé tout juste en amont du bassin d'exfiltration, pour la période allant de 2003 à 2008, durant laquelle la technologie de l'usine de traitement des eaux usées sera vérifiée.

Sources : Données de laboratoire provinciales certifiées pour Banff et Jasper; données internes de Parcs Canada pour Field et Lake Louise.

les mesures. Les autres collectivités ont satisfait à la plupart des normes plus rigoureuses. Comparativement à 2004-2005, le rendement des quatre collectivités est demeuré inchangé, en 2005-2006, par rapport aux cibles modèles de Parcs Canada. Il importe de rappeler à nouveau que les cibles modèles de Parcs Canada sont beaucoup plus rigoureuses que les lignes directrices fédérales en matière de qualité de l'effluent.

Bien que davantage de progrès soient nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble des cibles modèles rigoureuses de Parcs Canada, adoptées à l'interne, en ce qui concerne l'effluent d'eaux usées, l'Agence est fière du leadership et des résultats fantastiques que les collectivités des parcs ont obtenus au cours de cette période de déclaration.

Sites contaminés

Les sites contaminés peuvent être des sources de contamination du sol et des eaux souterraines. La stratégie de l'Agence consiste à identifier, à évaluer et à atténuer ou à gérer les risques que posent les sites

contaminés qui se trouvent à l'intérieur des collectivités des parcs nationaux. Le 31 mars 2006, un site était soupçonné de contamination au sein d'une collectivité de parc national; et on dénombrait 19 sites contaminés connus, quatre sites gérés en fonction des risques et trois sites restaurés. Chaque site ne peut être classé que dans une seule catégorie (voir Contexte du *Rapport sur le rendement* de Parcs Canada sur le site www.pc.gc.ca pour obtenir plus de détails sur la définition des catégories de classement des sites contaminés). La figure 33 renferme plus de détails sur ces sites et sur leur emplacement. La stratégie de l'Agence consiste à accroître le nombre de sites qui sont gérés en fonction des risques et à entreprendre des travaux de restauration en respectant les limites de son budget.

Figure 33 : État des sites contaminés au sein des lotissements urbains – 2005-2006

Lotissement urbain	Soupçonné	Connu	Géré selon les risques	Restauré
Banff	0	4	0	2
Field	1	0	1	0
Jasper	0	4	2	0
Lake Louise	0	1	1	1
Wasagaming	0	2	0	0
Waskesiu	0	8	0	0
Waterton	0	0	0	0
Total	1	19	4	3

Source : Base de données du système de gestion de l'environnement

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 6 : GESTION DES ROUTES DE TRANSIT

Description et dépenses

Cette activité de programme comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes et des voies navigables provinciales et interprovinciales qui relient les collectivités et traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Parcs Canada est responsable d'environ 900 kilomètres de routes provinciales et interprovinciales, dont des tronçons de la Transcanadienne et de la route Yellowhead. En tout, des tronçons de 21 routes numérotées passent dans 16 parcs nationaux du Canada et un lieu historique national du Canada (mêmes données qu'en 2005). La valeur de remplacement de ces routes a été évaluée à un milliard de dollars, ce qui représente environ 14 % de la valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille de biens de Parcs Canada.

Parcs Canada est responsable de neuf canaux historiques et voies navigables nationaux, notamment la voie navigable Trent-Severn, le canal Rideau et les canaux de Lachine et de Chambly. Il existe plus de 500 kilomètres de voies navigables et un bassin hydrographique de 25 000 km² touchant plus de 100 000 propriétaires de terres privées et d'innombrables collectivités.

Les dépenses totales relatives à l'activité de programme pour les deux derniers exercices sont indiquées ci-dessous :

(En milliers de dollars)			2005-2006	2004-2005**
Total	Dépenses d'exploitation*	Salaires	11 236	12 124
		Autres	15 974	16 757
		Total	27 210	28 881
	Dépenses en capital		15 020	11 163

* Les dépenses d'exploitation n'incluent pas l'amortissement.

** Certaines des données comparatives de l'année antérieure ont été reclassées pour les besoins de la présentation de l'exercice en cours.

Ce programme d'activités a représenté 5 % des dépenses totales d'exploitation de Parcs Canada au cours des deux derniers exercices. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2005-2006 incluaient 7 M\$ pour l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national du

Canada Banff, de même que 2 M\$ pour la conception de l'élargissement à quatre voies; et 1,6 M\$ pour d'autres travaux d'asphaltage dans les parcs nationaux du Canada Banff, Kootenay et Yoho, ainsi qu'à Lake Louise.

Initiatives et réalisations

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit; leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes sont ouvertes à la circulation de transit. • Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. • L'incidence des routes sur l'environnement est réduite au minimum. 	<p>Progrès raisonnables : Les routes sont demeurées ouvertes. Aucune fermeture n'a eu lieu en raison de l'état de l'infrastructure.</p> <p>Information insuffisante : Cette attente en matière de rendement a été revue en 2005-2006. Des inspections périodiques officielles des routes et des ponts sont effectuées de façon à ce que les problèmes de sécurité soient documentés et corrigés.</p> <p>Mise en garde : Le cadre provisoire de 2004-2005 sur les rapports touchant à l'incidence environnementale des routes n'a pas été mis en œuvre, et l'on ne dispose de données pertinentes à ce sujet que pour quelques parcs.</p>
Les voies navigables sont sécuritaires et ouvertes à la circulation maritime de transit; leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.	<ul style="list-style-type: none"> • Les canaux et les voies navigables sont ouverts à la circulation maritime. • Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. • L'incidence des canaux et des voies navigables sur l'environnement est réduite au minimum. 	<p>Information insuffisante : Les attentes en matière de rendement des voies navigables ont été modifiées en 2005-2006. Par conséquent, on ne peut rendre compte des attentes en matière de rendement dans ce tableau.</p>

État des routes et accès

Parcs Canada s'est engagée à garder les routes ouvertes à la circulation de transit sauf en cas de conditions climatiques incontrôlables (p. ex. chutes de neige abondantes ou pluies excessives qui entraînent des éboulements). En 2005-2006, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes attribuables à l'état des infrastructures. À compter de 2007-2008, Parcs Canada prévoit effectuer une surveillance continue structurée grâce à son système de gestion des biens, afin de mesurer cette attente, en rendant compte de toute route ou de tout pont servant à la circulation de transit qui aurait été fermé, de même que de la raison de cette fermeture.

Attente en matière de rendement

Les routes sont ouvertes à la circulation de transit.

Routes sécuritaires

Parcs Canada procède à des inspections périodiques officielles des routes et des ponts afin de s'assurer que les problèmes de sécurité sont documentés et qu'on y apporte une solution. D'autres problèmes de sécurité comme les nids de poule et les glissières de sécurité endommagées font l'objet d'une inspection informelle et sont réglés dans la mesure du possible. En 2005-2006, Parcs Canada a investi 2,2 M\$, principalement à partir des fonds prévus au Budget de 2005, pour des projets d'immobilisations visant la

réfection de ponts et de routes. Des problèmes urgents représentant une menace pour la santé et la sécurité publiques, ou encore les situations dans lesquelles un bien risquait de s'effondrer, ont été corrigés par des mesures telles que les travaux de stabilisations effectués sur le pont de la rivière Belly, dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, et le renforcement de la structure du pont de la rivière Snaring, sur la route 16, dans le parc national du Canada Jasper. Entre 2005-2006 et 2009-2010, 33,8 M\$ (38 %) du Plan budgétaire de 2005 seront affectés à des travaux de réfection routière dans l'Ouest canadien, et 6,1 M\$ serviront à la réfection de routes dans la région de l'Atlantique. Les gros projets touchent à l'asphaltage de la Transcanadienne dans le parc national du Canada des Glaciers, à la stabilisation des parois rocheuses, de même qu'à des travaux de réparation sur de nombreux ponts en raison de leur état. L'Agence continuera d'avoir recours aux fonds supplémentaires pour faire face aux hausses liées à la qualité du service, dont l'élargissement à quatre voies de certaines routes; ces projets seront financés à hauteur de 50 M\$ sur une période de quatre ans par le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique d'Infrastructure Canada, tel qu'annoncé en 2004-2005.

Attente en matière de rendement

Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum.

En 2005-2006, Parcs Canada a révisé ses attentes en matière de rendement relativement à la sécurité de ses routes, l'Agence ne contrôlant pas tous les facteurs influençant la sécurité, par exemple le respect des limites de vitesse et l'éducation routière. Cet aspect des attentes de rendement a par la suite été reformulé afin de mettre davantage l'accent sur la nécessité de réduire au minimum les risques posés aux usagers par des facteurs tels que l'état et l'entretien des routes et des ponts, qui relève du mandat de l'Agence et sur lesquels celle-ci exerce un contrôle. À compter de 2006-2007, et selon la fréquence des cycles des inspections, les rapports sur l'état des ponts et du

revêtement des routes et le guide de gestion des biens, Parcs Canada prévoit rendre compte des améliorations enregistrées sur le plan des cotes relatives à l'état de ces infrastructures ainsi que des changements par rapport au cycle précédent.

Bien que les routes et les ponts soient demeurés ouverts en 2005-2006, les données relevées au moment de la dernière évaluation de l'inventaire complet en 1999 indiquaient que la plupart de ces biens se trouvaient dans un état passable (45 %) ou médiocre (32 %). Un état passable reflète une détérioration mineure du bien évalué, comprenant une certaine diminution de la stabilité et/ou du rendement, qui s'aggravera en moyenne d'ici trois à cinq ans si l'on ne procède pas aux travaux de réfection nécessaires. Un état médiocre reflète une détérioration importante du bien évalué, comprenant une diminution majeure de la stabilité et/ou du rendement, qui entraînera une détérioration ou une défaillance rapide de la structure si les travaux nécessaires ne sont pas exécutés en moyenne dans l'année ou dans les deux années à venir. Des évaluations de l'inventaire sont en cours afin de mettre à jour l'information sur l'état des biens, mais cet inventaire est vaste, et les fonds limités dont on dispose serviront à déterminer et à régler les problèmes de sécurité les plus urgents.

Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement

Parcs Canada s'attache actuellement à mettre la dernière main à une stratégie de mise en œuvre de l'ébauche du cadre de rapports sur l'évaluation écologique des routes de transit achevée en 2004-2005. En 2005-2006, des progrès ont été réalisés, notamment, au chapitre de l'élaboration d'un indice de densité routière afin de mesurer l'effet des routes sur la fragmentation du paysage. On veut intégrer les mesures du cadre au programme global de surveillance écologique.

Attente en matière de rendement

L'incidence des routes sur l'environnement est réduite au minimum.

Même si le cadre de rapport n'est pas finalisé, il comprendra l'engagement visant à assurer une gestion durable des routes, qui soit conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cela inclut l'intégration dans les pratiques courantes de Parcs Canada de normes de conception et de construction des routes qui réduisent l'impact négatif des routes sur l'environnement, dont des pratiques durables telles que : exiger que les entrepreneurs respectent un plan d'action environnemental pendant l'exécution des travaux dans le parc; réduire l'utilisation de sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (p. ex., galvaniser les ponts au lieu de les peindre); et utiliser des espèces végétales indigènes dans l'aménagement paysager et la remise en état des zones de construction.

L'ébauche de cadre de rapports met également l'accent sur la réduction des répercussions du sel de voirie sur l'environnement. Parcs Canada met tout en œuvre pour se conformer au *Code de pratique pour la gestion environnementale du sel de voirie* du gouvernement fédéral. Les unités de gestion responsables des routes de transit doivent employer le sel de façon responsable sur le plan de l'écologie et réduire les effets négatifs sur l'environnement associés à son entreposage, à sa manipulation et à son épandage, de même qu'évaluer l'impact du recours au sel de voirie. Parmi les effets négatifs de l'utilisation du sel, mentionnons l'infiltration de sel dans les rivières et les lacs, la croissance d'espèces végétales envahissantes non indigènes le long des routes et l'attraction des animaux sauvages pour le sel. Des plans de gestion du sel comportant des buts et objectifs particuliers devant faire l'objet d'une évaluation et d'un rapport annuels ont été élaborés pour six parcs nationaux en 2004-2005. Cinq plans supplémentaires ont été achevés en 2005-2006 pour le parc national Pacific Rim, le parc national du Mont-Riding, le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, le parc national des Lacs-Waterton et le parc national Terra Nova. Au nombre des aires patrimoniales nationales qui disposent maintenant

d'un plan de gestion du sel de voirie, on compte 11 parcs nationaux sur 16, de même qu'un lieu historique national. Dans le cas de deux parcs nationaux et d'un lieu historique national, les services de déneigement et de déglçage des routes relèvent de divers ministères provinciaux des transports, lesquels travaillent à l'élaboration de plans de gestion du sel de voirie pour les trois unités de gestion visées. À l'heure actuelle, les 10 parcs nationaux rendent compte chaque année des progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur plan de gestion du sel de voirie.

Un autre élément mentionné dans le cadre de rapport a trait à l'incidence des routes sur les espèces fauniques locales. L'installation de clôtures le long de certains tronçons de routes et la modification des passages d'animaux le long de certains tronçons de routes peuvent permettre de réduire la mortalité faunique. La figure 34 présente des données sur l'impact de l'installation de clôtures sur les espèces animales de grande et de petite taille dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho au cours des cinq dernières années

Il ressort clairement de la figure que le taux de mortalité des animaux de grande taille est constamment en baisse dans les parties clôturées de la route, comparativement aux parties non clôturées. Cependant, l'installation de clôtures ne convient pas pour toutes les espèces. Les petits mammifères comme les coyotes creusent des trous ou se glissent facilement sous les clôtures à la recherche de nourriture sur les terre-pleins centraux; leur taux de mortalité est donc généralement plus élevé dans les endroits clôturés que dans les endroits non clôturés.

L'installation de clôtures, bien qu'utile pour réduire la mortalité de certaines espèces, contribue en outre à la fragmentation des habitats, comme le fait la route. Pour résoudre ce problème, Parcs Canada a construit des passages fauniques souterrains et aériens à l'usage exclusif de la faune. On estime qu'entre 4 000 et 8 000 animaux sauvages (environ 7 800 en 2005-2006) de taille moyenne à grande (p. ex. grizzly, orignal, cougar, cerf, élan, mouton) ont

Figure 34 : Mortalité faunique attribuable à la Transcanadienne dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho

Type d'animaux	Impact de l'installation de clôtures	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Animaux de grande taille (p. ex., wapiti, ours noir, loup)	Clôturé	1	0	4	3	3
	Non clôturé	14	10	7	7	13
Animaux de petite taille (p. ex., coyote)	Clôturé	7	2	4	4	3
	Non clôturé	4	3	1	4	1

Source : Parc national du Canada Banff

emprunté ces passages dans le parc national du Canada Banff au cours des cinq dernières années.

Même si l'Agence réalise des progrès dans l'élaboration du cadre de rapport, elle n'a pas encore de l'information suffisante provenant de tous les parcs nationaux concernés pour conclure que l'incidence des routes sur l'environnement diminue.

Gestion des voies navigables

La gestion des voies navigables comprend diverses activités telles que la navigation de plaisance; les mesures de protection contre les inondations pouvant toucher des propriétés privées et des collectivités; le maintien des niveaux d'eau requis pour la navigation de plaisance et la navigation commerciale; la

protection des terres humides et de l'habitat des espèces en péril; de même que le contrôle des débits pour la production d'électricité. Les activités de gestion comprennent aussi l'entretien des barrages et des ponts essentiels au contrôle des niveaux d'eau et reliant les collectivités situées de part et d'autres des canaux. Certains aspects de la gestion des voies navigables tels que la gestion des niveaux d'eau et des bassins hydrographiques échappent au mandat de Parcs Canada, qui ne dispose d'ailleurs pas de ressources suffisantes pour gérer ces fonctions.

La figure 35 présente un aperçu des canaux et des voies navigables gérés par Parcs Canada, ainsi que leur emplacement et leur longueur.

Figure 35 : Canaux : longueur et nombre d'écluses, de barrages et de ponts

Voie navigable	Longueur	Écluses	Barrages	Ponts
Voie navigable Trent-Severn	386 km	41	75	15
Canal Rideau	220 km	47		
Canal de Lachine	14,5 km	5		1
Canal de Sault Ste. Marie	1 km	1		1
Canal de Saint-Ours	1 km	1	1	
Canal de Carillon	1 km	1	1	
Canal de St. Peters	1 km			1
Canal de Sainte-Anne-de-Bellevue	1 km	1	1	Ponts ferroviaires au-dessus des écluses
Canal de Chambly	20 km			

Les attentes en matière de rendement de la gestion des voies navigables en 2005-2006 ont été jugées inadéquates. Par conséquent, en 2005-2006, l'Agence s'est attachée à élaborer un ensemble d'attentes en matière de rendement qui cadrent davantage avec le mandat de Parcs Canada relativement à la gestion des voies navigables. Ces nouvelles attentes porteront sur l'entretien et l'amélioration des biens, de même que sur l'élaboration d'un inventaire des obligations, des objectifs et des protocoles permettant d'évaluer le

degré de conformité des activités liées à la gestion des eaux. L'an prochain, dans sa nouvelle édition du Rapport sur le rendement, l'Agence rendra compte des nouvelles attentes en matière de rendement, de même que des progrès réalisés relativement au développement de sa capacité à mettre en œuvre ses protocoles de conformité.

SECTION 3 :

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présente section rend compte des progrès réalisés par Parcs Canada relativement à des initiatives et à des politiques gouvernementales particulières, tel que cela est exigé par le Conseil du Trésor du Canada. Ces progrès concernent les aspects suivants :

1. Commissions parlementaires, vérification et évaluation
2. Développement durable
3. Initiative d'amélioration des services
4. Droits d'utilisation

Commissions parlementaires, vérification et évaluation

Commissions parlementaires

Les commissions parlementaires n'ont formulé aucune recommandation à l'endroit de Parcs Canada en 2005-2006.

Vérificatrice générale

Rapport 2005 de la commissaire à l'environnement et au développement durable : Chapitre 2, L'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada.

Cette vérification a examiné le rendement de Parcs Canada relativement à la façon dont l'Agence planifie et gère certaines activités de surveillance et de rétablissement de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, et utilise ces activités pour sensibiliser davantage le public et améliorer l'expérience des visiteurs. Cette évaluation révèle que Parcs Canada fait des progrès dans ses efforts pour gérer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada mais que des améliorations s'imposent encore. Plus précisément, des améliorations doivent être apportées aux plans directeurs des parcs, aux activités entourant l'éducation du public et aux initiatives axées sur la sensibilisation du public. À l'échelle nationale, les rapports devraient mieux décrire l'évolution des parcs nationaux. Parcs Canada a avalisé toutes les recommandations formulées par la commissaire dans son rapport (www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c20050902ce.html).

Vérification interne et évaluation

Les rapports de vérification interne, d'évaluation et d'examen approuvés par Parcs Canada sont indiqués ci-dessous. La version intégrale des rapports se trouve sur le site Web de l'Agence à l'adresse www.pc.gc.ca.

Vérifications internes	Évaluations et examens
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des principaux processus financiers à la Direction générale des lieux historiques nationaux, Bureau national • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion de La Mauricie • Vérification des principaux processus financiers en Ontario • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion de la Côte de la Colombie-Britannique • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion du Nord des Prairies • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion du Mont-Revelstoke et des Glaciers • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion du parc national Banff • Vérification des principaux processus financiers à l'unité de gestion du Manitoba 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rapport d'évaluation n'a été publié en 2005-2006.

Développement durable

En février 2004, Parcs Canada diffusait sa deuxième *Stratégie sur le développement durable* (SDD) (www.pc.gc.ca), qui mettait à jour et développait la Stratégie publiée en février 2001. Un examen de tous les buts et objectifs de rendement de l'Agence a été effectué après la publication de la SDD 2004-2007, qui a donné lieu à des modifications de certains objectifs stratégiques et attentes en matière de rendement dans la SDD afin de répondre aux engagements énoncés dans le *Plan d'entreprise 2005-2009* de l'Agence. Ces nouveaux buts et objectifs servent de fondement au présent rapport.

Objectifs stratégiques de Parcs Canada en matière de développement durable pour 2004-2007

Objectif stratégique	Progrès
Achever en grande partie le réseau des parcs nationaux du Canada et étendre sensiblement le réseau des aires marines nationales de conservation en représentant toutes les régions naturelles terrestres et marines du Canada, telles qu'elles sont désignées dans les plans des réseaux de Parcs Canada; et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux du Canada, qui commémorent l'histoire du Canada.	Les engagements modifiés relativement à la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation sont indiqués au début de la section du présent rapport portant sur la création de lieux patrimoniaux. Les progrès réalisés dans la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et dans la désignation de lieux, de personnes et d'événements présentant une importance nationale sont indiqués aux pages 21-38.
Assurer un meilleur fonctionnement des écosystèmes grâce à la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux et à la viabilité des aires marines nationales de conservation du Canada; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada de façon que les ressources d'importance nationale ne soient pas menacées, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada selon les principes de valeur, de bien public, de compréhension, de respect et d'intégrité.	Les engagements modifiés sont indiqués au début de la section du présent rapport qui traite de la protection. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont indiqués aux pages 39-63.
Accroître la sensibilisation et favoriser la compréhension, l'appréciation et le sentiment d'appartenance en ce qui concerne les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, et renforcer l'attachement à leur égard.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite de l'appréciation et la compréhension du public. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont indiqués aux pages 65-72.
Offrir aux visiteurs des services qui leur permettront d'apprécier les lieux patrimoniaux et d'en bénéficier.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite des services aux visiteurs. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont présentés aux pages 73-78.
Gérer et administrer les collectivités des parcs avec efficacité et efficience pour en faire des modèles de durabilité.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite des lotissements urbains. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont présentés aux pages 79-83.
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui réduisent au minimum les incidences écologiques.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite des routes aux pages 85-90.
Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en mettant l'accent plus particulièrement sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Les engagements particuliers relatifs à la réduction des gaz à effet de serre et à la gestion des BPC, des réservoirs de stockage et des hydrocarbures halogénés sont présentés dans la section du présent rapport qui traite de la protection aux pages 50-52.

Initiative d'amélioration des services

Depuis longtemps, Parcs Canada offre des services de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes, ainsi qu'aux visiteurs internationaux. Il s'agit d'un élément clé de la culture de longue date de l'Agence, décrite dans la *Charte de Parcs Canada*, par laquelle elle s'engage à « servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence ».

1. Programmes et services axés sur le citoyen

Services directs offerts aux visiteurs	Comprend les services offerts sur place dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, notamment les services d'accueil, le camping, les programmes de mise en valeur du patrimoine et les services récréatifs. La planification de ces services s'effectue au moyen du plan directeur du parc, du lieu ou de l'aire marine nationale de conservation.
Site Web	Satisfaisant aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur la normalisation des sites Internet, le site Web fournit de l'information sur le mandat et les politiques de Parcs Canada, de l'information sur la planification d'excursions, ainsi que des renseignements particuliers sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Le site Web renferme aussi du matériel éducatif à l'intention des enseignants, une bibliothèque de documentation sur l'Agence, ainsi qu'une section s'adressant aux jeunes.
Centre d'appels	Service de renseignements sans frais dans les deux langues, offrant un soutien à la planification d'excursions, de l'information de base, une orientation et du matériel d'inscription.
Service de réservations des emplacements de camping	Le service de réservations des emplacements de camping de Parcs Canada est une initiative de Gouvernement en direct grâce à laquelle les campeurs peuvent faire une réservation en visitant le service Internet 24 heures par jour ou en appelant sans frais un centre d'appels ouvert 12 heures par jour. Le service a été mis à l'essai en 2004 dans huit endroits, et il a été élargi à 18 parcs nationaux au printemps 2006. Pour plus de renseignements, visitez le www.pc.gc.ca/voyage-travel/reserve/index_F.asp .

2. Indices de satisfaction des clients

Services directs offerts aux visiteurs	Les indices de satisfaction exprimés par les visiteurs relativement à plusieurs aspects de leur visite, de même que les résultats de sondages de Parcs Canada, sont présentés dans les sections du rapport portant sur les activités de programmes 3 et 4. Des indices élevés de satisfaction des visiteurs sont caractéristiques des installations de Parcs Canada, conformément aux quatre sondages <i>Les citoyens d'abord</i> (1998, 2000, 2003 et 2005), selon lesquels les services offerts dans les parcs nationaux figurent parmi les meilleurs services gouvernementaux fédéraux.
Site Web	Un sondage mené en 2004 à l'échelle nationale dans le site Web auprès de 1 000 visiteurs a permis de conclure que 65 % des répondants étaient satisfaits de leur visite sur le site Web de Parcs Canada. En complément à ce sondage, des essais auprès de groupes de consultation constitués de répondants choisis ont été effectués afin de mieux comprendre les attentes. En 2005, des sondages et des essais auprès de groupes de consultation ont aussi été réalisés dans les sections du site Web portant sur les espèces en péril et sur la Pause nature. Des données démographiques ont été compilées, et l'on a constaté que près de 65 % des gens avaient trouvé l'information qu'ils cherchaient. Certaines des recommandations émanant de ces sondages ont déjà été mises en œuvre.

Centre d'appels	Un sondage téléphonique effectué à l'automne 2002 auprès de 400 appelants ayant utilisé le numéro 1-888 de Parcs Canada a permis de constater que le pourcentage de clients satisfaits était supérieur à l'objectif de 50 % pour les clients très satisfaits et de 85 % pour les clients satisfaits à l'égard de tous les aspects des services offerts par le centre d'appels.
Service de réservations des emplacements de camping	La satisfaction à l'égard du service n'a pas encore été évaluée formellement au moyen de sondages auprès de la clientèle.

3. Normes de service

Services directs offerts aux visiteurs	Parcs Canada s'attend à ce que 85 % des utilisateurs dans chaque endroit où le sondage a été effectué soient satisfaits ou très satisfaits et que 50 % soient très satisfaits à l'égard des services aux visiteurs et de la mise en valeur du patrimoine. Cette information est offerte aux clients à partir du site Web de Parcs Canada, dans la partie Contexte du <i>Rapport sur le rendement</i> de Parcs Canada (www.pc.gc.ca/docs/pc/rpts/rmr-dpr/2005_f.asp) et dans le <i>Rapport sur le rendement de Parcs Canada pour la période se terminant le 31 mars 2006</i> (www.pc.gc.ca/docs/pc/rpts/rmr-dpr/03312005_F.asp).
Site Web	Les renseignements liés à la santé publique et à la sécurité sont affichés dans le site Web en moins de 24 h. Toute l'information affichée dans le site Web est exacte et opportune. Les demandes de renseignements soumises au webmestre de Parcs Canada sont traitées dans les cinq jours ouvrables qui suivent.
Centre d'appels	Parcs Canada s'attend à ce que 85 % des utilisateurs du centre d'appels soient au moins satisfaits et que 50 % soient très satisfaits. Par ailleurs, l'Agence a établi des normes en ce qui concerne la rapidité (p. ex., 85 % de tous les appels reçus par un agent d'information obtiendront une réponse au plus tard après trois sonneries), l'accessibilité (p. ex., 95 % des tentatives pour joindre le service seront fructueuses), la disponibilité et l'exactitude des renseignements fournis (p. ex., établies par la surveillance des appels).
Service de réservations des emplacements de camping	Parcs Canada a établi un certain nombre de normes pour le système de réservations, y compris la durée moyenne de réponse aux appels (quatre minutes), le temps d'attente en ligne (pas plus de 5 % d'appelants mis en attente pendant plus de cinq minutes), l'accès (la durée d'immobilisation du système informatique ne doit pas dépasser 60 minutes par mois civil pendant lesquelles on ne peut effectuer de réservations) et la qualité du service (pas plus de deux erreurs par tranche de 1 000 réservations pour chaque mois civil, pas de double réservation à n'importe quelle installation durant un mois civil).

4. Principales réalisations d'amélioration du service suivant une approche axée sur le citoyen

<p>Importance accordée par l'organisation à l'amélioration de l'expérience de visite</p>	<p>En 2004, le Conseil sur l'expérience des visiteurs de Parcs Canada a été créé afin de fournir au Conseil exécutif une orientation générale et des conseils stratégiques de portée nationale touchant toutes les questions liées à l'expérience offerte aux visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. L'objectif du Conseil est de promouvoir l'approche axée sur le client utilisée par Parcs Canada afin de répondre de façon constante aux besoins et aux attentes des visiteurs.</p> <p>En 2005, la nouvelle Direction des relations externes et des expériences des visiteurs a été créée au sein de Parcs Canada afin de réunir toutes les fonctions axées sur les visiteurs et les intervenants. Cette nouvelle direction fournira un leadership national en matière de programmes et d'installations rehaussant les expériences des visiteurs, en élaborant des politiques, des programmes de formation à l'intention du personnel, des outils de planification, des normes de service et des indicateurs de rendement, et en jouant un rôle dans la recherche et le développement à l'échelle nationale.</p>
<p>Investissements dans les services et les installations</p>	<p>Le Plan budgétaire 2005 prévoit le versement de 209 M\$ pour les cinq prochaines années et de 75 M\$ pour chacune des années suivantes afin de réaliser des réparations urgentes des immobilisations et de rebâtir des biens qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile. En outre, l'Agence a mis en œuvre une Stratégie nationale des prix pluriannuelle par laquelle les revenus provenant des hausses de tarifs seront réinvestis dans les installations destinées aux visiteurs.</p>
<p>Garantie offerte par Parcs Canada</p>	<p>L'Agence Parcs Canada garantit des services de grande valeur et de qualité, et elle habilite le personnel de première ligne à régler immédiatement les plaintes des clients sans processus inutile, y compris le remboursement des droits d'utilisation. La garantie a été adoptée en 1998 et sert d'outil principal à l'Agence pour améliorer la satisfaction des clients et leur perception de la valeur des services auxquels les droits d'utilisation s'appliquent. Elle concerne les services offerts sur place aux visiteurs dans tous les endroits administrés par Parcs Canada.</p>
<p>Service de réservations des emplacements de camping</p>	<p>Grâce à ce nouveau service, lancé à titre de projet pilote en 2004, et mis en œuvre entièrement en 2005, les campeurs peuvent réserver un emplacement de camping à l'avance et ainsi avoir l'esprit en paix. Afin de continuer à répondre aux besoins des campeurs qui préfèrent ne pas réserver à l'avance, plusieurs parcs nationaux continuent d'offrir des emplacements qui seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.</p>
<p>Formation en services de qualité aux visiteurs</p>	<p>Parcs Canada a élaboré un cours de formation en services de qualité aux visiteurs sous la forme d'un progiciel souple et intégré d'une journée, destiné au personnel des services aux visiteurs et aux autres employés qui appuient les services aux visiteurs sur le terrain. Depuis 2003, plus de 2 500 employés de tout le Canada ont terminé ce cours de formation avec succès.</p>
<p>Site Web</p>	<p>Au cours de la dernière année, Parcs Canada a lancé une gamme de nouveaux produits de communication en ligne, y compris la toute nouvelle Zone jeunesse, une version élargie du Coin de l'enseignant, une grande variété de ressources documentaires, dont les documents de vérification et les plans directeurs, de nombreuses applications en ligne telles que les bulletins relatifs aux avalanches, une section élargie offrant des visites 3D de Parcs Canada, etc.</p>

Rapports d'information sur la tarification externe

Droits et revenus de 2005-2006 – Rapport 9-A : Loi sur les frais d'utilisation

A. Droits d'utilisation	Type de droits	Pouvoir d'établissement des droits	Date de la dernière modification	2005-06			Années de planification			
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût estimatif total (000 \$)	Normes de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu (000 \$)
Droits d'entrée	Services	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Augmentés en 2005	40 060 \$	42 869 \$	138 830 \$	100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	2006-2007	43 900 \$	146 758 \$
								2007-2008	45 180 \$	150 432 \$
								2008-2009	50 300 \$	153 483 \$
Droits de camping	Services	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Augmentés en 2005	16 051 \$	14 578 \$	23 417 \$	100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	2006-2007	17 611 \$	24 499 \$
								2007-2008	18 131 \$	24 601 \$
								2008-2009	20 211 \$	25 112 \$
Droits d'écluse et d'amarrage	Services	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Augmentés en 2005	2 408 \$	2 865 \$	30 466 \$	100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	2006-2007	2 648 \$	31 875 \$
								2007-2008	2 728 \$	32 008 \$
								2008-2009	3 048 \$	32 672 \$
Piscines	Services	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Augmentés en 2003	3 603 \$	3 577 \$	5 748 \$	85 % des visiteurs sont satisfaits de leur visite en général.	2006-2007	3 603 \$	6 014 \$
								2007-2008	3 603 \$	6 039 \$
								2008-2009	3 603 \$	6 164 \$
Droits d'immobilisations et droits commerciaux	Droits et privilèges	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Augmentés en 2003-2004, en cas d'expiration de la durée des loyers et des permis, lorsque des dispositions de révision des loyers existent.	16 457 \$	17 269 \$	12 088 \$	Sans objet	2006-2007	16 457 \$	2 762 \$
								2007-2008	16 457 \$	2 171 \$
								2008-2009	16 457 \$	2 186 \$
Autres revenus	Autres biens et services	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Frais de permis d'exploitation d'un commerce augmentés en 1994; autres hausses de coûts en 2005.	12 511 \$	12 590 \$	40 740 \$	100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	2006-2007	12 871 \$	42 053 \$
								2007-2008	12 991 \$	42 801 \$
								2008-2009	13 471 \$	43 689 \$

Droits et revenus de 2005-2006 – Rapport 9-A : Loi sur les frais d'utilisation (suite)

A. Droits d'utilisation	Type de droits	Pouvoir d'établissement des droits	Date de la dernière modification	2005-06			Années de planification					
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût estimatif total (000 \$)	Normes de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu (000 \$)	Coût estimatif total (000 \$)	
Services municipaux	Services	<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	Frais de collecte des ordures augmentés en 1996; frais d'aqueduc et d'égoût augmentés en 2001; autres hausses de coûts en 2003.	2 676 \$	2 663 \$	9 118 \$	Les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (2002) constituent la norme en vigueur. Pour les eaux usées, l'APC satisfiera aux lignes directrices fédérales en matière de qualité de l'effluent d'eaux usées (1976). Pour plus de détails, voir l'Activité de programme 5 – Gestion des lotissements urbains. La collecte des ordures est effectuée à une fréquence hebdomadaire particulière, établie en fonction des besoins de chaque collectivité.	Les lignes directrices sur la qualité de l'eau sont respectées ou surpassées; la qualité de l'effluent d'eaux usées respecte ou dépasse les normes fédérales. Les progrès relatifs aux cibles modèles sont exposés dans le Rapport sur le rendement.	2008-2009	2 676 \$	12 567 \$	
				93 766 \$	96 412 \$	260 408 \$				2006-2007	99 766 \$	266 544 \$
										2007-2008	101 766 \$	270 505 \$
										2008-2009	109 766 \$	275 873 \$
Total												

Note :

1. Les revenus réels de 2005-2006 excluent 4 006 K\$ de revenus déclarés par l'Agence mais qui ne sont pas liés aux droits (p. ex., redressements comptables, vente de biens de l'État).
2. À tout parc national, lieu historique national ou canal historique national, le degré de satisfaction à l'égard de la visite en général est utilisé comme mesure immédiate de la satisfaction relativement aux services offerts en échange de droits particuliers. Tous les endroits sondés au cours d'une année donnée n'offrent pas forcément l'ensemble des services auxquels des droits sont rattachés. Parcs Canada estime que le degré de satisfaction général des visiteurs constitue une norme adéquate, conforme à la politique du Conseil du Trésor, puisque généralement, les visiteurs et autres utilisateurs paient pour accéder à des services et expériences intégrés, dont le rendement est le plus exactement mesuré d'après le degré de satisfaction général (p. ex., les droits d'entrée et d'éclairage permettent aux visiteurs de vivre l'expérience intégrée d'un lieu; les titulaires de permis d'exploitation de commerces paient pour obtenir le droit d'avoir accès à des visiteurs satisfaits qui continueront vraisemblablement d'utiliser le lieu et les services des entreprises qui s'y trouvent). Parcs Canada reconnaît aussi que le degré de satisfaction à l'égard de certains aspects de la visite (p. ex., satisfaction à l'égard du rapport qualité-prix, décrit dans la partie portant sur l'Activité de programme 4 : Offrir des expériences de qualité aux visiteurs) ne répond pas toujours aux attentes établies aux endroits sondés. Parcs Canada examinera, d'ici mars 2007, ses normes en matière de service en ce qui concerne la tarification externe et déterminera s'il convient d'établir des normes différentes dans certains cas.

B. Date de la dernière modification

Des droits d'entrée, de camping, d'éclusage et d'amarrage et d'autres droits (excluant les droits de permis d'exploitation de commerces) ont été approuvés en juin 2005 pour plusieurs années, soit de 2005-2006 à 2008-2009. Les nouveaux revenus serviront à l'entretien et à l'amélioration des services et des installations visés par ces droits.

Des consultations nationales ont été menées en 2003-2004 avant l'adoption de la Loi sur les frais d'utilisation. Parcs Canada a consulté le public et les intervenants locaux dans le cadre de réunions avec des groupes consultatifs et des groupes de clients, de même qu'au moyen d'envois postaux directs. À l'échelle nationale, Parcs Canada a consulté les intervenants et les groupes d'intérêts, mené un sondage d'opinion publique et organisé des groupes de discussion. Un avis a aussi été affiché sur le site Web de Parcs Canada pour expliquer les hausses de tarifs proposées.

Le public a largement accepté les hausses proposées, à condition que Parcs Canada respecte son engagement et utilise les revenus générés pour reconstruire les installations détériorées. Pour répondre aux préoccupations soulevées par les utilisateurs durant les consultations, Parcs Canada a apporté trois principaux changements à sa stratégie pluriannuelle de tarification avant d'approuver les nouveaux frais :

- La période de mise en œuvre a été prolongée, passant de trois à quatre ans pour tous les services aux visiteurs afin d'échelonner les hausses de tarifs et de réduire l'impact cumulatif qu'aurait une augmentation simultanée de tous les tarifs.

- Pour respecter notre engagement visant à donner un préavis de 18 mois, la mise en œuvre des nouveaux tarifs du groupe commercial a été reportée au 1^{er} avril 2007, et la période de mise en œuvre graduelle a été prolongée, passant de deux à trois ans (2007, 2008 et 2009).
- La proposition visant les frais de permis commerciaux a été retranchée de la proposition. Une proposition révisée reflétera de l'information plus détaillée sur les pratiques de tarification municipales d'un bout à l'autre du Canada.

Après les consultations, on a comparé les frais proposés par Parcs Canada à ceux exigés par d'autres organismes de gestion de parcs dans d'autres pays. Cette recherche a été menée à l'été 2004, et les résultats ont été intégrés à la soumission de Parcs Canada. La stratégie de tarification pluriannuelle de Parcs Canada a été déposée au Parlement en mars 2005, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation*.

Tarification externe de 2005-2006 – Rapport 9-B : Politique sur les normes de service en matière de tarification externe

Tarification externe	Normes de service	Rendement obtenu	Consultation des intervenants
Droits d'entrée	85 % visiteurs sont satisfaits de leur visite en général.	100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	Les normes se fondent sur des mesures de longue date; elles constituaient des éléments fondamentaux de l'information utilisée en 2003-2004 aux fins des consultations sur les frais d'utilisation et d'autres documents publics de l'Agence.
Droits de camping		100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	
Droits d'éclusage et d'amarrage		100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	
Piscines		100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	
Droits d'immobilisation et droits commerciaux		100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	
Autres revenus		100 % des endroits sondés respectent ou surpassent les normes.	
Services municipaux	<p>Les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i> (2002) constituent la norme en vigueur.</p> <p>Pour les eaux usées, l'APC satisfait aux lignes directrices fédérales en matière de qualité de l'effluent d'eaux usées (1976). Pour plus de détails, voir l'Activité de programme 5 – Gestion des lotissements urbains.</p> <p>La collecte des ordures est effectuée à une fréquence hebdomadaire particulière, établie en fonction des besoins de chaque collectivité.</p>	Pas encore évalués.	<p>Les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i> ont été adoptées en 2002.</p> <p>Les lignes directrices fédérales en matière de qualité de l'effluent d'eaux usées ont été établies en 1976, et les cibles modèles de Parcs Canada ont été établies en 1997. Les cibles modèles servent de fondement aux consultations menées auprès des collectivités.</p> <p>Les normes en matière de collecte des ordures ont évolué au fil du temps en réponse aux besoins des différentes collectivités, et la fréquence des collectes est établie en consultation avec les utilisateurs.</p>

Notes

En 1998, Parcs Canada a aussi adopté une garantie de qualité qui s'applique à tous les services offerts, pour lesquels le visiteur paie des frais. Cette initiative offre au visiteur un recours immédiat s'il n'est pas satisfait de la qualité des services reçus. Grâce à la garantie, les préoccupations du client sont traitées immédiatement, et les mesures prises peuvent comprendre le remboursement partiel ou intégral des frais payés. Cette initiative soutient le principe de la responsabilité du rendement, visé par la *Loi sur les frais d'utilisation*, et elle va au-delà des exigences de la *Loi* en assurant le remboursement immédiat des frais d'utilisation au client insatisfait. Cette attention et cette garantie de qualité expliquent pourquoi les programmes de Parcs Canada se sont classés parmi les meilleurs services offerts par le gouvernement fédéral lors des sondages *Les citoyens d'abord* de 1998, 2000, les citoyens d'abord 3 (2003) et les sondages citoyens d'abord 4.

SECTION 4 : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS, FONDÉS SUR LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

AGENCE PARCS CANADA

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Agence Parcs Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'Agence suivant la recommandation du Comité de vérification et d'évaluation.

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, et aux directives du Bureau du contrôleur général sur la clôture de l'exercice. Ils incluent des estimations établies par la direction au meilleur de son jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La direction a préparé l'information financière qui figure dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle qui est présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de l'Agence sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'Agence, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux politiques internes de l'Agence. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer l'efficacité des contrôles et des pratiques de gestion.

Le Comité de vérification et d'évaluation est responsable de recevoir toutes les vérifications internes, ainsi que les évaluations et les examens de recherches aux fins d'information et/ou d'approbation. Le Comité reçoit et examine les plans et rapports du vérificateur externe de l'Agence et sollicite activement leur avis concernant la qualité des systèmes de gestion de l'Agence et la qualité de l'information pour la prise de décision.

Le vérificateur externe de l'Agence, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport au directeur général de l'Agence et à la ministre de l'Environnement.

Le directeur général,

Le dirigeant principal administratif,



Alan Latourelle



pour Mike Fay

Le 19 octobre 2006



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et à la ministre de l'Environnement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Agence Parcs Canada au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 19 octobre 2006

AGENCE PARCS CANADA

État de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006	2005 (Redressé-note 15)
Actifs		
Actifs financiers		
Droits en argent (note 3)		
Compte des activités générales	62 628	86 200
Comptes à fins déterminées	3 394	3 679
	66 022	89 879
Débiteurs	10 301	8 961
	76 323	98 840
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	3 516	–
Stock de fournitures renouvelables (note 4)	5 294	5 511
Immobilisations corporelles (note 5)	1 420 046	1 442 677
Collections et sites archéologiques (note 6)	1	1
	1 428 857	1 448 189
	1 505 180	1 547 029
Passifs		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	14 248	11 570
Autres	63 552	83 262
	77 800	94 832
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 953	3 335
Revenus reportés (note 7)	13 066	12 419
	94 819	110 586
À long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8)	45 695	39 565
Provision pour nettoyage environnemental (note 9)	36 775	22 394
	177 289	172 545
Avoir du Canada	1 327 891	1 374 484
	1 505 180	1 547 029

Éventualités et engagements (notes 9 et 14).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

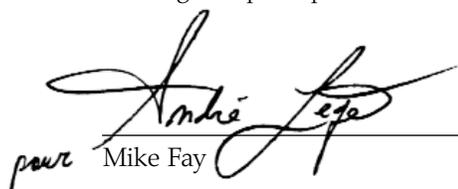
Approuvé par :

Le directeur général,



Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif,



pour Mike Fay

AGENCE PARCS CANADA

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006	2005 (Redressé-note 15)
Charges (note 10)		
Intendance des endroits du patrimoine national		
Créer des lieux patrimoniaux	17 352	15 828
Préserver les ressources patrimoniales	178 587	164 821
Favoriser l'appréciation et la compréhension du public	78 073	68 155
	<u>274 012</u>	<u>248 804</u>
Utilisation et appréciation par les Canadiens		
Offrir des expérience de qualité aux visiteurs	159 917	159 419
Administration des lotissements urbains	7 929	10 310
Gestion des routes de transit	27 210	28 881
	<u>195 056</u>	<u>198 610</u>
Services ministériels		
Gestion de Parcs Canada	48 279	53 869
Gestion des ressources humaines	15 250	15 528
	<u>63 529</u>	<u>69 397</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>82 099</u>	<u>84 184</u>
Total des charges	<u>614 696</u>	<u>600 995</u>
Revenus (note 11)	<u>97 404</u>	<u>88 720</u>
Coût de fonctionnement net (note 12)	<u>517 292</u>	<u>512 275</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006	2005
		(Redressé-note 15)
Solde au début de l'exercice	1 374 484	1 398 414
Coût de fonctionnement net	(517 292)	(512 275)
Services reçus gratuitement (note 13)	45 981	45 943
Encaisse nette fournie par le gouvernement	448 575	407 315
Variation – Droits en argent	(23 857)	35 087
Solde à la fin de l'exercice	1 327 891	1 374 484

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006	2005
	(Redressé-note 15)	
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	517 292	512 275
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(82 099)	(84 184)
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	18	425
Services reçus gratuitement	(45 981)	(45 943)
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	21 024	(38 887)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(6 748)	1 708
Augmentation de la provision pour nettoyage environnemental	(14 381)	(74)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	389 125	345 320
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles	61 632	63 130
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2 182)	(1 135)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	59 450	61 995
Encaisse nette fournie par le gouvernement	448 575	407 315

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

(Tableaux en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence Parcs Canada a été créée en décembre 1998 en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à titre d'établissement public et est mandataire de Sa Majesté du Canada. L'Agence Parcs Canada est une entité distincte qui figure à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes à la ministre de l'Environnement. L'Agence n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat de l'Agence consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel et en favoriser chez le public la connaissance, pour les générations présentes et à venir. Pour réaliser son mandat, l'Agence exécute les programmes prévus dans ses lois et pouvoirs.

Les pouvoirs relatifs aux programmes dont Parcs Canada est responsable découlent de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de la *Loi sur les parcs nationaux*, de la *Loi sur les monuments et lieux historiques*, de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, de la *Loi sur le ministère des Transports* et de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, et aux directives du Bureau du contrôleur général sur la clôture de l'exercice.

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation établie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. La note 12 présente un rapprochement général sur les méthodes de rapport.

b) Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent ceux qui sont reçus avant que les services ne soient rendus ainsi que les fonds reçus de tiers à des fins déterminées. Les revenus reportés sont constatés à titre de revenus d'exploitation lorsque les services sont rendus.

c) Stock de fournitures renouvelables

Les stocks de fournitures renouvelables ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, sauf les terrains, qui ont été transférées à l'Agence le 1er avril 1999, sont comptabilisées à leur coût historique estimatif, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique estimatif des immobilisations corporelles a été établi en ajustant le coût de remplacement actuel à celui de l'année d'acquisition ou de construction au moyen de facteurs fondés sur les changements des indices des prix au fil du temps. Cette approche tient également compte de l'état général des immobilisations et du coût des améliorations et des réparations importantes depuis l'acquisition ou la construction de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations corporelles, sauf les terrains, acquises après le 1er avril 1999, sont comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations corporelles, sauf les terrains, acquises contre une somme nominale ou par voie de don, sont comptabilisées à leur valeur marchande au moment de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada. Les immobilisations acquises avec le soutien financier d'un autre gouvernement sont comptabilisées à leur coût net. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

Catégorie de biens	Vie utile
Édifices	25-50 ans
Fortifications	50-100 ans
Améliorations locatives	2-10 ans
Terrains aménagés	10-40 ans
Routes	40 ans
Ponts	25-50 ans
Canaux et installations maritimes	25-80 ans
Services publics	20-40 ans
Véhicules et matériel	3-15 ans
Expositions	5-10 ans

Les terrains acquis sont comptabilisés au coût historique. Les terres publiques acquises dans le cadre de la Confédération ou de l'entrée ultérieure d'une province ou d'un territoire sont comptabilisées à une valeur nominale. Les terrains acquis par voie de don sont comptabilisés à leur valeur marchande estimative à la date de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

e) Collections et sites archéologiques

Les collections et les sites archéologiques sont comptabilisés à une valeur nominale.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Indemnités de départ

L'Agence constate son obligation relativement au régime des indemnités de départ et des coûts reliées, en fonction des droits acquis par les employés. Le passif au titre des indemnités de départ est calculé selon les données provenant des résultats de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de départ. Les indemnités payables à la cessation de l'emploi représentent des obligations de l'Agence qui sont habituellement financées par les crédits parlementaires d'exercices suivants.

(ii) Régime de retraite

Les employés de l'Agence cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Tant les employés que l'Agence versent des cotisations à l'égard du Régime. Les cotisations de l'Agence sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Agence n'est pas tenue en vertu de la loi actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

g) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des autres ministères sont comptabilisés à titre de frais d'exploitation à leur juste valeur estimative. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

h) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsqu'elle est tenue ou le sera vraisemblablement d'engager des coûts liés à la décontamination et à l'enlèvement de matières contaminées provenant de sites pollués et lorsque les coûts peuvent être raisonnablement estimés à la suite d'une évaluation environnementale détaillée.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les charges déclarés pendant l'exercice visé. Le passif relié aux employés, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, le coût des immobilisations corporelles transférées à l'Agence au 1^{er} avril 1999, le passif relié à l'environnement et les réclamations sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer significativement de ces estimations.

3. Droits en argent

L'Agence exerce ses activités à même les fonds du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de l'Agence sont déposées dans le Trésor et tous les débours faits par l'Agence proviennent du Trésor.

Les droits en argent comprennent ce qui suit:

a) Compte des activités générales

Le droit en argent pour les activités générales représente le montant d'argent que l'Agence peut retirer du Trésor du gouvernement, sans autres crédits. Au 31 mars 2006, le compte des activités générales a un solde de 62,6 millions de dollars (86,2 millions en 2005).

b) Comptes à fins déterminées

Le droit en argent pour les comptes à fins déterminées représente l'argent reçu de d'autres organisations qui doit être utilisé aux fins prévues. Au 31 mars 2006, l'Agence a un solde de 3,4 millions de dollars (3,7 millions en 2005) pour les comptes à fins déterminées.

4. Stock de fournitures renouvelables

Le stock de fournitures renouvelables au 31 mars est le suivant :

	2006	2005
Terre, sable, gravier et autres matériaux bruts	1 154	1 085
Matériel, approvisionnements et fournitures	822	700
Combustible et autres produits pétroliers	723	644
Matériaux et fournitures de construction	563	660
Livres, publications et cartes	534	611
Articles de papeteries, fournitures de bureau et autres	515	584
Matériel de sécurité	398	430
Produits ouvrés en bois et en métal	393	564
Uniformes et vêtements protecteurs	192	233
	5 294	5 511

5. Immobilisations corporelles

	Coût historique de fermeture au 31 mars 2005 (Redressé-note 15)	Acquisitions nettes ⁽¹⁾ de l'exercice terminé le 31 mars 2006	Coût historique de fermeture au 31 mars 2006	Amortissement cumulé au 31 mars 2006	Valeur comptable nette au 2006	Valeur comptable nette au 2005 (Redressé- note 15)
Édifices, fortifications et améliorations locatives	740 189	22 879	763 068	456 016	307 052	301 889
Terrains aménagés	577 817	4 896	582 713	472 083	110 630	126 604
Routes	946 372	9 127	955 499	590 440	365 059	373 014
Ponts	147 999	4 411	152 410	80 609	71 801	69 919
Canaux et installations maritimes	536 802	5 635	542 437	258 040	284 397	286 645
Services publics	170 063	5 113	175 176	91 865	83 311	82 556
Véhicules et matériel	125 745	(1 643)	124 102	94 669	29 433	33 125
Expositions	102 078	(865)	101 213	86 899	14 314	17 549
	3 347 065	49 553	3 396 618	2 130 621	1 265 997	1 291 301
Terrains (note 2d)						
– Terrains acquis	131 483	2 673	134 156	–	134 156	131 483
– Terres publiques	1	–	1	–	1	1
– Terrains reçus par voie de don	19 892	–	19 892	–	19 892	19 892
	151 376	2 673	154 049	–	154 049	151 376
Total – Immobilisations corporelles	3 498 441	52 226	3 550 667	2 130 621	1 420 046	1 442 677

⁽¹⁾ Inclut toutes les acquisitions, aliénations et radiations de l'exercice.

L'Agence est propriétaire de plus de 27 millions d'hectares de terre, dont la majeure partie se trouvent dans les 42 parcs nationaux et réserves de parc national qui représentent 27 des 39 régions naturelles du Canada. Au cours de l'exercice, l'Agence a dépensé 2,7 millions de dollars (6,3 millions en 2005) pour l'acquisition de terrains. Le coût total des immobilisations inclut 67,5 millions de dollars (69 millions en 2005) de travaux en cours.

6. Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques est au cœur du mandat de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens culturels comme les édifices ou les fortifications, ces trésors ont une valeur culturelle inestimable.

a) Collections

L'Agence gère des collections d'objets archéologiques et historiques.

La collection d'objets archéologiques comprend des spécimens et documents qui constituent un échantillon représentatif des habitations et des activités de l'être humain. Ces collections renferment un éventail d'artefacts qui témoignent de l'activité tant domestique qu'industrielle et vont des outils et de l'équipement de navire aux échantillons de sol et échantillons botaniques.

La collection d'objets historiques s'étend du Xe siècle à aujourd'hui. Il s'agit d'objets ethnographiques, civils et militaires et d'articles témoignant du commerce des fourrures, de meubles et d'objets mobiliers, d'outils et de documents.

En outre, l'Agence gère une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

b) Sites archéologiques

Un site archéologique englobe les vestiges en surface, souterrains ou submergés d'une activité humaine. Les archéologues définissent un site en précisant les différentes activités qui se sont déroulées dans un secteur. Plusieurs sites archéologiques ont été délimités dans les 154 lieux historiques nationaux, les 42 parcs nationaux et les 2 aires marines de conservation du Canada. Ces sites comprennent des villages autochtones, des camps de chasse, des aires d'observation et des lieux de transformation des animaux, des postes de traite des fourrures établis par des Européens, des postes militaires, des champs de bataille, des épaves, des homesteads, des endroits associés aux transports ainsi que des industries.

7. Revenus reportés

Les revenus reportés, qui s'élèvent à 13,1 millions de dollars (12,4 millions en 2005), comprennent un montant de 9,7 millions de dollars (8,7 millions en 2005) représentant le solde, à la fin de l'exercice, pour les droits d'entrée, les droits récréatifs et les droits de location et de concession prélevés à l'avance.

La somme de 3,4 millions de dollars (3,7 million en 2005) qui reste dans les revenus reportés représente l'argent reçu d'autres organisations qui doit être utilisé aux fins prévues.

8. Avantages sociaux futurs

a) Indemnités de départ

L'Agence paie à ses employés des indemnités de départ fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. À la date de l'état de la situation financière, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

	2006	2005
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	42 900	44 608
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 156	1 188
Indemnités versées au cours de l'exercice	(3 408)	(2 896)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	49 648	42 900
Tranche à court terme	3 953	3 335
Tranche à long terme	45 695	39 565
	49 648	42 900

b) Régime de retraite

L'Agence et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les cotisations de l'Agence et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées comme suit :

	2006	2005
Cotisations de l'Agence	32 840	35 951
Cotisations des employés	13 683	14 980

9. Éventualités

a) Réclamations

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence a fait l'objet de réclamations s'élevant à environ 9,2 millions de dollars (8,6 millions en 2005), excluant les intérêts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. De l'avis de la direction, la position de l'Agence est défendable dans tous les cas. La meilleure estimation à ce jour du montant à payer au titre de ces réclamations et réclamations potentielles a été enregistrée.

b) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence comptabilise un passif pour les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque l'Agence est obligée ou probablement obligée d'assumer ces coûts. L'Agence a identifié environ 367 sites dont la contamination est connue ou susceptible de l'être. Basée sur l'information disponible ainsi que des études détaillées effectuées, l'Agence a estimé et enregistré un passif de 36,8 millions de dollars (22,4 millions en 2005) pour 309 de ces sites. L'Agence a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 137,6 millions de dollars (132,3 millions en 2005) qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par l'Agence pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment recensés ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par l'Agence pendant l'exercice où ils seront connus.

c) Examen de la classification

En 1999, l'Agence a procédé à un examen national de la classification des postes dans le but de corriger certaines incohérences sur la façon dont les postes sont classifiés et de compenser les employés effectuant des tâches similaires. Cette initiative est toujours en cours et, à ce jour, l'Agence n'est toujours pas en mesure d'estimer l'impact que celle-ci aura sur ses opérations. La direction a établi un passif fondé sur sa meilleure estimation. Les résultats actuels pourraient varier significativement des estimations établies et l'impact de ces changements sera réflété dans l'exercice où il sera connu et déterminable.

10. Sommaire des charges par grande classification

	2006	2005 (Redressé- note 15)
Salaires et avantages sociaux	322 103	326 818
Amortissement	82 099	84 184
Services professionnels et spéciaux	55 339	56 217
Services publics, matériaux et fournitures	42 704	43 780
Transport et communications	27 875	23 859
Nettoyage environnemental	15 966	74
Locaux fournis gratuitement (note 13)	15 528	14 863
Paiements tenant lieu d'impôts	11 296	10 927
Subventions et contributions	11 223	5 086
Locations	10 397	13 172
Réparations et entretien	9 251	9 652
Information	6 317	5 979
Charges diverses	4 598	6 384
	614 696	600 995

11. Sommaire des revenus par grande classification

	2006	2005
Droits d'entrée	45 801	37 903
Droits récréatifs	20 877	19 454
Locations et concessions	16 186	14 721
Autres revenus d'exploitation	9 221	11 160
Revenus des lotissements urbains	2 909	2 676
Logement du personnel	2 392	2 381
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	18	425
	97 404	88 720

12. Crédits parlementaires

a) Crédits utilisés

	2006	2005
Crédits approuvés :		
Crédit 20 – Dépenses du programme	429 394	419 307
Crédit 25 – Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	1 800	2 000
Crédits législatifs :		
Produits reçus en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	100 417	84 766
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	45 914	43 181
Montant adjugé par la cour	–	16
Total des crédits approuvés	577 525	549 270
Moins :		
Montant disponible pour l'exercice ultérieur	53 413	22 102
Crédits de l'exercice en cours utilisés	524 112	527 168

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2006	2005 (Redressé- note 15)
Coût de fonctionnement net	517 292	512 275
Produits reçus en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	100 417	84 766
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les crédits :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(82 099)	(84 184)
Services reçus gratuitement (note 13)	(45 981)	(45 943)
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	18	425
	(128 062)	(129 702)

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés (suite) :

Variation dans les comptes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les crédits :		
Indemnités de vacances incluses dans les créditeurs et charges à payer	(608)	(948)
TPS incluse dans les créditeurs et charges à payer	(1 831)	(2 550)
Avantages sociaux futurs	(6 748)	1 708
Provision pour nettoyage environnemental	(14 381)	(74)
Autre ajustement	–	(1 986)
	<hr/>	<hr/>
	(23 568)	(3 850)
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	61 632	63 130
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2 182)	(1 135)
Variation des frais payés d'avance	3 516	–
Variation du stock de fournitures renouvelables	(217)	(250)
Variation du compte des nouveaux parcs et lieux historiques	(4 716)	1 934
	<hr/>	<hr/>
	58 033	63 679
Crédits de l'exercice en cours utilisés	524 112	527 168

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	448,575	407 315
Produits reçus en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	100 417	84 766
Variation dans les comptes sans incidence sur l'encaisse nette fournie par le gouvernement, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Débiteurs	(1 340)	80
Créditeurs et charges à payer	(17 032)	35 117
Moins : Indemnités de vacances incluses dans les créditeurs et charges à payer	(608)	(948)
Moins : TPS incluse dans les créditeurs et charges à payer	(1 831)	(2 550)
Revenus reportés	647	3 441
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	(4 716)	1 934
Autre ajustement	–	(1 987)
	<hr/>	<hr/>
	(24 880)	35 087
Crédits de l'exercice en cours utilisés	524 112	527 168

d) Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Le gouvernement du Canada inclut dans ses recettes et dépenses les opérations de certains comptes consolidés établis pour des fins déterminées. La législation exige que les recettes des comptes à fins déterminées soient affectées à des fins particulières et que les paiements et charges connexes soient imputés à ces recettes. Les opérations ne représentent pas un passif à des tierces parties mais elles sont grevées de restrictions internes à des fins déterminées.

Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est alimenté par des crédits parlementaires, le produit de la vente de terrains et d'édifices excédentaires et tous les dons généraux. De plus, le ministre des Finances peut, sur demande de la ministre de l'Environnement, autoriser l'octroi d'avances jusqu'à 10 millions de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Tous les montants reçus sont détenus dans ce compte jusqu'à ce que des dépenses admissibles soient engagées pour l'établissement ou la mise en valeur de nouveaux parcs, lieux historiques ou endroits patrimoniaux, conformément aux conditions établies dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux directives connexes du Conseil du Trésor.

Voici le détail des activités pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2006	2005
Montant disponible au début de l'exercice	17 263	15 329
Moins:		
Reclassification de dons	(2 500)	–
	<u>14 763</u>	<u>15 329</u>
Recettes :		
Crédit parlementaire	1 800	2 000
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	1 914	980
Dons	8	7 863
Autres	–	38
	<u>3 722</u>	<u>10 881</u>
Dépenses :		
Dépenses en capital	5 617	8 547
Contributions	446	400
	<u>6 063</u>	<u>8 947</u>
Montant disponible à la fin de l'exercice	<u>12 422</u>	<u>17 263</u>

13. Opérations entre apparentés

a) Opérations dans le cours normal des activités

En ce qui a trait à la propriété, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel qui s'appliquerait à toutes les personnes et entreprises. L'Agence a effectué des opérations entre apparentés pour des services s'élevant à 62,1 millions de dollars (53,2 millions en 2005) fournis par des ministères, y compris des services d'architecture et de génie s'élevant à 32,6 millions de dollars (24,7 millions en 2005) fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services qui sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur comme suit :

	2006	2005
Cotisations couvrant la quote-part de l'employeur des primes et des frais d'assurance des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	20 046	20 495
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	15 528	14 863
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510	7 510
Salaires et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2 255	2 460
Autres services reçus gratuitement	642	615
	45 981	45 943

14. Engagements

a) L'Agence a signé des baux de location de matériel et de location-exploitation pour des locaux totalisant 10,3 millions de dollars (10,6 millions en 2005). Les baux prennent fin à différentes dates et la majorité se termineront au cours des vingt prochaines années. Les paiements annuels minimaux en vertu de ces baux pour les quatre prochains exercices et suivants sont approximativement comme suit :

2006-2007	1 337
2007-2008	1 042
2008-2009	678
2009-2010	606
2010-2011 et suivants	6 611

b) L'Agence a conclu des marchés pour des charges d'exploitation et des dépenses en capital qui s'élèvent à environ 81,1 millions de dollars (41,5 millions en 2005). La majorité des paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours des deux prochains exercices.

15. Ajustements aux résultats des exercices antérieurs

- a) En 2005-2006, l'Agence a procédé à un examen de ses immobilisations corporelles. À la suite de l'examen, l'Agence a identifié des immobilisations corporelles qui n'avaient pas été enregistrées lors de l'inventaire effectué en 1999-2000. L'Agence a également identifié des immobilisations corporelles qui ont été enregistrées en double ou qui ont nécessité une reclassification entre différentes catégories d'immobilisations corporelles. Les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont été redressés en conséquence. L'effet de cet ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.
- b) L'Agence a révisé le traitement comptable d'une contribution effectuée en 2001. Malgré le fait que le montant n'était pas remboursable par le bénéficiaire avant l'exercice 2005-2006, les conditions relatives au remboursement avaient été rencontrées en 2003-2004, ce montant aurait donc dû être enregistré à titre de débiteur au cours de cet exercice. Les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont été redressés en conséquence. L'effet de cet ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

2004-2005	Tel qu'établi auparavant	Effet des ajustements		Montants redressés
		15 a)	15 b)	
État de la situation financière				
Immobilisations corporelles	1 428 604	14 073	–	1 442 677
Débiteurs	3 961	–	5 000	8 961
Avoir du Canada	1 355 411	14 073	5 000	1 374 484
États des résultats				
Amortissement des immobilisations corporelles	82 744	1 440	–	84 184
Coût de fonctionnement net	510 835	1 440	–	512 275
État de l'avoir du Canada				
Solde au début de l'exercice	1 377 901	15 513	5 000	1 398 414
Coût de fonctionnement net	510 835	1 440	–	512 275
Solde à la fin de l'exercice	1 355 411	14 073	5 000	1 374 484
État des flux de trésorerie				
Coût de fonctionnement net	510 835	1 440	–	512 275
Amortissement des immobilisations corporelles	82 744	1 440	–	84 184

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation du présent exercice.

SECTION 5 : INFORMATION FINANCIÈRE NON VÉRIFIÉE 2005-2006, FONDÉE SUR LA COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE

Tableaux financiers récapitulatifs

1. Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein compris
2. Utilisation des ressources par activité de programme
3. Postes votés et législatifs
4. Coût net pour le ministère
5. Passif éventuel
6. Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
7. Détails sur les dépenses affectées aux projets
8. Détails sur les programmes de paiements de transfert

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein

(en milliers de \$)	2003–2004 Réelles	2004–2005 Réelles	2005–2006			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles
Créer des lieux patrimoniaux	22 996	19 101	20 311	20 956	24 114	23 017
Préserver les ressources patrimoniales	193 986	177 602	167 052	192 580	199 587	185 848
Favoriser l'appréciation et la compréhension du public	65 221	90 499	57 277	62 615	80 447	70 259
Offrir des expériences de qualité aux visiteurs	178 305	177 025	180 846	193 752	195 919	194 415
Administration des lotissements urbains	15 417	15 217	11 975	12 298	14 309	9 802
Gestion des routes de transit	36 028	38 859	47 047	50 657	63 149	51 357
Total	511 953	518 303	484 508	532 858	577 525	534 699

Total	511 953	518 303	484 508	532 858	577 525	534 699
Moins : Revenus non disponibles	(12)	–	–	–	–	(15)
Plus : Coût des services reçus gratuitement	43 630	45 943	–	41 612	–	45 981
Coût net pour le Ministère	555 571	564 246	484 508	574 470	577 525	580 665

Équivalents temps plein	4 380	4 008	4 131			
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--	--	--

Écarts attribuables au fait d'arrondir les chiffres

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

2005–2006					
(en milliers de \$)	Dépenses budgétaires			Total des dépenses budgétaires brutes	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions		
Créer des lieux patrimoniaux					
Budget principal des dépenses	19 564	724	23	20 311	20 311
<i>Dépenses prévues</i>	20 209	724	23	20 956	20 956
Dépenses totales autorisées	19 918	3 505	691	24 114	24 114
<i>Dépenses réelles</i>	18 821	3 505	691	23 017	23 017
Préserver les ressources patrimoniales					
Budget principal des dépenses	149 672	9 051	8 329	167 052	167 052
<i>Dépenses prévues</i>	162 900	12 351	17 329	192 580	192 580
Dépenses totales autorisées	180 944	9 436	9 206	199 587	199 587
<i>Dépenses réelles</i>	167 206	9 436	9 206	185 848	185 848
Favoriser l'appréciation et la compréhension du public					
Budget principal des dépenses	53 469	3 619	189	57 277	57 277
<i>Dépenses prévues</i>	58 807	3 619	189	62 615	62 615
Dépenses totales autorisées	76 380	3 605	462	80 447	80 447
<i>Dépenses réelles</i>	66 192	3 605	462	70 259	70 259
Offrir des expériences de qualité aux visiteurs					
Budget principal des dépenses	169 986	10 860	-	180 846	180 846
<i>Dépenses prévues</i>	162 942	30 810	-	193 752	193 752
Dépenses totales autorisées	172 792	22 725	402	195 919	195 919
<i>Dépenses réelles</i>	171 288	22 725	402	194 415	194 415
Administration des lotissements urbains					
Budget principal des dépenses	7 631	4 344	-	11 975	11 975
<i>Dépenses prévues</i>	7 954	4 344	-	12 298	12 298
Dépenses totales autorisées	13 441	852	16	14 309	14 309
<i>Dépenses réelles</i>	8 936	852	16	9 802	9 802
Gestion des routes de transit					
Budget principal des dépenses	23 903	23 144	-	47 047	47 047
<i>Dépenses prévues</i>	24 763	25 894	-	50 657	50 657
Dépenses totales autorisées	46 661	16 488	-	63 149	63 149
<i>Dépenses réelles</i>	34 869	16 488	-	51 357	51 357
Total – Parcs Canada					
Budget principal des dépenses	424 225	51 742	8 541	484 508	484 508
<i>Dépenses prévues</i>	437 575	77 742	17 541	532 858	532 858
Dépenses totales autorisées	510 137	56 610	10 777	577 525	577 525
<i>Dépenses réelles</i>	467 312	56 610	10 777	534 699	534 699

Nota : ces chiffres ne comprennent pas les dépenses inscrites au compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

Écarts attribuables au fait d'arrondir les chiffres

Tableau 3 : Postes votés et postes législatifs

Poste voté ou poste législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2005–2006 (en milliers de \$)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles
20	Dépenses du Programme	344 562	392 912	429 394	386 568
25	Versement au compte des nouveaux parcs et lieux historiques	1 800	1 800	1 800	1 800
(S)	Dépenses correspondant aux revenus	95 000	95 000	100 417	100 417
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	43 146	43 146	45 914	45 914
(S)	Montants adjugés par la cour	–	–	–	–
	Total	484 508	532 858	577 525	534 699

Écarts attribuables au fait d'arrondir les chiffres

Tableau 4 : Coût net pour le Ministère

(en milliers de \$)	2005–2006
Dépenses réelles totales	534 699
<i>Plus : Services reçus gratuitement</i>	
Contributions s'appliquant à la part de l'employeur de la prime d'assurance des employés et dépenses assumées par le SCT (en excluant les fonds renouvelables)	20 046
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	15 528
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510
Rémunération et dépenses connexes des services juridiques fournis par le ministère de la Justice	2 255
Service de vérification fournis par le Bureau de la vérificatrice générale du Canada	530
Garantie d'indemnisation des accidents du travail fournie par Développement social Canada	112
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	
2005–2006 Coût net pour le Ministère	580 665

Écarts attribuables au fait d'arrondir les chiffres

Tableau 5 : Passif éventuel

Passif éventuel	(en milliers de \$)	
	31 mars 2005	31 mars 2006
<i>Revendications, litiges en suspens et éventuels</i>	22 892	16 712
Total	22 892	16 712

Désigne les poursuites intentées contre l'État qui ne constituent pas encore un passif (selon les comptes publics)

Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et non disponibles

Revenus disponibles

(en milliers de \$)	Dépenses réelles 2003 2004	Dépenses réelles 2004 2005	2005 2006			
			Budget principal des dépenses	Recettes prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles
Revenus d'exploitation (conformément à l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada)						
Droits d'entrée	34 886	34 300	41 500	41 500	42 869	42 869
Droits récréatifs	25 004	23 058	27 000	27 000	24 296	24 296
Location, terres, édifices et concessions	17 843	16 457	18 000	18 000	17 269	17 269
Autres revenus	5 842	8 275	6 500	6 500	13 320	13 320
Droits municipaux	2 014	2 676	2 000	2 000	2 663	2 663
Total des revenus d'exploitation	85 589	84 766	95 000	95 000	100 417	100 417

Revenus non disponibles

(en milliers de \$)	Dépenses réelles 2003 2004	Dépenses réelles 2004 2005	2005 2006			
			Budget principal des dépenses	Recettes prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles
Revenus non disponibles	12	–	–	–	15	15
Total des revenus non disponibles	12	–	–	–	15	15

Écarts attribuables au fait d'arrondir les chiffres

Tableau 7: Détails sur les dépenses affectées aux projets

Des renseignements supplémentaires sur les dépenses affectées aux projets sont affichés à <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 8: Détails sur les programmes de paiements de transfert

Des renseignements supplémentaires sur les programmes à paiements de transfert ci-après sont affichés à <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

- Contribution à l'appui du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales
- Programme de contributions par catégorie de l'Initiative des endroits historiques
- Programme de contributions par catégorie du partage des frais
- Programme de contributions par catégorie générale (PCCG)

NOTES

¹ Les dépenses relatives aux salaires et aux autres postes, ainsi que les dépenses en capital sont indiquées pour tous les résultats prévus. Les données sur les dépenses indiquées dans les tableaux au début de chaque section portant sur une activité de programme sont fondées sur la comptabilité d'exercice. Les détails concernant les dépenses en capital sont fondés sur la comptabilité de caisse modifiée.

² Une réserve de parc national est un endroit géré comme un parc national mais dont les terres font l'objet d'une ou de plusieurs revendications territoriales autochtones qui ont été acceptées à des fins de négociation par le Canada.

³ Les ajustements découlent de la destruction de biens inscrits sur la liste, de la découverte de désignations antérieures comptées en double ou non comptées, ou d'une réévaluation de l'état d'un bien inscrit sur la liste.

⁴ En mars 2005, toutes les provinces et tous les territoires ont convenu de renouveler pour un an leurs ententes avec Parcs Canada relativement à l'Initiative des endroits historiques afin de permettre la transition vers un programme de financement durable. Le 30 mars 2006, le Conseil du Trésor a approuvé le renouvellement des modalités du Programme de contributions par catégorie de l'Initiative des endroits historiques (PCCIEH) ainsi qu'un financement permanent. Durant le premier semestre de l'exercice 2006-2007, Parcs Canada a conclu une entente pluriannuelle avec huit des 13 compétences et s'attend à faire de même avec le reste des compétences avant la fin du second trimestre de 2006-2007.

⁵ Une évaluation détaillée fondée sur l'information fournie par toutes les compétences a permis de dénombrer 17 751 endroits historiques reconnus d'un bout à l'autre du pays. L'objectif initial consistait à inscrire tous ces endroits dans le Répertoire des lieux patrimoniaux du Canada d'ici cinq ans. À la lumière de l'expérience tirée des inscriptions faites en 2005-2006 et les discussions tenues avec toutes les provinces et tous les territoires, les parties ont convenu que l'objectif de cinq ans n'était pas réaliste. Étant donné que trois provinces comptent de nombreux dossiers, on a reconnu que ces dernières nécessitaient plus de temps pour inscrire ces endroits au répertoire de façon ordonnée. L'objectif a été modifié pour refléter cette situation. Les autres provinces et territoires font des progrès notables au chapitre de l'inscription de leurs lieux patrimoniaux.

⁶ En 2004-2005, 17 édifices ont été évalués et ont fait l'objet d'une recommandation en vue de leur désignation. Ces recommandations n'ont pas été formellement approuvées.

⁷ Les ajustements résultent d'une révision des dossiers et de la base de données.

⁸ Vingt édifices ont été retranchés (édifices transférés à une province, une municipalité ou une tierce partie) de l'inventaire des édifices fédéraux patrimoniaux.

⁹ Vingt-deux édifices ont été retranchés (édifices transférés à une province, une municipalité ou une tierce partie) de l'inventaire des édifices fédéraux patrimoniaux et deux ont été ajoutés.

- ¹⁰ En 2005-2006, 28 édifices ont été évalués et ont fait l'objet d'une recommandation en vue de leur désignation. Ces recommandations n'ont pas été formellement approuvées. Un édifice désigné comme ayant été reconnu en 1991 a été ajouté à la liste en 2005.
- ¹¹ Le 42^e parc national du Canada, le parc national du Canada des Monts-Torngat, a été créé officiellement en décembre 2005, mais aucune donnée de surveillance de l'intégrité écologique n'est encore disponible.
- ¹² Les dépenses relatives à la recherche et à la surveillance sur les écosystèmes ainsi qu'à la gestion des écosystèmes, effectuées par Parcs Canada en 2003-2004 et en 2002-2003, se sont élevées à 195 M\$, soit une moyenne de 97,5 M\$ par année. En présumant que les dépenses relatives à l'intégrité écologique effectuées par Parcs Canada s'élèvent à environ 100 M\$ par année au cours de la période de cinq ans allant d'avril 2003 à mars 2008, l'investissement supplémentaire de 75 M\$ représente une augmentation estimative des dépenses de 15 %.
- ¹³ On ne peut pas présumer que ces lieux sont représentatifs des autres lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Par conséquent, l'échantillonnage de lieux examinés chaque année ne permet pas de tirer des conclusions quant aux changements survenus au fil des ans relativement à l'état des ressources, à l'efficacité des communications ou aux pratiques de gestion des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.
- ¹⁴ Les objets historiques représentent quelque 68 % de la grande collection de Parcs Canada, qui comprend des reproductions (c.-à-d. des copies d'objets historiques) et des spécimens naturels (c.-à-d. des animaux et des oiseaux empaillés), ainsi que des objets dont le type et l'origine demeurent inconnus pour l'instant. Parcs Canada présente également des collections d'objets historiques identiques (p. ex., 100 boutons désignés comme objets historiques inscrits en bloc) auxquels on n'a pas attribué de cote d'état en raison du temps et des efforts que nécessiterait la collecte de ces données.
- ¹⁵ Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*, qui ont été finalisées en 2003-2004, énoncent un ensemble de critères communs visant à déterminer si une intervention effectuée sur un lieu historique en respecte les valeurs patrimoniales. En mars 2006, Parcs Canada, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, certaines provinces, des municipalités et des organisations ont appuyé et adopté ces normes et lignes directrices. Une évaluation et une mise à jour de ces normes et lignes directrices sont prévues s'ici mars 2009.
- ¹⁶ Les résultats tirés du rapport sur le PIV sont des indicateurs du service offert aux clients. Le PIV ne comprend pas tous les services offerts par Parcs Canada; il ne reflète aussi qu'un échantillon limité de visiteurs.

- ¹⁷ Les endroits ayant participé au sondage en 2005-2006 étaient le parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, le parc national du Canada Kouchibouguac, le parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, le parc national du Canada de la Pointe-Pelée, le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, le lieu historique national du Canada du Ranch-Bar U, le lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Châteauguay, le lieu historique national du Canada Cartier-Brébeuf, le lieu historique national du Canada du Fort-Anne, le lieu historique national du Canada du Fort-Chambly, le lieu historique national du Canada du Fort-George, le lieu historique national du Canada du Fort-Langley, le lieu historique national du Canada du Fort-St. James, le lieu historique national du Canada du Fort-Walsh, le lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, le lieu historique national du Canada du Homestead-Motherwell, le lieu historique national du Canada Woodside, le lieu historique national du Canada du Canal-de-Chambly et le lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn.
- ¹⁸ Les taux de réponse (c.-à-d. le pourcentage de visiteurs qui ont retourné des questionnaires remplis) variaient de 21 % à 43 % pour les six parcs nationaux et aires marines de conservation, et de 47 % à 76 % pour les 14 lieux/canaux historiques nationaux. Ces taux de réponse sont légèrement inférieurs au taux de réponse global de 77 % obtenu pour les sondages effectués auprès des visiteurs du réseau des parcs nationaux des États-Unis, selon une méthode légèrement différente (www.nature.nps.gov/socialscience).
- ¹⁹ Les programmes de mise en valeur du patrimoine sur place incluaient des promenades et des visites guidées, des exposés et des causeries, des expositions, des présentations audiovisuelles, des sentiers autoguidés et des brochures. La mesure actuelle de la participation à au moins une des activités offertes ne couvre probablement pas le spectre complet de la « participation à une activité éducative »; par conséquent, cet indicateur nécessitera des recherches plus approfondies pour faire en sorte qu'il réponde aux exigences de l'Agence en matière de rapports.
- ²⁰ Les données ne montrent pas si les visiteurs ont déjà visité le lieu et utilisé des produits et services de mise en valeur du patrimoine.
- ²¹ Trois lieux historiques nationaux ont participé à un projet pilote utilisant un format de question différent afin de déterminer le taux de participation aux programmes de mise en valeur du patrimoine. Ces résultats ne sont pas comparables et sont donc exclus de ce rapport.
- ²² Le degré de participation aux programmes et activités de mise en valeur du patrimoine est habituellement plus élevé dans les lieux historiques nationaux que dans les parcs nationaux/aires marines nationales de conservation, probablement parce que la mise en valeur du patrimoine constitue un élément essentiel de l'expérience des visiteurs dans les lieux historiques, alors que bon nombre de visiteurs se rendent dans les parcs nationaux essentiellement à des fins de loisirs.
- ²³ Les attentes relatives à la satisfaction ont été élaborées par les chercheurs de Parcs Canada à partir de données antérieures tirées de sondages auprès des visiteurs dans les aires nationales protégées et de recherches publiées. Voir, par exemple, Jones, Thomas et Sasser, W. Earl, *Harvard Business Review*, nov.-déc. 1995, vol. 73, numéro 6.

²⁴ Ces pourcentages soutiennent favorablement la comparaison avec le niveau moyen de satisfaction des visiteurs relativement à l'élément éducatif d'une visite effectuée dans les parcs nationaux/aires marines nationales de conservation et les lieux/canaux historiques nationaux visés par le sondage en 2005-2006 : 91 % des visiteurs ayant participé au sondage se sont déclarés satisfaits, et 63 %, très satisfaits de leur expérience éducative. Voir la section relative aux attentes en matière de rendement au chapitre de la satisfaction des visiteurs.

²⁵ Voir la note 24 ci-dessus.

²⁶ L'évaluation de la compréhension des visiteurs effectuée par Parcs Canada sert à orienter l'amélioration de la gestion. Les éléments de mesure de la compréhension sont fondés sur un jugement expert qui vise à les relier aux messages clés que désire communiquer un lieu et à faire en sorte que le coefficient de difficulté de ces éléments soit uniforme à l'intérieur d'un lieu et entre les lieux. Parcs Canada n'a pas mené d'études statistiques sur la fiabilité de la mesure ni sur sa validité quant à son caractère prédictif ou à la façon dont elle a été élaborée.

²⁷ Le taux de réponse à ce sondage national était de 10 %. En raison de ce faible taux de réponse, il existe un potentiel de biais dû à la non-réponse, c'est pourquoi l'Agence se garde d'attribuer une trop grande importance aux résultats obtenus. Le sondage national est un outil important pour évaluer le degré de connaissance des Canadiens à l'égard de Parcs Canada, de même que leurs attitudes vis-à-vis de la protection de l'environnement, de la conservation du patrimoine et des possibilités de loisirs. Parcs Canada prévoit examiner sa méthode au cours de l'année qui vient et d'apporter les changements nécessaires pour accroître le taux de réponse à ce sondage national.

²⁸ Des niveaux élevés de satisfaction des visiteurs sont représentatifs des services gouvernementaux ayant trait aux avantages directs et aux renseignements offerts au public, et à l'utilisation des terres à des fins récréatives. Voir, par exemple, les sondages menés par le National Parks Service des États-Unis (www.nature.nps.gov/socialscience) et l'American Customer Satisfaction Index, Government Satisfaction Scores, du 16 décembre 2002 (www.theacsi.org/government/govt-02c.html).

²⁹ La protection contre les incendies ne fait pas partie des dépenses au titre des services municipaux généraux à Lake Louise.

³⁰ Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux usées au Canada* peuvent être trouvées à http://ww.ec.gc.ca/etad/023194F5-4BED-49AE-BEEB-384A2FD36348/1976_Guidelines_f.pdf.

³¹ Par été, on entend les mois de mai à octobre; et par hiver, on entend les mois d'octobre à mai.

